This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Gift

4057

DOCUMENS HISTORIQUES SUR LA HOLLANDE.

PAR

LE COMTE DE SAINT LEU.

Louis Bonaparte

TOME I.

À LONDRES,
CHEZ LACKINGTON, HUGHES, HARDING, MAYOR, ET JONES,
FINSBURY-SQUARE.

1820.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOT WITH
OUT
PAGE

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSITION.

Motifs et but de cet écrit.

LORSQU'UN homme s'est trouvé à la tête d'une nation et qu'il n'y est plus, il est doublement dans l'obligation de rendre compte des circonstances de sa vie passée.

Quand même l'auteur pourrait s'oublier entièrement, la postérité et l'histoire ne passeraient sous silence, ni les affaires de la Hollande pendant cinq années, ni un frère de l'Empereur Napoléon.

L'histoire est un jugement sur la conduite des hommes publics; lorsqu'elle est écrite par celui qu'elle concerne principalement, elle est encore un compte rendu à la nation, et à tous ceux envers qui on eut des devoirs à remplir.

L'on ne devrait pas se hâter de juger les actions des hommes publics ; principalement en des circonstances éminemment extraordinaires : car pour porter sur eux un jugement réel, c'est-à-dire équitable, il faut connaître la situation véritable dans laquelle ils furent placés ; les moyens qu'ils eurent à leur disposition ; les obstacles et les difficultés qu'ils eurent à surmonter ; comme les événements publics et privés, patents et secrets qui troublèrent le cours de leur vie. Les actions des hommes ne sont pas seulement le résultat de leur intelligence et des événements et vicissitudes du monde, mais encore celui de la combinaison de ces événements et vicissitudes avec le caractère, et peut-être aussi le tempérament de chacun : le génie ne dépend pas de soi, il n'y a que les lumières nécessaires pour vivre honnêtement qui soient certainement le partage de tous.

Un homme, né modéré et sans ambition, mais non dépourvu de moyens et de caractère, se trouvait glorieux et satisfait de voir son frère et sa famille l'objet du choix de ses concitoyens ;

concitoyens ; vivement attaché à son pays, ne concevant pas de plus grand bien que celui de l'existence indépendante et occupée d'un simple particulier, il est d'abord élevé, malgré lui, près du trône impérial, et ensuite porté sur le trône de Hollande. Soudainement transplanté à l'étranger, isolé, sans appui, sans autre préparation et d'autres guides que son cœur et ses réflexions ; il eut d'abord à combattre les obstacles nombreux que devait naturellement rencontrer, en des circonstances critiques, un étranger et un Roi, chez un peuple doué d'une intelligence supérieure, essentiellement juste et raisonnable, mais en même temps républicain, difficile, frondeur, ennemi de tout frein et surtout de tout frein étranger. Bientôt il eut encore à lutter contre les démarches ostensibles et les menées secrètes du gouvernement qui aurait dû être son appui, qui seul pouvait l'être, et à l'influence duquel il était redevable de son élévation. Au-dedans, au-dehors, de quelque côté qu'il tournât les yeux, il ne trouva qu'obstacles, que piéges, et nulle part ni appui,

ni

ni conseil sincère, ni secours, ni espérance : car ses devoirs furent toujours le but de sa conduite ; ses principes partaient de son cœur ; il n'aurait pu en changer, quand même il l'aurait voulu, et dès-lors il n'y avait pour lui ni recours, ni appui, ni espérance chez les ennemis de la France. Si l'on ajoute à ces considérations que le pays sur lequel il régnoit se trouvait dans une telle situation financière, dans un tel état de gêne et d'exagération, qu'on désespérait de son salut ; si l'on considère que les événements et la situation de l'Europe, loin de s'améliorer pour la Hollande, devinrent progressivement intolérables, on sera curieux de savoir comment un tel pays a pu résister quatre années, et l'on en tirera peut-être la conséquence qu'on ne doit jamais désespérer du salut d'un pays, tant que les individus ont quelque aisance, et que le gouvernement s'identifie avec la nation et n'a d'autre opinion que l'opinion publique.

L'on verra que si le gouvernement dont on parle a péri enfin après quatre années d'existence et cinq années d'administration, c'est

c'est qu'il est un terme aux facultés et aux efforts humains : mais l'attitude et les efforts des Hollandais durant ces cinq années sont le plus beau spectacle intérieur que puisse offrir une nation, et le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un peuple.

Quant à Louis, il ne mérita ni n'ambitionna jamais une grande gloire. Il ne fit point de grandes actions ; il ne rendit pas de grands services à sa patrie, quoiqu'il l'ait servie aux armées pendant 13 ans ; il ne fit rien pour sa famille ; cependant, au milieu des événements et des circonstances les plus extraordinaires, il fit toujours abstraction de lui-même, sacrifiant sans cesse son intérêt personnel à celui des autres.

L'accomplissement de ses devoirs fut la règle constante de sa conduite. Finalement, il s'efforça de ne faire de mal à personne, sacrifiant à ce premier mobile de son existence, bien-être, repos, et même réputation.

Puisse le récit qu'on va lire prouver aux Hollandais, à ceux de ses compatriotes qui l'ont connu, à l'Empereur Napoléon dans son

son *inconcevable* prison, et aux souverains avec lesquels il fut en relation, que tels ont été réellement les mobiles de sa conduite publique et privée, qu'il fut toujours digne de leur estime et de celle des gens de bien; que rien n'est moins mérité et plus injuste que la surveillance et l'espèce de méfiance odieuse dont on entoure un homme vieilli avant le temps, assez éprouvé par une vie remplie de traverses et de malheurs que le rang et la fortune n'ont servi qu'à lui faire mieux sentir, et dont aucune crainte, aucune vicissitude, aucun intérêt n'ont pu changer les sentiments. Mais en des temps d'exagération et de troubles, les hommes modérés n'ont qu'à souffrir; car ils cherchent à éviter les excès, et ils s'en trouvent nécessairement blessés alternativement, de quelque côté qu'ils se tournent. On dirait qu'il y a des époques où la patrie n'est plus qu'un mot, les liens du sang des préjugés, et les devoirs l'appanage des dupes.

AVÉNEMENT

AVÉNEMENT AU TRÔNE ET ANNÉE 1806.

Etat de l'Europe en 1806.

Les ennemis de l'Empereur Napoléon se voyaient trompés dans leur espoir; ils s'étaient imaginé que les Français ne combattant plus pour leur liberté, mais pour un maître, ne seraient plus les mêmes; ils pensaient que Napoléon, célèbre par ses exploits en Italie et en Egypte, mais qui ne s'était pas encore essayé sur le vaste théâtre du Rhin, où des plaines immenses et qui lui étaient inconnues, l'obligeraient à changer de système, ne pourrait du moins renouveler les prodiges de Castiglione et de Marengo. Ils se trompèrent .... Les Français prouvèrent, comme ils le firent toujours d'une manière irrécusable, qu'ils sont invincibles toutes les fois qu'ils sont bien commandés. L'Empereur, par des calculs à sa seule portée, développa, sans changer de système, un art inconnu jusqu'alors. On le vit diriger dix à douze armées

à la

à la fois avec la même facilité qu'il en avait commandé une. Il se trouvait partout, et partout au moment essentiel. Il tourna les Autrichiens dans toutes leurs positions, coupa leurs lignes, les obligeant à changer leurs plans qu'il leur laissait à peine le temps de former : il prenait ainsi l'initiative d'une manière inimitable. Il supposait à ses ennemis le génie et la prévoyance qu'ils n'avaient point, et comme il basait ses calculs en conséquence, il lui arrivait le contraire de ce qui arrivait aux premiers : l'Empereur obtenait sans cesse de plus grands avantages et des résultats beaucoup plus considérables que ceux qu'il avait prévus, tandis que les autres, injustes dans leur mépris et dans leurs calculs, trouvaient toujours plus d'obstacles qu'ils ne s'étaient imaginés d'en avoir à combattre : de là les prodiges de Marengo, d'Ulm, &c. L'Europe, ainsi que la France, ne put plus douter que les grands succès des armées Françaises sous la conduite de l'Empereur ne fussent dus au génie de celui-ci.

Les Français, revenus de leurs craintes sur l'influence

l'influence du changement de gouvernement, par rapport à leur gloire militaire, après cette mémorable guerre de 1805, voyaient avec orgueil une grande partie de la noblesse Allemande venir rendre hommage à leur nouveau gouvernement. Déjà, dans l'hiver de 1802, le Prince d'Orange-Nassau, fils de l'ancien Stathouder, était venu solliciter une indemnité de la France, et avait obtenu la principauté de Fulde. Dans l'hiver de 1805 à 1806, un grand nombre de princes et de seigneurs Allemands se trouvaient à Paris. L'Empereur, qui avait entraîné dans son alliance la majeure partie des membres de la Confédération Germanique, s'en voyait entouré et courtisé.

Après la conclusion de la paix, il envisagea la Prusse sans crainte, mais non sans quelque ressentiment, depuis qu'elle l'avait si fort menacé à l'époque de la bataille d'Austerlitz. Il n'avait pu oublier si tôt les craintes qu'elle lui avait données, ni se dissimuler qu'elle eût alors dans ses mains le sort de la France.

La Turquie était ramenée à ses liens naturels

turels d'amitié avec la France, quoiqu'elle témoignât quelque méfiance pour ceux qui, au milieu de la paix, lui avaient enlevé l'Egypte.

L'Italie, soumise entièrement par l'occupation de Naples, n'offrait qu'un seul point de résistance, Gaëte : le reste était comme réuni à la France.

L'Espagne, moins civilisée que le reste de l'Europe, conservait encore la rudesse, la force, la sobriété, et le caractère des premiers siècles, malgré la superstition du peuple et la corruption des grands. Cependant ce peuple était méconnu en France et presque méprisé, quoique tout voyageur impartial pût aisément découvrir l'énergie et le mérite intrinsèque de cette nation. Mais les Espagnols avaient été battus durant la révolution par des généraux Français que les officiers actuels plaçaient fort au-dessous d'eux, de sorte que c'était le pays de l'Europe que l'Empereur estimait et redoutait le moins. L'Autriche avait été vaincue encore une fois et contrainte à la paix. La Russie était le seul pays pour lequel

quel on eût une considération réelle en France. On était en pour-parlers avec l'Angleterre. Venons maintenant à la situation de la Hollande.

A considérer l'aspect humide, inculte et désert de la plus grande partie du sol bas, inondé et pour ainsi dire artificiel; d'un côté *miné* et *rongé* par les principales rivières de l'Europe qui se déchargent sur lui; de l'autre menacé constamment par la mer orageuse et violente dans ces parages; à considérer le travail prodigieux nécessaire aux Hollandais pour maintenir leur sol et le faire surnager; à considérer le besoin qu'ils ont incessamment d'une activité et d'une industrie prodigieuse pour se procurer leur subsistance sur un terroir infertile, coûteux, tremblant, dans un climat défavorable, on ne conçoit pas que ce peuple puisse aimer son pays. On le plaint de n'être pas plus favorisé du ciel, et on le comparerait volontiers à une réunion de bannis rejetés du sein des autres sociétés, et forcés de vivre malgré eux sur un sol ingrat et malsain. Mais lorsqu'en examinant de plus près

ses

ses mœurs et son caractère, on reconnaît les vertus de ce peuple, sa candeur, son bon sens, son attachement à ses devoirs, sa patience, son amour du travail, sa modération dans les plaisirs, sa gratitude et son amour envers l'Auteur de tout bien; lorsqu'on examine l'aptitude des Hollandais pour tout ce qu'ils entreprennent, les grands hommes qu'ils ont produits en tout genre sans exception; l'état parfait de leur agriculture, de leur commerce, des sciences et des arts, le haut degré de leur civilisation et de leurs lumières; on compagnerait plutôt ce peuple à une réunion de philosophes indignés des travers, des maux et des folies des autres hommes, et cherchant à vivre dans un coin retiré, selon leur raison et leur conscience, et regardant en pitié le faste, les plaisirs bruyants, la grandeur, le luxe, la frivolité, et l'immoralité des autres: ou bien à un peuple choisi, destiné par l'Eternel à servir de modèle aux autres.

En effet il n'en est aucun qui soit plus redevable à la Providence. Chaque année son territoire est plusieurs fois menacé d'une destruction

destruction totale, ou par les rivières qui le retiennent sous les eaux, ou par les tempêtes de l'océan qui couvre si souvent les côtes de débris, et élève ses vagues menaçantes au-dessus des digues et des plus hauts édifices.

Si donc il est un peuple à qui l'indépendance, la liberté, les bonnes mœurs, la modération, le courage, et la religion soient indispensables, c'est sans contredit le Hollandais.

C'est la force des choses, plus encore que la tyrannie de Philippe II. et les vexations de ses agents, qui lui procura sa liberté au 16ème siècle. Que de vertus il montra ! Quelle confiance dans la Providence ! Quels secours il en reçut !

Il s'établit dans ses marais que personne ne lui enviait, parce qu'il était alors pauvre, faible, et que son sol était méprisable.

Il excita la jalousie des autres peuples, quand ses efforts eurent triomphé de tous ces obstacles.

Mais alors, loin de pouvoir jouir en paix de son bien-être, du fruit de ses travaux ; loin de pouvoir travailler à se consolider et à s'agrandir

s'agrandir, il eut à combattre deux ennemis plus terribles : la rivalité et la discorde intérieure. Ainsi le pacte social ne s'affermit point ; l'inégalité, l'incertitude des lois allèrent en augmentant comme ses digues, qui se multiplièrent sans cesse sur un sol étroit, sans plan général, sans ordre, et sans utilité pour l'avenir, et uniquement d'après le besoin du moment et l'intérêt partiel des individus.

Cependant, malgré ces grands inconvénients mêmes, la Hollande se maintînt durant deux siècles au rang des premières puissances ; elle résista ou en imposa à toutes jusqu'à nos jours.

Heureuse ! si dans ce période elle avoit su mettre à profit les bienfaits de la Providence, les leçons des événements, et la facilité qu'elle avait pour établir son gouvernement sur des lois uniformes, libérales, et fortes ! avantages nécessaires pour lui donner la force, l'unité, l'activité, qui lui manquaient ; nécessaires pour remédier à la diminution des vertus indispensables à une république ; nécessaires encore pour remédier à l'égoïsme

de

de l'aristocratie, ou plutôt de l'oligarchie des bourgeois, à la brutalité du bas peuple d'un pays si commerçant, et enfin aux menées des puissances voisines, qui, pénétrant de plus en plus dans la république, et faisant sans cesse des progrès contre l'esprit patriotique, l'union et les vertus nationales, devaient finir par ébranler l'édifice social.

Quoique la superiorité morale de ce peuple soit incontestable, on ne peut se dissimuler que ses mœurs ne se ressentent aussi de la corruption générale, et qu'il ne soit déchu sous ce rapport depuis long-temps; mais comme les autres nations ont fait dans le mal des progrès beaucoup plus rapides, il est resté à leur égard à-peu-près dans le même rapport.

Les Princes d'Orange eurent une grande tâche à remplir, car, indépendamment des travaux et des exploits qu'ils durent entreprendre pour sauver leur pays, ils eurent à combattre l'esprit orgueilleux et rétréci de l'oligarchie bourgeoise; les préjugés profondément enracinés dans toutes les têtes; le caractère inerte et frondeur d'un grand nombre

 d'individus

d'individus, et l'égoïsme caché sous les dehors de l'intérêt de ville ou de caste.

C'est un malheur pour la Hollande, que Guillaume I soit mort sans avoir assis le contrat social de son pays sur des bases libérales, mais solides et convenables à la situation politique de l'Europe, et capables de se cimenter par le temps; tandis que l'acte *d'Union*, fait à la hâte et pour le moment de la crise, et que mal-à-propos on regarda comme *l'arche sainte*, à laquelle on ne pouvait toucher, devait par sa nature s'affaiblir avec le temps, empêcher l'état de se consolider, affermir l'esprit de province au détriment de l'esprit général de patrie, détendre les liens qu'il avait formés et finir par causer la ruine du pays.

Lorsqu'un état médiocre se trouve dans des circonstances telles que sa puissance et son influence sont fort au-dessus de son étendue et de sa population, et le placent au niveau des grands empires, il faut qu'il aille en s'augmentant, que sa puissance réelle s'élève au niveau de son rôle, ou qu'il tombe à sa place positive. Par augmentation, on ne doit pas entendre

entendre seulement l'accroissement de territoire, de population et de force, mais aussi sa consolidation intérieure, c'est-à-dire, homogénéité et unité dans le gouvernement; amour de la patrie et moralité de la nation. Or, comment ne pouvait-on pas craindre l'avenir, quand l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Russie même, étaient dans une progression croissante d'amélioration, et que la Hollande restait stationnaire? Comment ne sentait-on pas que c'était changer ses lois et ses liens qu'on chérissait, en ne les perfectionnant pas, en ne les mettant pas au niveau de ceux des autres puissances? Pourquoi n'imitait-on pas l'Angleterre? Guillaume III, pour en être le Roi, enchaînait-il plus les Anglais que le Stathouder de Hollande les Hollandais?

Comment ne pouvait-on pas craindre l'avenir? Comment pouvait-on espérer de conserver les mœurs et les vertus anciennes, quand on voyait des villes traiter presque séparément avec les puissances étrangères, et que le commerce, base fondamentale de l'exis-

tence de ce peuple, le mettait dans des relations constantes et multipliées avec toutes les autres nations ?

Guillaume III paraît avoir senti la véritable situation de son pays ; mais soit que le trône d'Angleterre ait affaibli son patriotisme pour la Hollande, soit que toutes les traverses qu'il a éprouvées l'aient lassé, il ne fit qu'ébaucher le plan des réformes, et s'arrêta dès son commencement. C'était sans doute une tâche difficile que de conduire la Hollande à un état monarchique, mais il est vraisemblable qu'il y serait parvenu après l'épouvantable mort des de Witt, ou après son expédition d'Angleterre ; il eût été possible à cette dernière époque de faire adopter à la Hollande menacée, subordonnée à son Stathouder, Roi d'Angleterre, le gouvernement libre mais monarchique de ce dernier pays.

Mais *de tous temps les inconvénients ont fait naître les inconvénients*, dit Montesquieu, et ceux qui résultaient en Hollande d'un gouvernement désuni, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'ont pas été sentis, parce que même les

succès

succès des princes d'Orange et des grands hommes de la république, succès dus à leur génie et au besoin de suppléer à force de zèle, de talents et de succès, aux défauts de la constitution, persuadaient la nation, et donnaient quelque poids aux assertions des oligarques: *Que la gloire nationale était au contraire la suite de la première organisation, et que l'opinion contraire des Stathouders et de leurs amis n'était que des prétentions de l'ambition: Qu'il suffisait de donner un général aux armées dans les moments de crise, et que du reste il fallait se garder de rien changer au traité d'Union, ce palladium de la sûreté publique et particulière, &c.*

Cette manière de raisonner favorisait trop l'ambition de la foule des bourgmestres, échevins, et autres souverains partiels du pays, pour ne pas avoir eu toujours la plus grande prépondérance; et comme l'intérêt particulier de la maison d'Orange se trouvait uni jusqu'à un certain point avec l'intérêt général du pays, on ne pouvait jamais faire

la

la part de l'un et celle de l'autre dans les faits et les démarches de cette maison.

C'est par ces motifs sans doute que la Hollande resta si long-temps stationnaire, que son gouvernement n'acquit ni plus de consolidation, ni plus d'activité. Lors même que la force de la vérité ou les événements obligèrent les Hollandais de rendre héréditaire la charge de Stathouder, ils se hâtèrent de l'abolir à la première occasion favorable.

Dans le dernier siècle, la Hollande en a parcouru la première moitié sans Stathouder, et c'est de cette époque que date sa décadence. Guillaume IV rétabli Stathouder ensuite, le sentit, et échoua dans le projet qu'il semble avoir eu de parvenir à l'autorité souveraine. Guillaume V, dernier Stathouder, qui lui succéda, eut beaucoup de peine à maintenir son autorité, et la révolution d'Amérique arrivée dans son temps, pour laquelle les Hollandais ne firent rien, prouve assez la décadence de leur puissance.

Les lumières, l'esprit de nouveauté et de républi-

républicanisme faisant des progrès considérables en Europe en général, poussèrent la nation vers un système contraire à celui qui lui convenait. Les Hollandais n'eurent pas la prudence de voir que si les autres états de l'Europe, poussés par les progrès des lumières et les réflexions des peuples, sentaient le besoin d'introduire dans leur gouvernement les idées libérales, cela ne leur était nullement applicable. Au contraire, pour améliorer leur situation, ils auraient dû se rapprocher d'avantage du gouvernement monarchique, et modifier, en la centralisant, la constitution des provinces unies, afin que la Hollande restât étrangère au mouvement qui se préparait, et également éloignée des excès. Mais, à l'approche de l'orage de l'Europe, on songea en Hollande à toute autre chose, et c'est ainsi qu'on vit dans le pays, des Français, des Anglais, des Prussiens, des Allemands, et le nombre des bons et vrais Hollandais devenir imperceptible dans la première classe.

L'invasion des Prussiens acheva de ruiner l'esprit public et tout espoir d'amélioration.

Dès

Dès que la maison d'Orange, à laquelle la nation devait son indépendance et sa gloire, appelait l'étranger dans l'intérieur, et en faisait son appui, on ne dut plus espérer de relever cet esprit public, ce patriotisme nécessaire dans toute société, quoiqu'on dise qu'il ne le soit que dans une république, parce que la tyrannie l'étouffe, mais qui cependant paraît indispensable dans tout état non despotique.

La France resta spectatrice de l'invasion prussienne en Hollande, et recueillit les refugiés ennemis de la maison d'Orange. Quand la révolution française embrasa l'Europe par une guerre générale, les refugiés firent declarer la guerre à la Hollande, et rentrèrent ensuite dans leur pays le fer à la main, conduisant les armées étrangères. La patrie de Guillaume et de Vander-werff n'avait donc plus que des citoyens dont les uns avaient introduit les Prussiens dans leur pays, et les autres y conduisaient les Français.

Depuis cette époque de 1795 jusqu'en 1806, la Hollande suivit entièrement la politique

tique de la France. Abandonnée, à l'entrée de l'armée française, par ses alliés, trahie par un grand nombre de ses citoyens transfuges, envahie à la faveur d'un hiver rigoureux, qui, en glaçant profondément toutes ses inondations, avait paralysé ses moyens de défense, un traité onéreux fut conclu. Par ce traité, l'armée française occupa toute la république, qui paya une contribution énorme de deux cents vingt millions tournois ; mais son indépendance et l'intégrité de son territoire lui furent garanties, et un traité d'alliance avec la France confirma bientôt sa position. Depuis lors jusqu'à l'avénement de l'Empereur Napoléon, la France conserva une si grande influence, qu'après chaque changement de gouvernement dans celle-ci, il fallait que la Hollande, après avoir tardé et résisté le plus long-temps possible, suivît l'exemple, soit pour justifier en quelque sorte les changements arrivés à Paris, soit pour satisfaire l'amour-propre des nouveaux gouvernants.

Les Anglais contribuèrent à augmenter l'influence de la France en Hollande, et à empêcher

empêcher celle-ci de reprendre une indépendance entière. Unis aux Russes, ils firent une descente au Helder, en 1799; la nation se leva, et, aidée d'une armée française, les chassa de son territoire.

Dès lors le commandant des troupes françaises, et les agents de leur gouvernement, eurent l'occasion de prendre un ton et une conduite qui ne leur appartenaient pas. Un grand nombre de troupes restèrent en Hollande. La France, sans se mêler entièrement des affaires intérieures du pays, s'immisça davantage dans tout ce qui le regardait, et prit insensiblement une trop grande influence.

Cependant, les divers gouvernements de la France république, et celui de l'Empereur sous le titre de consul, n'exaspérèrent point la nation, parce qu'ils lui laissèrent le libre exercice de ses lois et de ses coutumes; on se contentait des formes extérieures du gouvernement, des contributions indirectes qu'on tirait du pays sous toutes sortes de prétextes. Si l'on ne respectait pas entièrement

ment le droit des gens et l'équité, du moins on déclarait les reconnaître encore. Les divers gouvernements républicains de la France eurent toujours l'adresse de ne point exiger que les lois et les coutumes des Hollandais leur fussent sacrifiées ; ils suivirent la maxime de Montesquieu : Que *dans tout gouvernement on est capable d'obéir*.

Les Hollandais aiment naturellement le travail et la vie domestique ; constants, difficiles à exaspérer, quoiqu'ils soient alors terribles dans leurs excès ; ils haïssent les troubles et l'injustice. Ainsi ils se contentaient de conserver leurs droits, leur indépendance, leurs lois et coutumes, et s'étonnaient même que des gouvernements si nouveaux, formés en des temps de troubles, ne méconnussent pas entièrement l'équité et le droit des gens. Ils se consolaient de la gêne où les tenaient tous les sacrifices qu'on exigeait d'eux, par la certitude de ne céder qu'à la force, par la possibilité quiexistait encore pour eux en ce moment de faire face à tous leurs besoins, en redoublant de zèle, d'industrie et de travail :

la

la mer, leur véritable sol, ne leur était point fermée ; ils espéraient encore la conclusion de la paix maritime, qui devait leur rendre nécessairement une indépendance réelle et une entière liberté de commerce.

Après l'avénement de l'Empereur Napoléon au consulat, on fit d'inutiles tentatives pour amener les Hollandais à une forme de gouvernement anti-républicaine ; ils consentirent à réduire le nombre de leurs gouvernants, mais ils ne purent être entraînés à un changement plus considérable.

Mais lorsqu'en 1804 on rétablit en France un gouvernement monarchique et héréditaire, les Hollandais crurent être fort heureux de n'être pas forcés de suivre cet exemple, et de conserver leurs lois, leurs coutumes, leurs priviléges, en se donnant un seul magistrat électif, sous le nom de conseiller pensionnaire.

Ce dernier changement ne fit pas une grand sensation ; on était accoutumé à voir toujours quelque nouveauté suivre de loin celles qui se succédaient dans le gouvernement français, auquel on ne soupçonna pas dans ses tentatives

tives en faveur de l'établissement en Hollande d'un gouvernement plus semblable à lui, d'autre motif que l'amour-propre, effet moral sur la nation française, et plus de facilité pour tirer du pays des contributions et de nouveaux sacrifices.

Mais vers la fin de 1805, la guerre avec l'Autriche s'étant renouvelée, de nouveaux succès donnèrent lieu à l'Empereur de former d'autres projets. L'opinion publique était très-partagée en France à l'égard de la Hollande.

Les uns, persuadés que la force peut se passer des lois de l'équité et du droit des gens, trouvaient ridicule que l'on ne réunît pas la Hollande.

D'autres voulaient qu'on échangeât la partie située sur la rive gauche de l'eau, afin de réunir à la France les places fortes du Brabant jusqu'à la rivière de l'Eendragt, et de compléter ainsi les limites naturelles.

Ils voulaient englober les places fortes de Berg-op-soom, Breda, Bois-le-duc, Grave et Nimègue ; mais laisser l'île de Bommel, celle de Shouven, de Tholem et la Zélande à la

république, qui ne peut se passer de ces territoires, lesquels d'ailleurs eussent été plus onéreux que profitables à la France.

Un troisième parti soutenait, au contraire, qu'il importait bien plus de conserver la Hollande que de la morceller et surtout de s'en emparer. Ce pays, disaient-ils, est comme un objet précieux qui perdra toute sa valeur dès qu'il sera fondu dans le vaste empire. Ils pensaient que pour l'intérêt même du commerce de la France, des frontières vagues et indécises lui convenaient mieux que de disputer quelques morceaux de terrain à un peuple dont le voisinage, l'industrie, les richesses avaient donné et donnaient encore tant d'immenses avantages à la France.

Que le point essentiel était donc de posséder toujours l'amitié et la confiance de ce peuple; que d'ailleurs l'Angleterre et la Russie ne laisseraient jamais définitivement sous la France un pays essentiel à toutes les nations dans l'état actuel de leurs relations et de leur commerce.

Que sous ce rapport la France était la plus intéressée

intéressée à la prospérité et à l'indépendance de la Hollande, qui pouvait se passer de l'Angleterre, si elle était favorisée par la première, mais dont l'Angleterre ne pouvait se passer, tant que ce petit pays resterait indépendant. Par lui seul on pouvait se flatter d'atteindre ces fiers insulaires, de les rendre en quelque sorte dépendants du continent. Que la contradiction apparente de l'utilité réciproque et de la rivalité de la Hollande et de l'Angleterre, s'expliquait naturellement par l'examen attentif et impartial des choses.

Qu'enfin le peuple hollandais, probe, loyal, pacifique, et petit en comparaison du grand empire, était l'ami le plus sûr, l'allié le plus utile, le voisin le plus convenable. Que si, dans d'autres grands états semblables au nouvel empire, il arrivait qu'on pût donner à une partie du territoire toutes les qualités qui rendent la Hollande utile et précieuse à la France sa voisine, les gouvernements de ce pays, quels qu'ils fussent, ne devraient pas hésiter un instant à faire cet utile sacrifice, à

séparer

séparer de l'état, et à constituer indépendante une partie de leur sol, pour en retirer de si grands avantages.

Voici maintenant quel était Louis, et dans quelle situation il se trouvait à l'époque dont on parle.

Notice Historique.

Il est inutile de parler ici de la naissance et de la famille de Louis ; peu de personnes ignorent ce qui concerne l'Empereur Napoléon. Cependant, il ne sera pas hors de propos de relever quelques grossières calomnies que la haine et l'aveuglement voudraient accréditer sur la famille Bonaparte. Il est vrai que selon l'heureuse expression de Beaumarchais, il reste toujours quelque chose de la calomnie; c'est un mal que l'on peut repousser, mais dont on ne saurait effacer entièrement l'empreinte. Cependant, entre deux opinions, un lecteur impartial peut aisément s'assurer de la vérité, dès qu'il en est

est averti, et c'est par cette raison qu'un auteur principalement intéressé dans une histoire doit la publier de son vivant. Il semble qu'on consente implicitement aux doutes et aux objections lorsqu'on se met hors d'état d'y répondre ou de répondre de ce qu'on avance; et c'est précisément le cas de ceux qui réservent leurs mémoires pour être publiés après leur mort.

Les libellistes ont voulu que la famille Bonaparte ne fût ni noble ni française; il y en a qui ont avancé que Charles Bonaparte, père de Napoléon, avait occupé des emplois très-secondaires; que Madame Bonaparte, mère, et ses filles, lorsqu'elles ont demeuré à Marseilles, vivaient dans la misère, etc. etc. On lit encore dans des livres honorés du titre historique, d'affreuses calomnies sur l'intérieur de Louis, calomnies auxquelles un mariage mal assorti et sans inclination réciproque n'a que trop donné lieu.

Il est permis, il est naturel qu'un grand caractère, qu'un homme tel que l'Empereur Napoléon, qui fit tant de grandes actions, mé-

prise des calomnies puériles ; mais un homme qui n'ambitionne pour toute gloire qu'une bonne réputation parmi ses contemporains, un homme qui fit toujours profession de chérir la vérité et d'aimer à l'entendre, ne peut la dédaigner lorsqu'elle lui est favorable, ou du moins lorsqu'elle lui est beaucoup moins défavorable que ne le prétendent des écrivains, fiers et hardis à la suite des armées étrangères qui envahissent leur patrie.

L'île de Corse fut cédée à la France sous Louis XV, et Louis naquit sous Louis XVI, en 1778. Ses frères naquirent aussi sous la domination française : ils sont donc nés français.

Sans doute cette famille est d'origine italienne, puisque avant la cession de l'île à la France elle appartint à l'Italie, et que d'ailleurs les Bonaparte sont originaires de Toscane et des états de Venise. Un de leurs aïeux-toscans établi à Sarzano, dans l'état de Gênes, vint se fixer dans la petite ville d'Ajaccio, du temps des guerres des Guelphes et des Gibelins ; mais il n'en est pas moins vrai que les Bonaparte sont nés français.

Leur

Leur nom s'écrivait Buonaparte, on les appelait avant la révolution De Buonaparté : c'est lorsque l'on supprima l'usage de l'article *de* qu'ils commencèrent à écrire leur nom Bonaparte.

Charles Bonaparte était très-distingué par sa naissance, par ses lumières, et par son caractère. Il est vrai qu'il combattit pour l'indépendance de son pays avec Paoli, il quitta même l'île avec ce général ; mais rappelé par Louis XV et par ses parents, il retourna dans sa famille, et devint bon Français. Il fut plusieurs fois député de la noblesse à la cour de laquelle il reçut beaucoup de faveurs. Ses enfants Joseph et Napoléon furent élevés aux écoles royales militaires ; sa fille Eliza fut élevée à St. Cyr. Leur oncle Fesch et Lucien firent leurs études au séminaire d'Aix. Enfin Louis devait aussi se rendre aux écoles militaires, lorsque la révolution commença.

C'est dans une de ses missions à Versailles que Charles fut atteint par la maladie qui le mit au tombeau. Il consulta en vain les

principales facultés du royaume, et il mourut enfin à Montpelier, dans les bras de son fils Joseph et de son beau-frère Fesch, qui l'accompagnaient.

Madame Bonaparte mère n'était point de la famille Fesch, mais de celle de Ramolini, originaire aussi d'Italie. Les Ramolini sont issus des *Comtes de Colalto ;* le premier qui vint s'établir à Ajaccio avait épousé la fille du Doge de Gênes, et reçu de cette république des concessions et de grandes distinctions. Les titres de cette famille se trouvaient encore dans les archives de la ville d'Ajaccio il y a peu d'années.

La mère de Mme Bonaparte épousa en secondes noces M. Fesch, Suisse, capitaine dans un des régiments de cette nation au service de France qui se trouvaient en garnison à Ajaccio. Il était protestant et natif de Bâle, il n'obtint la main de celle qu'il aimait qu'à condition qu'il se ferait catholique, ce qui eut lieu en effet.

Quant à la noblesse de la famille Bonaparte, n'en déplaise aux libellistes, elle est très-ancienne

très-ancienne et très-constatée dans les annales d'Italie (Voyez au Supplement la Note No. 1.) On sait que lorsque l'Empereur Napoléon dut épouser l'Archiduchesse Marie-Louise, l'Empereur François répondit à des remontrances sur cette alliance : *Je ne la lui donnerais pas si je ne savais que son origine est aussi noble que la mienne.* On présenta à l'Empefeur Napoléon un recueil de documents extraits des archives de différentes villes d'Italie, d'où il résultait que les Bonaparte étaient très-anciennement Seigneurs de Trévise. Napoléon le jeta au feu : *Je veux que ma noblesse ne date que de moi*, répondit-il avec force, *et ne tenir mes titres que du peuple français.*

La famille Bonaparte vint habiter la Provence, lorsque Paoli, commandant en Corse, trahit son serment, et livra l'île aux Anglais. Les Bonaparte préférèrent voir leurs maisons incendiées, leurs terres dévastées, et perdre leur fortune, à l'alliance des ennemis de leur patrie : ils vinrent s'établir à Lavalette, près de Toulon, et ensuite à Marseille. Il est donc

donc vrai qu'ils habitèrent cette dernière ville du temps du siége de Toulon; mais ce sont d'horribles et grossières calomnies que celles que l'on a osé avancer de leur état dans cette ville: en effet, Napoléon était alors commandant en chef de l'artillerie du siége de Toulon: c'est-à-dire qu'il était la seconde personne de l'armée; et Joseph épousa à cette époque Julie Clari, sœur du premier négociant de Marseille, d'une famille estimable, et considérée à l'égal de la première noblesse. Julie apporta en dot à son mari un demi-million. Ces faits, qu'il sera facile au lecteur de vérifier, prouveront assez la grossière méchanceté des libellistes.

Pendant le siége de Toulon, Napoléon venait souvent à Marseille pour hâter les préparatifs du siége, et en même temps pour y voir sa famille.

Dans un de ses voyages, il décida sa mère à envoyer Louis à l'école de Châlons, afin de lui faire subir l'examen nécessaire pour entrer dans le corps de l'artillerie, auquel il avait toujours été destiné: on le fit partir avec des

des passeports visés par les représentants du peuple. En passant à Lyon, il courut beaucoup de dangers; cette ville était alors le théâtre des plus violents et des plus horribles massacres révolutionnaires. Des hommes ramassaient des hommes, sans distinction de sexe ni de rang, et les mitraillaient froidement sur les promenades publiques. Louis, isolé, âgé alors de quatorze ans à peine, dut son salut au passeport signé par les représentants du peuple; passeport qu'il conservait toujours sur lui, et qu'il était obligé de montrer plusieurs fois par jour à des personnes aux regards farouches, que l'on rencontrait fréquemment dans les rues. Il continua sa route; mais en arrivant à Châlons-sur-Saone, il apprit que l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne était dissoute. Comme il était effrayé, il crut facilement à ce bruit, et il s'en retourna de suite dans sa famille sans s'arrêter. On fut fort surpris de son retour, mais fort satisfait, parce qu'il y avait alors beaucoup de risques à quitter sa demeure et à voyager dans l'intérieur. Il n'y avait pas long-temps

qu'il

qu'il était de retour à Marseille, lorsque la ville de Toulon fut reprise. Ce premier exploit de son frère lui valut le grade de Général de Brigade, et de commandant en chef de l'artillerie de l'armée des Alpes-maritimes, où il se rendit, en emmenant son frère comme adjoint à son état-major, avec le grade de sous-lieutenant.

Lorsque Napoléon passa à Toulon, il visita les travaux du siége. Il examina les effets des diverses attaques, et les travaux contraires des ennemis; il jouissait de la conviction de la justesse de tous ses calculs. Il donna par là à son jeune frère qui l'accompagnait la meilleure des instructions. Ils arrivèrent au fort *Pharon* qu'un autre Général avait attaqué. Napoléon observa qu'on avait tenté l'assaut d'un côté presque inaccessible : deux cents hommes étaient étendus sur la place. Après plusieurs tentatives inutiles et meurtrières, l'on prit le seul parti raisonnable, celui de s'établir sur des rocs voisins qui s'élevaient à-peu-près à la hauteur du fort. Il avait fallu la mort de tant de soldats intré-

pides,

pides, pour suggérer au Général un parti que le seul bon sens devait lui indiquer : celui de tourner la montagne, d'escalader cette chaîne de rochers du côté du nord, et de commencer les attaques de là seulement. Napoléon, en voyant la terre jonchée de cadavres, s'écria : *Si j'avais commandé ici, tous ces braves gens vivraient encore. Jeune homme, apprenez par cet exemple, combien l'instruction est nécessaire et obligatoire pour ceux qui aspirent à commander les autres.*

Louis fit à l'armée des Alpes-maritimes sa première campagne. Il se trouva à la prise d'Oneille, à la bataille del Cairo. Napoléon voulait qu'on profitât de ces succès pour tourner la place de *Ceva*, et descendre dans les fertiles plaines du Piémont ; il donna alors un plan d'invasion en Italie, conforme à celui qu'il mit ensuite exactement en exécution. Le Général en chef Dumerbion n'osait pas ; les représentants du peuple, qui avaient le pouvoir, ne comprenaient rien aux affaires militaires, de sorte que la campagne se borna à ces premiers succès glorieux, mais sans résultats.

Louis

Louis était adjoint à l'état-major de son frère, sans appartenir à aucun corps ; une loi obligea tous les officiers d'état-major à rentrer dans un régiment, il dut alors accepter une place de lieutenant dans une compagnie de canonniers volontaires, en garnison à S. Tropez, où il se rendit, et demeura quelques mois.

Dans ce temps il y eut une grande promotion dans toutes les armées. Napoléon reçut une autre destination, le commandement en chef de l'artillerie de l'armée de l'Ouest, c'est-à-dire, contre les Vendéens. Il fut très-fâché de ce changement. Il se rendit à Paris pour réclamer contre cette injustice criante : c'était peu de jours après l'époque du premier Prairial, où le peuple de Paris assiégea la convention, et massacra le président Ferrand. Non-seulement on avait changé la destination de Napoléon ; mais on l'avait fait sortir de l'artillerie : on lui donnait une brigade d'infanterie. Ce changement lui parut un outrage, il refusa, et demeura à Paris comme simple particulier, jusqu'au 13 Vendémiaire, c'est-à-dire, à-peu-près l'espace de cinq mois.

A cette

À cette dernière époque, tous les militaires, et principalement tous les officiers généraux, furent appelés à la défense de la convention, attaquée par une grande partie des habitans de Paris. Napoléon reçut le commandement en second, mais le représentant du peuple, qui commandait en chef, s'en rapportait entièrement à ses dispositions. En peu d'instants toutes les attaques furent repoussées, les rassemblements dissipés, et la nouvelle constitution et le directoire exécutif furent établis. Il reçut alors le commandement en chef de l'armée de l'intérieur, et bientôt après celui de l'armée d'Italie.

Lorsque Napoléon demeura à Paris sans emploi, ses aides-de-camp avaient dû le quitter. Junot seul, comme le plus ancien, resta auprès de lui. Marmont, capitaine d'artillerie, rejoignit son régiment à l'armée du Rhin; Louis se rendit à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, pour y subir ses examens; mais il eut toujours le malheur de ne pouvoir achever ses études; après le 13 Vendémiaire,

démiaire, son frère, Général en chef à Paris, l'appela à son état-major; il refusa quelque temps de quitter Châlons, où il voulait être reçu dans l'artillerie, mais enfin il dut finir par obéir, et il revint à Paris au mois de Frimaire.

Pendant les premières campagnes de Louis à l'armée de Nice, les représentants du peuple à cette armée avaient voulu lui donner le grade de capitaine; mais, comme il avait alors à peine quinze ans, son frère s'y était opposé.

Napoléon racontait des traits de son jeune frère, qui prouvaient de la part de celui-ci l'attachement le plus vif pour son aîné, en même temps que du courage et du sang-froid.

La première fois que Napoléon le mena au feu, Louis, loin d'être étonné, voulut lui servir de rempart. C'était devant Saorgio, village très-fort, par sa situation sur la grande route de Nice à Tende. L'ennemi faisait un feu très-vif d'artillerie de montagne, c'est-à-dire, de pièces de deux et trois livres de balles.

balles. Louis se plaça devant son frère, lorsque celui-ci se porta hors des retranchements pour les visiter, et en faire le tour. Il resta constamment à cette place durant l'inspection, malgré les ordres de son frère, et le feu des ennemis.

Une autre fois, ils étaient à une batterie, sur laquelle les ennemis tiraient vivement. Les épaulements étaient à barbette, c'est-à-dire, de trois à quatre pieds de hauteur seulement. La garnison baissait la tête souvent pour se mettre à l'abri. Napoléon remarqua que son frère imitait l'exemple de son aîné, et restait immobile; pour l'éprouver, il lui en demanda la raison: " Je vous ai entendu " dire," répondit Louis, " qu'un officier " d'artillerie ne doit pas craindre le canon: " c'est notre arme!"

Après le 13 Vendémiaire, Napoléon, nommé Général en chef de l'armée d'Italie, se disposait à partir pour Nice, où était le quartier général, lorsque Louis arriva de Châlons. C'est alors qu'il fit la connaissance de Madame de Beauharnais, qui peu de temps après devint

devint sa belle-sœur, et de ses enfans Hortense, âgée de 13 ans, et Eugène de 15.

Il avait puisé à l'école de Châlons des principes anti-républicains, par la société des jeunes élèves de l'artillerie. On sait qu'à cette époque toute la jeunesse se faisait gloire d'être opposée au gouvernement républicain.

Il lui restait de son enfance des impressions ineffaçables : le bon ton, l'amabilité, la douce franchise, cette politesse de cœur naturelle alors à la majeure partie de la nation, lui avaient laissé les plus vifs regrets.

Il ne la retrouvait plus la même. Il ne partageait ni l'enthousiasme de ses camarades joyeux d'entrer en campagne, ni l'approbation que l'on donnait alors au ton, aux mœurs et aux usages qui régnaient à Paris.

Il précéda son frère de plusieurs jours, et se mit en voyage avec les guides à cheval de l'armée. Napoléon partit ensuite en toute hâte, et rejoignit son frère à Châtillon sur Seine, chez le père de Marmont, vieux gentilhomme respectable et respecté, chez lequel ils avaient demeuré plusieurs jours en allant

à

à Paris quelques mois auparavant. La première chose que fit Napoléon en revoyant son jeune frère, fut de lui demander son opinion sur Madame de Beauharnais. Louis répondit qu'elle était fort aimable, mais qu'elle n'était plus jeune. Lors qu'il apprit qu'elle était devenue sa belle-sœur, il ne voulut pas le croire. Il témoigna que ce choix ne lui paraissait pas convenable, à cause de la trop grande disproportion des âges. Madame de Beauharnais devait avoir alors près de 37 ans, tandis que son époux en avait à peine 28.

Louis avait 18 ans, lorsqu'il arriva pour la seconde fois à l'armée d'Italie, commandée alors par son frère, dont il était l'aide-de-camp : il n'avait que le grade de lieutenant.

Il était d'un caractère observateur et silencieux. Il sentait son cœur vide ; il se voyait à regret entraîné dans la carrière des troubles et de l'ambition ; il soupirait déjà après la retraite et une carrière paisible.

Lorsque l'année précédente il avait suivi son frère à Paris, il avait trouvé dans cette immense capitale, la nouveauté, le désordre qui

qui suivent les secousses politiques; c'était peu de jours après les troubles du 4 Prairial; un commencement de malheur pouvait faire craindre à Louis que la fortune n'abandonnât son frère; tout Général alors courait risque de la vie en cas de malheur; le courage, le talent n'en mettaient aucun à l'abri. A peine arrivé au quartier qu'on avait arrêté pour eux non loin de la Place de la Victoire, Louis se jeta dans un fauteuil, et paraissant sortir d'une grande méditation, il s'écria, avec un profond soupir et d'un ton prophétique: *Nous voici donc à Paris!* Ce ton sentencieux, cet air de méditation, ce mouvement involontaire, cette distraction étonnèrent son frère et Junot qui étaient présents. Questionné sur la cause de ce profond soupir et de cette exclamation, il répondit qu'il n'en savait rien lui-même.

Ces traits peuvent donner une idée des contrastes de son caractère, à la fois grave et romanesque, vif et flegmatique.

Depuis le commencement des campagnes de l'Empereur en Italie en 1796, jusqu'à l'expédition d'Egypte, il y a peu de chose à dire

de

de Louis. Il montra du courage en plusieurs rencontres, mais par boutades, et s'occupa fort peu d'acquérir une réputation militaire. Il montra beaucoup de zèle, une activité prodigieuse, du sang-froid, mais point de désir d'avancer ni d'ambition. Il avait surtout une répugnance invincible pour les excès. Il cherchait à faire ce que l'on avait droit d'exiger de lui, il remplissait ses devoirs sans se ménager en rien, ni se faire valoir. Il remplit constamment les fonctions d'aide-de-camp de son frère. Au passage du Pô, le Colonel Lannes et lui furent les premiers. A la prise de Pizzighitonne il entra dans la place par la brèche, avec le général d'artillerie Dommartin. Après la prise de Milan, la ville de Pavie se révolta, elle emprisonna la garnison française, et les insurgés marchèrent même sur Milan, en sonnant le tocsin. On fut à leur rencontre, on les atteignit à Binasco: ce village fut incendié. Arrivée devant Pavie, l'armée somma la ville de se rendre afin de la préserver des horreurs de l'assaut, mais elle refusa toute capitulation: le parlementaire

taire fut même blessé et retourna couvert de sang. Napoléon ordonna de battre en brèche; l'artillerie de campagne, quoique proche des murs, ne put y réussir. Alors on ordonna à un parti de grenadiers de se rendre à la porte, et de l'enfoncer avec des haches dont on les munit. Lannes et Dupas les commandaient; tous étaient à pied; Louis reçut l'ordre d'aller avec eux, mais à cheval, afin de pouvoir examiner la situation de la ville dès qu'on y serait entré, et de pouvoir revenir en rendre compte promptement. Les grenadiers s'avancèrent hardiment, sans riposter au feu violent que l'on faisait sur eux des remparts. Louis, seul à cheval, plus élevé que les autres, était le but que l'on choisissait de préférence; cependant on arriva à la porte sans que lui ni son cheval fussent blessés. La porte fut enfoncée, les insurgés se retirèrent dans les rues, en abandonnant les remparts et la place voisine. Il courut beaucoup de danger en les poursuivant au milieu d'une fusillade vive et confuse; il poussa jusqu'à l'hôtel de ville situé au centre de Pavie, malgré le feu des insurgés.

insurgés. Heureusement l'armée suivit de près, se répandit partout, la garnison prisonnière trouva moyen de se dégager, et la ville fut soumise, mais ne put être préservée qu'en partie du pillage. Ce spectacle affreux le révolta, il devint depuis lors encore plus froid et plus taciturne.

Il se trouva à la bataille de Vallegio, à la suite de laquelle on passa le Mincio de force devant l'armée autrichienne.

Il assista à l'investissement et aux premières opérations du siége de Mantoue.

Peu de jours après, une nouvelle campagne s'ouvrit. Wurmser se présenta devant l'Adige, et devant la gauche de l'armée française, sur les montagnes du lac de Garda et de Peschiera. Mais ce n'étaient que des démonstrations. On apprit tout-à-coup qu'il avait pénétré sur les derrières de l'armée française par le Tyrol, qu'il avait surpris Brescia dont la garnison était prisonnière, ainsi qu'un escadron du 5ème de dragons, avec les Généraux Lannes, Murat et Lanusse. Wurmser, après la prise de Brescia, marchait sur Man-

disaient les soldats. " A moins que notre " Général ne soit plus qu'homme, comment " pourra-t-il nous sauver ?"

" Eh bien," leur dit Napoléon, " montrez-" vous les mêmes, conservez votre valeur, " votre juste orgueil, le souvenir de vos tri-" omphes, et dans trois jours nous reprendrons " tout ce que nous avons perdu. Fiez-vous à " moi : vous savez si je tiens ma parole."

L'enthousiasme de l'armée égala sa surprise, lorsque les soldats entendirent de celui qu'ils avaient déjà surnommé l'invincible, l'assurance qu'ils avaient encore de l'espoir, qu'ils n'étaient pas entièrement perdus.

Napoléon profita sans tarder de l'élan des troupes ; il conçut un de ces plans dignes à jamais de servir de modèle, et qui seul suffirait pour lui assurer le rang de grand capitaine. Il abandonna la ligne de l'Adige, et donna l'ordre à la division Augereau, occupée à couvrir le siége de Mantoue, de marcher sur Brescia ; et il dit à ses soldats que s'ils voulaient obtenir la victoire, *ce n'était qu'avec*

qu'avec les jambes que cela pouvait avoir lieu dans ce moment: aussi la diligence fut-elle extrême. Wurmser était à peine à Mantoue que toute l'armée française, la veille coupée, tournée, en danger imminent, se trouva réunie à Brescia qu'elle reprit. Elle avait abandonné l'Adige et le Mincio, mais elle se trouvait dans l'ordre naturel, ses derrières assurés, ses communications rétablies, ses deux ailes réunies, à l'exception de la division de Serrurier, sur laquelle Napoléon n'était pas inquiet, et l'ennemi de front. Napoléon donna du repos à ses troupes, se renforça autant que possible, se mit en communication avec Serrurier, et lui dicta ses mouvements. Il envoya Louis avec deux bataillons s'emparer du pont de St. Marc, et quand celui-ci fut de retour, il l'expedia en toute hâte à Paris, rendre compte de ce qui s'était passé. *Maintenant, tout est réparé,* lui dit-il, *demain je livrerai bataille; le succès sera des plus complets, puisque le plus difficile est fait; on doit être entièrement rassuré: je n'ai pas le*

temps

temps de faire de longues dépêches ; dites tout ce que vous avez vu.

Louis partit de Brescia la veille de la bataille. Peu d'heures après son arrivée à Paris, il reçut un courrier qui lui apportait le détail de la grande victoire remportée par son frère à Castiglione ; il se rendit au directoire, qui lui donna le grade de capitaine en signe de satisfaction. Peu de jours après, l'aide-de-camp Dutaillis arriva, et d'après les ordres du Général en chef, ils furent chargés de présenter ensemble les drapeaux conquis à la journée de Castiglione, ce qu'ils firent dans une audience solennelle dans laquelle ils reçurent chacun une paire de pistolets.

On connaît les détails de cette victoire célèbre, on sait que les divisions Augereau et Serrurier exécutèrent si habilement les instructions qu'elles avaient reçues, que, tombant sur les derrières de l'armée de Wurmser à l'improviste, elles eurent la plus grande part à la défaite de l'ennemi. Ainsi, dans cette circonstance à jamais mémorable, Napoléon

poléon s'éleva au niveau des plus grands capitaines. Quoique dans une position éminemment critique, il fit tourner à l'avantage de l'armée française tous les succès que Wurmser avait obtenus, et cela par la seule force de son génie.

Louis partit à regret la veille de la bataille pour porter une mauvaise nouvelle : " Il le " faut," lui dit Napoléon, " il n'y a que mon " frère que je puisse charger de cette mau- " vaise commission ; mais avant de revenir, " vous présenterez les drapeaux que nous " conquerrons demain."

Bientôt l'indécourageable Autriche forma une troisième armée, qu'elle confia au Baron d'Alvinzi, très-vieux, mais très-brave général. Louis se trouva à la bataille de *Brenta*, de *Caldiero*, de *Rivoli*, et principalement à celle d'Arcole.

Celle-ci dura trois jours. Napoléon avait conçu le hardi projet, en venant en diligence passer l'Adige plusieurs lieues au-dessous de Veronne, de se porter soudainement sur les derrières de l'armée autrichienne. Mais le temps

temps était détestable, les soldats fatigués marchaient difficilement sur un terrain gluant et humide ; puis, au lieu d'établir le pont de bateaux au-delà de Ronco, on l'avait établi au milieu du village, en-deçà d'un canal qui s'y jette dans l'Adige. Tout dépendait de la *célérité ;* c'était une grande surprise qu'on projetait, de sorte qu'on n'eut pas le temps de changer le pont quand on eut reconnu la faute. Le matin, à la première aube du jour, on passa l'Adige, on s'avança sur la chaussée qui conduit au village d'Arcole, et ensuite à Villanuova, où étaient le centre et le parc d'artillerie de l'armée autrichienne. C'était là que Napoléon voulait arriver à l'improviste le plus promptement possible. L'ennemi n'avait à opposer de ce côté que des corps d'éclaireurs hors d'état de faire une longue résistance ; mais il fallait les repousser et les suivre au plus vite, afin de ne point déceler le plan d'attaque à l'ennemi, et ne pas lui donner le temps de changer sa ligne et de venir en masse attaquer l'armée française dans sa route. C'est pourtant ce qui arriva. Après avoir

avoir passé l'Adige à Ronco, les premières troupes suivirent la chaussée de Villanuova qui aboutit à Arcole, en passant le long du canal dont on a parlé. Les éclaireurs ennemis s'étaient répandus derrière ce canal, ils firent feu avant de se retirer, et s'étendirent en prenant en flanc les Français dans leur marche, par un feu très-vif fait presque à bout portant, jusqu'à Arcole, où ils s'établirent dans les maisons de pierre situées très-favorablement pour eux des deux côtés et en face du pont sur lequel il fallait passer. Cette position défectueuse étonna les Français, qui ne s'y attendaient pas ; ils s'arrêtèrent ; les éclaireurs ennemis reçurent des renforts, l'éveil fut donné à Villanuova au Général ennemi, qui s'avança avec toutes ses troupes fraîches, et l'affaire changea de face. Il fallut alors que l'armée française combattît sur un terrain étroit et dangereux dans la position la plus défavorable.

C'est ce qui décida Napoléon à se mettre à la tête des colonnes, et à redoubler d'efforts pour

pour enlever le pont et gagner de vitesse l'armée ennemie déjà en mouvement sur Arcole; mais toutes les tentatives furent inutiles. Un drapeau à la main, entouré de tous les Généraux et officiers de son état major, à la tête de ses grenadiers, Napoléon affronta vainement le feu le plus meurtrier presque à bout portant. Les troupes restaient immobiles, pendant que le groupe qui entourait leur Général en chef s'éclaircissait à vue d'œil. Le Général Lannes, qui avait déjà été blessé deux fois dans cette journée, tomba à côté de Louis; le Général Vignolles fut frappé dans ses bras. Bientôt les grenadiers se retirèrent en désordre, en entraînant le groupe dans lequel se trouvait le Général en chef. Le terrain sur lequel on combattait n'était qu'une chaussée bordée à droite par le canal, à gauche par des marais; si l'on se figure que l'artillerie, l'infanterie, la cavalerie étaient en colonne sur cet espace étroit, on aura une idée de l'effet de la mousqueterie et de la canonnade ennemies.

Obligé

Obligé à la retraite, Napoléon se retirait si lentement qu'il restait le dernier. Ses aides-de-camp Junot, Marmont, et Louis, firent en sorte qu'il les précédât; mais jetés par la foule au bas de la chaussée, il ne leur resta d'autre chemin qu'un terrain marécageux qu'ils traversaient avec beaucoup de peine, lorsque le Général en chef, auquel on avait conduit un cheval quelques minutes auparavant, s'enfonça avec lui dans le marais. Louis parvint à atteindre une main de son frère, mais il n'était point assez fort, il était au contraire entraîné aussi; Marmont se joignit à lui, et deux sous-officiers s'étant trouvés à portée de les aider, ils tirèrent Napoléon de ce précipice.

Louis, vivement ému des dangers de son frère et de son Général, monta sur la chaussée, il harangua les grenadiers, se mit à leur tête, et fit, mais inutilement, un nouvel effort pour enlever le pont. On prit position sur l'Adige, et la nuit vint. Voyant son premier projet manqué, Napoléon fit repasser l'Adige à la division Guieu, qui descendit ensuite cette

rivière

rivière un peu plus bas que Ronco, jusqu'au village d'Albaredo. De là cette division se rendit à Arcole sans obstacle ; il n'y avait point, comme à Ronco, un canal, dont les bords retranchés fussent garnis de tirailleurs qui en toute sûreté fusillaient en flanc les troupes en marche. Le village d'Arcole ainsi tourné par Albaredo, on s'en empara, mais on négligea de percer jusqu'au petit pont d'où l'on avait été repoussé, et à la nuit on évacua ce village.

En apprenant cette inconséquence, et trouvant son armée trop engagée pour lui faire repasser l'Adige et prendre aussi le chemin d'Albaredo, Napoléon voulut obtenir le même résultat, et tourna Arcole, en franchissant de force le canal près de son embouchure dans l'Adige. Il y fit jetter des fascines ; toute la cavalerie mit pied à terre pour cela, les guides, les officiers d'état-major même, mais inutilement ; trop légères, les fascines étaient emportées par le courant, et les ennemis retranchés jusqu'aux dents tiraient à coup sûr et presque à bout portant sur les Français.

Napoléon

Napoléon fit alors tourner une autre fois le village d'Arcole par Albaredo, et en même temps il tendit un piége à l'ennemi enhardi et confiant. Il ordonna à Massena d'embusquer la trente-deuxième demi-brigade, et en même temps il ordonna au Général Robert, placé sur la chaussée près du pont, de céder à l'ennemi. Puis, profitant de la situation du terrain, il détacha vingt-cinq de ses guides à cheval de bonne volonté, commandés par un officier nègre nommé Hercule, qu'il embusqua de la manière la plus favorable. Ces vingt-cinq hommes munis d'un grand nombre de trompettes, abandonnés sur les derrières de l'ennemi, devaient ou être tous perdus, ou produire un effet merveilleux dans une position où l'on ne pouvait juger de leur nombre, et où ils ne laisseraient à l'ennemi d'autre issue que l'Adige ou les marais. Cela réussit parfaitement; les vingt-cinq guides se conduisirent vaillamment, et la colonne ennemi n'ayant entre l'Adige et les marais d'autre issue que la ligne de l'armée, se jeta sous le feu de la trente-deuxième, tomba de piége en piége,

piége, et fut ou détruite ou prisonnière. D'un autre côté, la seconde attaque sur Albaredo réussit parfaitement cette fois; l'ennemi évacua Arcole, et enfin on arriva à Villanuova le troisième jour de l'engagement, non plus pour surprendre l'ennemi, ce qui était manqué dès le premier jour, mais pour le poursuivre et affermir la victoire d'une armée, qui, dans la position la plus défavorable, trompée dans ses projets, ayant en tête une armée fraîche et triple en nombre, parvint à la battre complètement, à la disperser après de grandes pertes, et à la poursuivre jusque dans les positions qu'elle avait au commencement de la campagne.

C'est une remarque importante que toutes les principales actions de Napoléon sont empreintes du cachet du génie, et que même celles où il a eu le plus à lutter, où il a commencé par avoir des revers, n'ont servi qu'à le faire mieux ressortir. Cette bataille dura trois jours; dans le second, Louis fut chargé de porter des ordres importants du Géneral en chef au Général Robert: il n'y avait point d'autre

d'autre chemin que cette chaussée si bien balayée par le feu de l'ennemi; Louis la parcourut à cheval avec la plus grande rapidité. En arrivant près du pont, il trouva le Général Robert égaré, le teint et les yeux enflammés, au milieu des tirailleurs français et de ceux de l'ennemi, et courant d'arbre en arbre pour empêcher ses soldats découragés de faire volte-face. Il avait essuyé long-temps un feu très-vif pour atteindre le Général Robert; près de lui, il devint le but des tirailleurs ennemis; seul à cheval, il lui expliqua les ordres du Général en chef; mais le Général Robert exalté, l'écoutait sans le comprendre, il avait sans doute déjà le pressentiment de sa mort; il fut mortellement blessé une heure après. Louis répéta plusieurs fois, sans pouvoir se faire comprendre; enfin il prit un air riant et froid, salua profondément le Général Robert, et resta chapeau bas, jusqu'à ce que le Général lui eût rendu son salut et par conséquent fût revenu à lui, ce qui ne tarda pas. En retournant auprès du Général en chef, occupé près de l'embouchure du canal de

 l'Adige,

l'Adige, à le faire combler, il essuya le même feu; les grènadiers qui étaient en position dans le marais derrière la chaussée, voyant un aide-de-camp à cheval qui la parcourait pour la seconde fois, s'écrièrent : " *montons aussi ;*" mais à peine les deux premiers eurent-ils en gravissant dépassé le bord de la chaussée de la moitié de leur hauteur, qu'ils tombèrent morts. Un tambour voulut aussi essayer, et il tomba aux pieds du cheval de Louis, percé de plusieurs balles. La manière dont quelques personnes se tirent des plus grands dangers est bien étonnante! Napoléon, Berthier, Massena n'ont jamais été blessés; au contraire, Lannes ne pouvait se trouver à aucune affaire sans l'être. Arrivé près de son frère, celui-ci fit un mouvement de surprise et de joie ; " Je vous " croyais mort," lui dit-il : des grenadiers étaient venus lui annoncer la mort de son frère.

La veille de la bataille de Rivoli, qui précéda celle de la Favorite, Napoléon se trouvait à Veronne. Sa droite, commandée par Augereau,

Augereau, était sur le bas Adige du côté de Porto Legnago, pour couvrir le siége de Mantoue et empêcher l'ennemi d'y pénétrer en passant cette rivière. L'ennemi était aussi devant Veronne, sur la route de Vicence; il était de même sur la gauche dans les montagnes de Rivoli, où la division Joubert avait été battue. Celui-ci fit dire qu'il lui était impossible de tenir, que l'ennemi trop supérieur en nombre se disposait à l'envelopper, et qu'ainsi il allait profiter de la nuit pour se retirer sous Peschiera. En même temps les ennemis se mettaient en mouvement devant Veronne, et sur la droite à Legnago. L'armée française, beaucoup trop foible pour pouvoir faire face de tous côtés, avait besoin de deviner l'intention de l'ennemi, de réunir toutes ses forces sur le point où il agirait; mais si l'on se trompait, quelle suite funeste pouvait avoir cette erreur! . . . . . Napoléon, les yeux attachés sur les cartes et les descriptions des lieux, les rapports de ses généraux d'un côté, ceux de ses espions et des troupes légères de l'autre,

passa dans l'indécision une partie de la nuit; enfin il s'écria sur de nouveaux rapports, *c'est clair, c'est clair : à Rivoli.* Il laissa une garnison à Veronne, et avec le Général Massena et toutes les troupes disponibles, il se rendit chez le Général Joubert, et lui porta sa réponse. Il ordonna aux Généraux Rey et Baraguey d'Hilliers de suivre par les hauteurs de St. Marc, mais seulement quelques heures plus tard. Il donna des ordres à la droite à Augereau, qui devait rester pour couvrir le siége de Mantoue, à Serrurier devant cette place, etc., etc.; mais partout de vive voix par ses aides-de-camp, pour ne pas perdre de temps. Louis fut chargé d'aller à Peschiera; il avait ordre de rejoindre ensuite à Rivoli; il quitta Veronne dans la nuit, en même temps que l'état-major général et la division Massena se portaient chez Joubert. A l'aube du jour, après avoir rempli sa mission, il rejoignait l'armée, lorsqu'il rencontra des fuyards, des bagages que l'ennemi avait pillés, et une dixaine de pièces d'artillerie légère qui se retiraient à toute bride.

Il

Il les arrêta, les questionna, et apprit avec étonnement que l'armée avait passé avant le jour, mais que depuis, les ennemis s'étaient formés derrière elle en la tournant, et qu'en voulant suivre les ordres du Général en chef, on ne ferait que se donner à l'ennemi, puisqu'il tenait notre armée prisonnière. Louis chercha avec les officiers qu'il rallia à réunir le plus de troupes possible; tous les fuyards furent rassemblés; un escadron du 15ème de dragons qui se trouvait par hasard arriéré, vint augmenter sa petite troupe; il l'établit sur une ligne, fit mettre l'artillerie en batterie, et en imposa à l'ennemi, qui n'osa avancer davantage sur les derrières de l'armée française. En même temps, comme il avait été témoin de la décision spontanée de Napoléon, et de l'expédition des ordres de mouvement, persuadé que toutes les troupes ne pouvaient être arrivées à Rivoli, il fit battre la campagne et découvrit à gauche les divisions Rey et Baraguey d'Hilliers; il s'y rendit; il demanda au premier d'attaquer l'ennemi " qui croit, ajouta-t-il, " ne tenir enfermé que la division

" Joubert,

« Joubert, tandis qu'il aura bientôt toute « l'armée à combattre ; je suis sûr que le Gé- « néral en chef n'attend que les premiers « coups de fusil de ce côté pour attaquer ; « c'est pour cet effet qu'il vous a laissés en « arrière ; il était prévenu dès hier que l'en- « nemi cherchait à envelopper nos gens. »

Il ne put rien obtenir, pas même un bataillon qu'il avait demandé pour renfort ; il retourna joindre sa petite troupe ; fit porter l'artillerie sur les derrières afin de ne pas la compromettre, après qu'elle eut fait quelques décharges pour avertir à Rivoli le gros de l'armée. Il envoya ses hommes d'infanterie en tirailleurs sur la droite de la route où était une chaîne de collines, et fit former en colonne sur le grand chemin tous les hommes à cheval unis à l'escadron du 15ème de dragons. Dès que le feu fut commencé, ils chargèrent l'ennemi, et comme il l'avait prédit au Général Rey, l'armée bloquée n'eut pas plutôt entendu les premiers coups, qu'elle attaqua de toutes parts. L'ennemi, voyant des troupes tout autour de lui, se crut entouré

lui-

lui-même, se débanda, et ses lignes qui couronnaient toutes les hauteurs, coupées en plusieurs endroits, s'éclaircirent en un clin d'œil. Le gros de la cavalerie française chargeait de Rivoli pour percer la ligne de l'ennemi qui avait tourné l'armée, quand Louis faisait la même chose en sens contraire avec son détachement, de sorte qu'ils se rencontrèrent nez-à-nez. Les détachements rejoignirent leurs corps, et Louis retourna près de son frère, qui lui témoigna beaucoup de satisfaction sur sa conduite, et sur ce qu'il avait deviné la situation véritable des choses.

Cette victoire fut complète ; à la fin du jour et durant la nuit, on ne fit que rassembler des colonnes ennemies coupées et égarées. Le nombre des prisonniers s'éleva à plus de quinze mille : Alvinzi faillit être du nombre.

Tranquille sur ce point, ayant bien rassuré Joubert, Napoléon vola vers Mantoue, emmenant la division Massena, et toutes les troupes que Joubert ne jugea pas lui être nécessaires pour se maintenir dans ses positions. Il était temps,

temps, car l'ennemi était parvenu à passer l'Adige dans les environs de Porto Legnago, devant le Général Augereau. L'avant-garde autrichienne, commandée par le Général-major Prince de Hohenzollern, avait sommé inutilement le faubourg de St. George, qui appuyait la ligne de l'armée française de siége; le tranquille et intrépide Miollis commandait ce faubourg retranché avec soin. Wurmser sortit de la place pour aller au-devant de ses compatriotes; mais Napoléon arriva sur ces entrefaites, se plaça entre deux, les battit complètement l'un après l'autre. Wurmser rentra dans Mantoue; mais la division Provera, le Général de ce nom, le Général Prince de Hohenzollern furent prisonniers de guerre. C'est cette journée qu'on appela la bataille de la Favorite, du nom d'un château de plaisance près duquel elle se donna.

Après cela, la place de Mantoue ne tarda pas à se rendre avec sa garnison de dix-huit mille hommes. Napoléon montra au Général Wurmser la plus grande générosité. Il ne voulut

voulut point se trouver spectateur de son infortune, et lui accorda toutes les satisfactions qu'il désira.

Vers ce temps-là, on marcha contre les Etats de l'Eglise; il y eut une affaire entre Bologne et Forli, mais ensuite tout céda presque sans résistance. On sait la conduite de Napoléon à l'égard du St. Siége; il témoigna qu'il faisait cette expédition à regret; chaque jour il renouvela ses propositions de paix, qui furent écoutées, quand on vit l'armée française proche de Rome.

Louis accompagna son frère dans cette courte campagne, mais il ne l'acheva pas, il tomba malade à Forli, et fut obligé de revenir à Bologne, et puis à Milan.

Cela fut cause qu'il ne fit point la dernière campagne de son frère en Styrie, avant la paix de Campo Formio. Il ne le rejoignit que lorsque les préliminaires étaient déja signés.

Durant les négociations, il fut chargé de faire une grande reconnaissance sur les avant-postes de l'armée; elle dura plus de huit jours, et son travail reçut les plus grands éloges de

son

son frère. C'est dans cette tournée qu'il vit le jeune Bertrand, adjoint du génie, à Osoppo, qu'il apprécia son mérite, et le recommanda à son frère. C'est le même qui depuis fut aide-de-camp de l'Empereur, grand maréchal, et commandant en chef du génie à la grande armée.

Comme les nuages qui s'étaient élevés entre les négociateurs s'étaient dissipés, et qu'ils venaient de se mettre d'accord, on envoya Louis à Paris porter au directoire la première nouvelle de la paix. Peu de semaines après, Napoléon revint lui-même, et fut reçu dans une audience publique et solennelle, comme en triomphe, dans la grande cour du Luxembourg, magnifiquement disposée à cet effet.

Louis jouissait d'une forte constitution; mais il ne s'était point ménagé dans ses campagnes, parce qu'il avait été abandonné à lui-même trop jeune et sans y être préparé. Il avait fait plusieurs chutes de cheval considérables, dont la plus forte lui laissa une grande cicatrice à l'œil gauche qu'il faillit perdre. C'est à Nice, après le siége de Toulon, qu'il

éprouva

éprouva cet accident. L'aide-de-camp Junot se promenait à pied, il rencontra Louis qui revenait de mission à toute bride sur un cheval entier espagnol, jeune et fougueux ; il épouvanta le cheval pour éprouver l'adresse du cavalier qu'il mit en défaut ; Louis tomba, et fut si mal soigné de la blessure qu'il se fit, qu'il en conserva toujours la cicatrice. Après la paix de Campo Formio, il fut question de l'expédition d'Egypte. Louis désirait en faire partie, mais de partir plus tard, afin de faire usage des bains de Barrége qu'on lui avait conseillés. En revenant en dernier lieu porter la nouvelle de la paix, ses chevaux s'étant emportés en descendant la haute montagne de St. André en Savoie, il s'était démis le genou. Son frère lui-même décida qu'il partirait pour rejoindre l'armée d'Egypte par le premier bâtiment qui s'y rendrait après la saison des bains.

Une raison secrète faisait désirer à Louis de rester à Paris. Sa sœur Caroline était à la célèbre pension de Madame Campan, à St. Germain. Il y allait souvent, il y rencontrait

contrait une amie de sa sœur, dont le père avait émigré depuis le commencement de la révolution. Il s'intéressait vivement à elle, estimait les qualités de son cœur et de son esprit, et la trouvait la plus belle personne qu'il eût vue.

Un soir qu'il se promenait dans le jardin des Tuileries avec Casabianca, ancien officier supérieur de la marine, ami de son frère, homme honnête, aimable et instruit, mais craintif, et qui s'était préservé des premiers orages de la révolution par une excessive prudence, il ne put contenir ses sentiments, et il les lui confia. L'autre en fut effrayé ; *Savez-vous*, lui dit-il, *que ce mariage ferait le plus grand tort à votre frère, et le rendrait suspect au gouvernement, dans un moment où, partant pour une expédition hasardeuse, il a un aussi grand besoin de se faire des amis, ou du moins de ne se point faire d'ennemis, ni de se rendre suspect?*

Le lendemain Napoléon fit appeler son frère, et lui donna ordre de partir de suite avec trois autres de ses aides-de-camp pour Toulon,

Toulon, où ils devaient l'attendre pour le suivre en Egypte. Long-temps après, Louis découvrit que Casabianca avait informé de suite Napoléon des projets et des sentiments de son frère, et celui-ci, sans perdre son temps à persuader un jeune homme amoureux, lui avait fait donner l'ordre par le Ministre de la guerre de partir immédiatement.

Dans ce temps-là, Bernadotte était Ambassadeur de France à Vienne ; il fit dans cette capitale une de ces imprudences naturelles à un caractère fier et entier comme le sien ; elle souleva toute la population contre lui. Au lieu des armes de France, il fit arborer sur son hôtel le pavillon tricolore, ce qui occasionna une scène assez vive. Le directoire de France craignit alors de voir la guerre se rallumer, et il fit suspendre à Napoléon son départ pour l'Egypte. En conséquence, Louis et les trois autres aides-de-camp qui se trouvaient déjà à Lyon, reçurent l'ordre de s'y arrêter ; il y demeura quinze jours. C'était au commencement du printemps, qui est toujours

jours délicieux dans ce climat. Les deux grandes rivières qui arrosent cette belle ville, donnent à la campagne la végétation la plus vive et la plus riante. De nombreux côteaux entourent Lyon, et se montrent couverts d'une infinité de maisons de campagne et des plus beaux arbres. Rien n'égale au printemps la beauté de ces lieux enchanteurs, si ce n'est l'aimable gaieté de ses habitants, la grâce, la taille, les yeux, la démarche, la *morbidezza* des Lyonnaises. Ce sont les Parisiennes, avec peut-être moins de prétentions. Elles ont dans leur parler, comme dans leur port, leur taille et leur démarche, une souplesse gracieuse, un charme que ne possédent point les autres femmes.

Ce séjour ne devait point diminuer les regrets et les émotions d'un jeune homme, qui se voyait arraché malgré lui à tout ce qu'il aimait, et peut-être pour toujours. Quinze jours après, la bonne intelligence s'étant rétablie entre la France et l'Autriche, Napoléon quitta Paris, ses aides-de-camp le rejoignirent

gnirent à son passage à Lyon; ils arrivèrent à Toulon, peu de jours après l'armée s'embarqua et l'on mit à la voile.

La flotte était composée de 13 vaisseaux de ligne; et le convoi, chargé de troupes et de munitions, était de cinq à six cents bâtiments formant quatre divisions: celle de Toulon était escortée par deux vaisseaux et deux vieilles frégates vénitiennes, tous quatre armés en flûte. Ces vaisseaux, conquis par l'armée d'Italie, portaient les noms des officiers de cette armée morts sur le champ de bataille; Lecausse et le Dubois, noms de deux Généraux, le premier tué à la bataille de Dego, le second tué à Roveredo. L'aide-de-camp de Napoléon, Muiron tué à Arcole, et Carrère colonel d'artillerie, qui fut enlevé quelques instans avant l'armistice de Léoben par le dernier coup de canon tiré dans cette guerre, donnèrent leurs noms aux deux frégates. Mais ces bâtiments vénitiens non doublés en cuivre, d'un mauvais échantillon, semblaient marcher avec peine. Une division du convoi se forma à Ajaccio, et rejoignit l'escadre à sa

sortie

sortie de la rade de Toulon; la troisième rejoignit plus tard, elle venait de Gènes; et la quatrième, aux ordres du Général Desaix, mit à la voile à Civita-Vecchia, et ne rallia la flotte que devant Malte. Il y avait en outre une escadre légère de frégates, corvettes, et avisos. Les frégates étaient la *Diane*, la *Justice*, la *Sérieuse*, *l'Alceste*, etc.

Une escadre anglaise était entrée dans la Méditerranée, lorsque l'expédition mit à la voile : on en avait la certitude. Il fallait donc que Napoléon comptât beaucoup sur son bonheur, pour tenter de conduire en Egypte, où il ne pouvait débarquer sans effort, une armée si nombreuse, sous les yeux, pour ainsi dire, de la flotte ennemie. Mais, non-seulement il avait ce projet, mais encore celui de s'emparer, chemin faisant, de l'île inexpugnable de Malte, ce qui devait lui donner une grande facilité pour maintenir ses communications avec l'Europe, et assurait à la France l'empire de la Méditerranée et du commerce du Levant.

Mais s'il semblait compter entièrement sur

son

son étoile dans ses actions hardies et souvent téméraires, personne ne parut compter moins que lui sur la fortune dans la conception de ses plans; aucune précaution humainement possible n'a, je crois, jamais été négligée dans ce temps ou oubliée par Napoléon; il considérait toujours les choses sous tous les aspects imaginables, et n'ayant jamais ou presque jamais de revers, il était préparé, avant chaque entreprise, à tous ceux qui pouvaient lui arriver. Dans tous les cas, il avait toujours prévu ce qu'il aurait à faire: c'est ce qu'il appelait concevoir un plan. Il fit toujours marcher de front dans ses actions la politique, les intelligences secrètes, et l'intérêt particulier des individus. Mais on ne peut nier qu'il ne se montrât très-convaincu que l'intérêt personnel est le premier, le plus grand mobile du cœur de l'homme, et peut être le seul.

En faisant voile sur Malte, on s'arrêta quelques jours devant la Sardaigne pour attendre les convois; et pendant ce temps Nelson, à la tête de quatorze vaisseaux bons voiliers, était

à la recherche de l'escadre française. Les frégates qui éclairaient celle-ci découvrirent l'ennemi, elles l'annoncèrent, lorsque Napoléon arriva à Malte; mais Nelson prit le change, il passa le détroit de Messine, opération hardie pour une flotte, et se rendit en toute diligence à Alexandrie. L'idée qu'avec l'intention de s'emparer de l'Egypte, on s'amuserait en chemin à attaquer une place telle que Malte, ne pouvait certainement pas lui venir à l'esprit, à lui, non plus qu'à tous ceux qui connaissaient l'infériorité de la marine française, la presque impossibilité dans laquelle elle se trouvait de combattre, surchargés comme étaient les vaisseaux de monde, de canons, et d'effets de toute espèce.

Mais Napoléon savait que l'idée de cette attaque ne viendrait à personne, qu'ainsi la surprise serait entière; que la place n'était pas en état de défense, mais seulement à l'abri d'un coup de main; que le Grand-Maître, brave et honnête homme, était hors d'état de pourvoir à tout au moment du péril avec l'activité

l'activité nécessaire; qu'enfin sa principale défense consistait dans les chevaliers français, qu'il se proposa de ramener au parti de la France. Il tenta l'entreprise avec beaucoup d'apparence de succès, avec témérité, mais avec une témérité indispensable qui n'était que la suite même du projet, et il réussit. Il entra même dans le port durant les pourparlers avec son état-major, et pressa témérairement la conclusion de la capitulation.

Le Grand-Maître reçut une pension; les chevaliers français qui voulurent prendre service dans l'armée française, en obtinrent; les autres furent garanties des persécutions attachées alors aux émigrés.

Le Général Vaubois fut laissé à Malte avec une garnison. L'armée remit à la voile, et arriva dix ou douze jours après devant Alexandrie. Les côtes d'Egypte sont si basses, qu'on les distingue à peine à la distance de quelques lieues. On envoya querir le consul de France; au grand étonnement de ses compatriotes, il leur apprit que l'escadre anglaise avait paru la veille devant le port, avait de-

mandé des informations sur la flotte française, et puis avait continué sa route vers Alexandrette. Dans ce moment même on signala des vaisseaux de guerre, et l'ordre du combat fut donné; on crut fermement que c'étaient les Anglais. Napoléon témoigna la peine qu'il en ressentait : *Fortune*, s'écria-t-il, *ne nous as-tu tant favorisés jusqu'à présent que pour nous abandonner mieux? Encore quelques instans, et Alexandrie étant à nous, tout le convoi eût été en sûreté.*——Les signaux étaient faux; ce n'étaient point des vaisseaux ennemis, mais des frégates françaises arrivées.

Napoléon voulut dès lors que l'Amiral Bruyès mit les troupes à terre; celui-ci ne voulait point y consentir; il craignait la mer, agité par un fort vent d'ouest, presque permanent dans cette saison. Mais le Général sentait le prix des moments qui s'écoulaient; il voyait le convoi exposé sur la côte, et Alexandrie en arme se préparant à la défense : il voulut absolument descendre malgré la violence des vagues.

On jeta l'ancre; on débarqua dans la soirée

soirée et une partie de la nuit, à quelques lieues d'Alexandrie, près d'un lieu nommé la tour de Marabout, ou des Arabes. Le lendemain l'armée française marcha en ligne sur la ville, la droite commandée par le Général *Bon*, le centre par *Kleber*, et la gauche par le Général *Menou*. On avait perdu dans le débarquement deux ou trois chaloupes, qui avaient chaviré, toutes les personnes qu'elles contenaient, et deux ou trois hommes tués par les Arabes. Parmi ces derniers, on doit remarquer le capitaine des grenadiers Moreau, du 69me régiment d'infanterie de ligne, qui, plaçant les sentinelles de son poste de manière à pouvoir surveiller quelques Arabes à cheval qui voltigeaient dans la plaine, fut atteint et frappé dans l'espace compris entre la sentinelle et le bivouac du poste, avec une rapidité étonnante. Lors du débarquement, Louis s'était rendu du bord de l'Orient, vaisseau monté par son frère, avec le Général Lannes et son état-major, sur le Franklin, que montait le Général Kleber. Il descendit avec celui-ci, et resta attaché à sa division dans l'attaque

l'attaque d'Alexandrie. Kleber fut blessé, et reçut le commandement de cette ville. Louis reçut l'ordre de rester à Alexandrie, mais après la bataille d'Aboukir, dans laquelle la flotte française fut détruite, il fut appelé au Caire.

Lorsque Napoléon voulut exécuter le débarquement sans perdre de temps, il dit à l'Amiral Bruyès, au moment de quitter l'Orient: " Il faut que nous nous hâtions de " vous faire ouvrir le port d'Alexandrie, et " s'il est hors d'état de recevoir la flotte, il " faut vous mettre en sûreté ailleurs. Vous " nous avez conduits heureusement; votre " tâche est remplie, et la nôtre commence." " *Nous prenez-vous pour des charrettes de* " *transport?*" répliqua le brave Bruyès.

Cependant, aussitôt que la ville fut prise, celui-ci reçut ordre de faire sonder le vieux port d'Alexandrie, et d'y faire entrer l'escadre. On s'occupa de suite des sondes, c'est le Capitaine Barré de l'Alceste, officier actif et intelligent, qui en fut chargé; mais soit que les marins ne voulussent pas s'enfer-

mer

mer dans Alexandrie, soit qu'une malheureuse fatalité présidât à toutes les opérations de la marine, ce travail important, si pressé, ne fut terminé que peu de jours avant l'apparition des Anglais et la bataille. Il résultait des sondes que tous les vaisseaux pouvaient entrer dans le port, tels qu'ils étaient, à l'exception de l'Orient, qu'il fallait décharger de quelques pièces d'artillerie dans le passage.

La flotte, en attendant que la reconnaissance des sondes fut achevée, prit position à la vue d'Alexandrie, sur la côte, à la baie, ou plutôt à la plage d'Aboukir. Le misérable village de ce nom est bâti à-peu-près sur les ruines de l'ancienne Canope. La côte forme en cet endroit un arc de cercle ; l'escadre s'y embossa de manière à former la corde de l'arc, dont l'extrémité gauche aboutissait à-peu-près à une petite île qui se trouve en avant de la pointe de la côte, où est située la masure honorée du nom de fort d'Aboukir. C'était là qu'était appuyée la gauche de l'escadre française. La droite, qui n'arrivait pas jusqu'à la terre, paraissait être sans appui, et pour

pour ainsi dire, en l'air; mais au contraire, la ligne étant oblique, la droite se trouvait plus en sûreté, parce qu'elle était voisine des bas fonds et des récifs.

L'Amiral Bruyès était convaincu qu'une escadre embossée est inattaquable; cela n'est vrai que lorsque l'escadre ne peut être tournée; mais dans la position où il était, il reçut une triste preuve du contraire.

Dans sa confiance, l'Amiral français oublia que Nelson était à sa recherche; il perdit des jours précieux, durant lesquels il aurait pu entrer dans le port d'Alexandrie. Indécis, il ne prit même pas toutes les mesures qu'il aurait dû prendre pour sa défense. Ses principaux officiers, entre autres Casabianca et Dupetit-Thouars, le pressaient d'appuyer la gauche de sa ligne à la petite île d'Aboukir, il refusa de le faire autant que cela était nécessaire. " Voulez-vous," leur répondit-il, " que le premier coup de vent dans ce mouil-" lage ouvert nous jette sur la côte, et quand " nous aurons perdu un ou plusieurs vaisseaux, " qu'on nous traite d'ignorants?"

Il

Il laissa donc sa gauche à quelque distance de la petite île, et fit couper le milieu de cet intervalle par la grosse frégate la Sérieuse. L'armée de terre voulait placer de bonnes batteries sur la petite île, afin de protéger la gauche de l'escadre, mais l'Amiral voulut que ses officiers seuls en fussent chargés ; l'île ne fut armée qu'imparfaitement, et les batteries très-mal servies : Bruyès voulut absolument que l'escadre protégeât l'armée, et non celle-ci l'escadre.

L'escadre française consistait en treize vaisseaux de ligne, et quelques frégates, le reste était armé en flûte, et destiné au service du convoi, et se trouvait dans le port d'Alexandrie. De ces treize vaisseaux, l'Orient monté par l'Amiral était de cent vingt canons ; le Guillaume Tell et le Franklin étaient de 80, et les autres de 74.

L'Orient était au centre, le Vice-Amiral Villeneuve commandait la droite, le Vice-Amiral Duchelat la gauche, le Contre-Amiral Gantheaume était le chef de l'état-major-général,

général, et le Capitaine Casabianca capitaine de pavillon.

Le premier vaisseau de gauche était le Guerrier; c'était le plus vieux et le plus foible. Les deux vaisseaux de droite étaient le Guillaume Tell et le Généreux, le premier de 80 et l'autre de 74. Les frégates la Diane et la Justice étaient en arrière de la droite, la Sérieuse et la . . . . . derrière la gauche.

Le matin du jour de la bataille, le Général Kleber et Louis se promenaient sur la terrasse de la maison du quartier général: tout à coup ils aperçoivent plusieurs voiles ennemies, et ensuite toute l'escadre anglaise forte de 14 vaisseaux, dont un seul, le Léandre, était de cinquante canons.

Nelson s'approcha d'Alexandrie de très-près, il lorgna long-temps le port, et fila vers Aboukir avec un bon vent, un temps superbe, et ses vaisseaux le suivant dans un ordre parfait.

Dès qu'il put apercevoir l'escadre française, on le vit faire des signaux, les bâti-

ments

ments légers le rejoignirent, et ses vaisseaux se serrèrent encore plus.

Il est facile d'imaginer la peine que dut éprouver l'Amiral anglais en voyant qu'il n'avait pu empêcher un armement aussi considérable de remplir sa destination, et d'enlever un poste tel que Malte presque sous ses yeux. Par là on peut deviner sa joie de trouver l'escadre ennemie dans une position défavorable, et de pouvoir saisir l'occasion de faire oublier et d'effacer entièrement sa faute.

On a osé avancer que l'Amiral anglais avait l'ordre de laisser parvenir si loin de France la meilleure armée et les meilleurs généraux français. Mais cette supposition est trop absurde. S'il avait été instruit de la marche précise de l'armée française, l'aurait-il laissée surprendre Malte? Quel est le général qui, pouvant détruire les forces de son ennemi sans coup férir, en laisse échapper l'occasion? Or, c'était le cas de Nelson, s'il était tombé au milieu du nombreux convoi français surchargé de troupes choisies. Il est plus certain

certain que le dépit d'avoir manqué une occasion unique de détruire l'élite de l'armée française augmenta l'ardeur, le zèle et le courage des Anglais, et qu'ils trouvèrent avec joie l'occasion de réparer leur faute.

Après avoir observé quelque temps l'escadre française, après avoir bien reconnu sa position, et *paradé* comme pour attendre ce qu'elle ferait, les Anglais attaquèrent.

Lorsqu'ils avaient été signalés, tous les capitaines français se rendaient chez l'Amiral pour dîner avec lui. On venait de peindre à neuf à l'huile les chambres et la galerie de l'Orient; les baquets et autres ustensiles se trouvaient encore sur le pont. Les batteries de la petite île à la gauche de la ligne n'étaient pas encore dans un état parfait; la flotte n'était pas appuyée à la terre. L'on ne s'était seulement pas renforcé de tous les matelots qui se trouvaient en grand nombre à Alexandrie, et qui étaient inutiles, puisqu'on avait déchargé du convoi tout ce qu'il transportait. Le Général Kleber remédia à cette insigne négligence en envoyant

de

de son propre mouvement à l'escadre tous les matelots qu'il put réunir.

En examinant l'escadre française, Nelson vit bientôt qu'elle ne se disposait pas à changer de position. Bruyès craignait fort de mettre sous voile, et effectivement toute l'armée de terre avait été témoin de l'énorme différence dans la marche des vaisseaux. L'Orient, toutes voiles dehors, marchait si lentement, que, pour ne pas tomber sur lui, le Franklin, qui était son matelot d'arrière, ne conservait qu'une très-petite voile. Le Mercure et un autre vaisseau avaient obtenu la permission de marcher hors de la ligne, parce qu'ils arrêtaient la marche des autres. Nelson dut remarquer dans la position de la flotte française que sa gauche était assez éloignée de terre pour qu'on pût la tourner. Il savait que les vaisseaux de sa nation tirent moins d'eau que les vaisseaux français; il remarqua sans doute que puisque à mi-distance de la gauche de l'armée française à la terre, il y avait assez de fond pour une grosse frégate telle que la Sérieuse, il était présumable

mable qu'entre celle-ci et le premier vaisseau, il y avait assez de fond pour un vaisseau anglais. Il mit donc à la tête de l'attaque le Léandre de 50 canons, chargé de guider les autres, et il réussit.

Celui-ci se trompa d'abord et toucha, mais la batterie de l'île servie par des marins, laquelle avait beaucoup trop tardé à tirer, s'en avisa malheureusement alors : le Léandre s'éloigna de terre, et dans ce moment il trouva la passe.

La passe trouvée, l'escadre anglaise tourna les Français ; la Sérieuse fut coulée d'abord. Le Guerrier ne put soutenir long-temps le feu de l'armée ennemie.

Nelson, quoique à la voile, se laissait glisser sur ses ancres, afin de pouvoir être plus maître de ses mouvements. Une partie de la flotte anglaise étant passée derrière les Français, chaque vaisseau de ceux-ci fut attaqué successivement par trois bâtiments ennemis au moins. Les Français se défendaient vaillamment ; ils sentaient la faute de leur Amiral et leur danger, et cela même augmentait leur valeur.

valeur. Les troupes de l'armée de terre qui se trouvaient en garnison sur les vaisseaux, soutenaient dignement la réputation de l'armée d'Italie. Lors même que le vaisseau coulait, ou que le reste de l'équipage l'abandonnait, ces intrépides soldats continuaient le feu avec la même ardeur.

Dans cette situation, on conçoit que Nelson réduisit facilement les six vaisseaux à la gauche de l'Orient. Il fit prisonnier le Vice-Amiral Duchelat, qui eut le nez emporté dans le combat.

Arrivé à l'Orient, l'ennemi s'arrêta, deux des trois bâtiments qui l'attaquèrent furent mis hors de combat et se retirèrent; le troisième amena son pavillon. Le brave Bruyès faisait le coup de fusil avec les soldats de sa garnison; blessé une première fois, il se fit panser sur le pont même et recommença à combattre; mais bientôt il est emporté par un boulet. Son capitaine de pavillon, mortellement blessé, est conduit à la Sainte Barbe. Malheureusement le feu prit alors à bord de l'Orient, et fit bientôt de tels progrès

que

que les six autres vaisseaux durent s'en éloigner. Les capitaines des vaisseaux attendaient avec impatience des signaux de l'Amiral : mais il était mort, et l'on n'en savait rien hors du vaisseau ; l'on ne fit point connaître à celui qui, d'après son grade, devait le remplacer, que c'était à lui à commander. Villeneuve, à qui ce commandement appartenait, aurait empêché un dénouement aussi tragique, comme il le montra à la fin de la bataille. L'Orient sauta avec un bruit effroyable : c'était à onze heures du soir ; l'horizon semblait en feu, la terre trembla, et la fumée qui sortit du vaisseau s'éleva en masse, gravement, comme un ballon noir et immense ; puis il s'éclaircit et laissa voir des objets de toutes sortes de formes qui retombaient sur le champ de bataille !

Quel terrible moment d'effroi et de désolation pour les Français, témoins de cette effroyable catastrophe ! La plupart de l'équipage de ce malheureux vaisseau périt dans cette journée. Parmi les officiers généraux, Gantheaume fut le seul épargné ; il parvint

à gagner

à gagner Alexandrie en chaloupe. Les règlements de la marine défendent sous les peines les plus sévères de rompre la ligne ; si Villeneuve, commandant l'aile droite, eût pu la rompre, il se serait replié vers la gauche et aurait continué le combat dans une position avantageuse pour les Français. Mais il ne connaissait pas la mort de Bruyès, et quand il apprit que par là il commandait l'armée, il était trop tard. Quatre vaisseaux obligés de rompre la ligne par l'explosion de l'Orient, s'échouèrent, ne pouvant pas faire mieux dans leur abandon ; ils se défendirent individuellement jusqu'à la dernière extrémité. Il ne restait à Villeneuve que le Guillaume Tell de 80, qu'il montait, le Généreux et deux frégates, avec lesquelles il mit à la voile, après avoir recueilli les équipages que Kleber avait envoyés d'Alexandrie. Les vaisseaux anglais voulurent empêcher Villeneuve de se retirer ; mais pour donner l'idée du délabrement où ils étaient, de la vigoureuse défense des Français et de ce qu'aurait fait Villeneuve s'il eût eu le commandement quelque

temps plus tôt, il suffira de dire que toute l'escadre de Nelson ne put empêcher les tristes restes de l'escadre française de mettre à la voile. Celle-ci fut attaquée dans sa retraite, mais elle se tourna sur les Anglais de manière à leur faire bientôt lâcher prise, et cependant sept vaisseaux seulement avaient combattu dans cette journée et avaient mis les Anglais en si mauvais état ! ! ! !

Telle a été cette fameuse bataille d'Aboukir qui a immortalisé Nelson, mais qui a dû prouver aux Anglais que les Français auront une marine dès qu'ils s'en occuperont sérieusement, ou pour mieux dire, dès qu'ils sauront s'y prendre. Dans le funeste événement de l'explosion de l'Orient, la conduite et la mort du jeune Casabianca méritent d'être remarquées. Cet enfant, âgé de 13 ans, montra une activité extrême. Placé aux batteries, il encourageait les canonniers et les matelots ; et comme, dans la chaleur de l'action, le feu était retardé par trop de zèle et d'émotion, il mettait l'ordre et le calme par un sang-froid étonnant à son âge ; il avertissait

avertissait les canonniers et les matelots de leurs distractions, et faisait en sorte que l'on portât à chaque pièce des cartouches de son calibre.

Quand son père fut mortellement blessé, il l'ignora; le feu s'étant manifesté sur l'Orient, les batteries furent abandonnées; ce courageux enfant resta seul, en demandant à grands cris à son père s'il pouvait quitter son poste sans déshonneur comme faisaient les autres? L'incendie faisait des ravages affreux, et il attendait toujours la réponse de son père, mais inutilement! Enfin un vieux matelot le trouve, lui apprend le malheur de Casabianca, et lui annonce qu'il est chargé de sauver son fils à la nage. Il refuse, et court à la Sainte-Barbe; dès qu'il aperçoit son père, il se jette sur lui, le tient étroitement embrassé, et déclare qu'il ne le quittera plus. En vain son père prie, menace; en vain le vieux matelot attaché à son capitaine veut lui rendre ce dernier service. *Je dois mourir, je veux mourir avec mon père*, répond le généreux enfant: *Il ne me reste plus qu'un*

instant, observa le matelot, *j'aurai moi-même beaucoup de peine à me sauver ; adieu !* L'incendie approchant des poudres, le vaisseau sauta en enlevant le jeune Casabianca, qui couvrait en vain de son corps les restes mutilés de son père. C'est ce que le vieux matelot raconta au Général Kleber et à Louis en débarquant à Alexandrie.

Le résultat de cette désastreuse journée fut immense ; elle changea l'expédition d'Egypte en une simple affaire de colonie. Elle isola l'armée, qui dès lors fut étroitement bloquée : les Anglais, les Russes, les Turcs, même les Portugais couvrirent la Méditerranée. La marine française, par la perte qu'elle venait de faire de Dupetit Thouars, Casabianca, Thévenard, et tant d'autres jeunes et brillants officiers, recevait un dommage qu'elle ne pouvait réparer de long-temps. Ce dernier désastre si complet, si malheureux, achevait de la décourager.

Peu de temps après, Louis fut appelé au Caire ; il se rendit à Rosette d'où il remonta le Nil. Bientôt après, il fut visiter les pyramides

mides de Gezha, le lieu où fut Memphis, les ruines d'Héliopolis et la citadelle du Caire, où est le fameux puits de Joseph.

Napoléon apprit que les Turcs se réunissaient en Syrie ; il résolut de les aller attaquer. Il avait encore le but de recruter son armée parmi les chrétiens de ces contrées, de s'en faire des alliés, et de détruire dès le commencement les projets de ses ennemis. Doutant s'il ne serait pas attaqué plus directement par des débarquements à Alexandrie, il lui importait essentiellement de dissiper les nuages qui se formaient en Syrie, afin d'avoir le temps de revenir conjurer l'orage en Egypte, à laquelle il lui importait d'ailleurs de cacher les ravages que les maladies avaient faits dans son armée, et les dangers de sa situation.

En partant pour la Syrie, il résolut d'envoyer en France l'un de ses aides-de-camp, chargé de faire connaître précisément au gouvernement l'état des affaires en Orient ; quelqu'un sur la fidélité duquel il pût compter pour

pour lui ramener des secours et presser l'envoi : il choisit son frère.

On n'avait plus rien à redouter de son retour en France, puisque aussitôt après son départ on avait forcé la personne qu'il aimait à en épouser un autre.

Louis fut aussi chargé de présenter au Directoire les drapeaux conquis par l'armée.

Il partit sur la plus petite, la plus vieille et la plus délabrée des chaloupes canonnières. Après un voyage de deux mois, durant lequel il échappa comme par miracle, aux vaisseaux turcs, russes, anglais, et même portugais, et à des tempêtes journalières, il arriva à Porto Vecchio, en Corse, après avoir abordé à Tarente, en Calabre, et y avoir été retenu vingt-sept jours en quarantaine.

Il croyait si peu échapper à la mer à cause du mauvais état du vaisseau qu'une seule et mauvaise pompe soutenait, qu'il donna l'ordre au capitaine d'entrer à Messine, quoiqu'il sût que la guerre était déclarée entre la France et Naples. Mais la force du vent jeta le bateau

bateau hors du détroit de Messine, et une frégate anglaise les poursuivit. Cela fut cause qu'il jeta à la mer les drapeaux qu'il devait présenter au Directoire.

Dès qu'il fut arrivé, il ne négligea rien pour obtenir des secours; il fit expédier d'abord plusieurs avisos avec des lettres et quelques officiers, mais point de troupes. Le Général Dupont, qui se distingua ensuite à la grande armée, était seul bien disposé pour l'armée d'Orient; il était employé au ministère de la guerre. Quelques mois après, il y eut une révolution dans le gouvernement; Sieyès remplaça un des deux directeurs renvoyés; il témoigna un désir sincère de secourir Napoléon.

Peu de temps après, on reçut les relations de l'expédition de Syrie et de la seconde bataille d'Aboukir. Le Directoire accorda les secours et les troupes demandées par Louis, qui s'occupait des détails nécessaires à cette expédition, lorsque Napoléon arriva à Fréjus, d'une manière presque miraculeuse, avec les deux frégates vénitiennes la Muiron et la Carrère,

Carrère, les deux batiments les plus lourds et les plus mauvais marcheurs qu'il fût possible d'imaginer.

Louis alla au-devant de son frère avec Joseph et leur beau-frère le Général Leclerc. Il tomba mal de à Autun, et lorsqu'il revint à Paris, Napoléon y était déjà : il reprit près de lui son poste d'aide-de-camp.

Le voyage de Fréjus à Paris fut un triomphe continuel pour Napoléon : il ne pouvait se déguiser combien l'opinion publique était en sa faveur. Fatigués de la révolution, les Français revoyaient avec joie l'homme extraordinaire, qu'ils croyaient avoir été exilé par le gouvernement d'alors, à qui l'on reprochait les revers des armées françaises, la perte de l'Italie, et les déprédations commises en Suisse. Chacun revoyait avec joie celui qui pouvait en imposer à tous les partis et les réunir tous. On aimait en lui l'alliance de la valeur, d'une grande gloire militaire, avec la sagesse, l'humanité, et l'amour de la religion, que Napoléon avait témoigné tant de fois en Italie. En vain ses ennemis

et

et le petit nombre de personnes jalouses de sa réputation disaient-ils qu'ils s'était éloigné dans le dessein de se faire regretter, qu'il avait emmené par cette raison l'élite des généraux et des troupes, et qu'enfin il était doublement coupable en revenant sans ordre et en abandonnant son armée; la nation entière condamnait ces accusations: *Il est donc le plus habile*, répliquait-on; il menera mieux les affaires que le Directoire, qui depuis l'éloignement de Carnot et de Barthélemi n'inspirait plus ni confiance, ni estime.

Aussi, fut-il bientôt résolu de le placer au gouvernement, et cela étant une fois décidé, on se hâta. Le Directoire pouvait perdre un général isolé; il était sur ses gardes: il ne pouvait se dissimuler combien la nation, l'armée, et surtout Paris étaient portés pour Napoléon, et ce retour imprévu et illégal pouvait aisément fournir contre celui-ci des motifs d'accusation. Mais, dans les républiques, l'opinion publique est la véritable souveraine: celui qu'elle protége peut tout braver.

Le 18 Brumaire, les deux conseils donnèrent le commandement de leur garde au Général

Général Bonaparte, et s'ajournèrent au lendemain à St. Cloud. Deux directeurs, Sieyès et Roger Ducos, se réunirent aux deux conseils. Le Général Bonaparte envoya l'ordre à la garde du Directoire de se rendre aux Tuileries, et elle obéit. Barras, le plus énergique des directeurs, donna sa démission. Le lendemain 19, à St. Cloud, malgré l'opposition de beaucoup de jeunes députés, dont les poignards menacèrent les jours du Général, et qui furent dispersés, le nouveau gouvernement fut organisé. Il constitua trois consuls : Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos. On retourna ensuite à Paris, et les nouveaux consuls s'installèrent au Luxembourg.

Peu de jours après son élévation au rang de Consul de la République, Napoléon nomma son frère et son aide-de-camp Louis, Colonel du 5ème régiment de dragons. Déjà il avait été placé dans ce corps comme chef d'escadron à son retour d'Egypte.

Ce régiment tint quelque temps garnison à Paris, et fut envoyé ensuite à l'armée de l'Ouest contre les Chouans, c'est-à-dire en Normandie.

A cette

A cette époque, on avait pacifié la Vendée, et l'on s'occupait de pacifier la Normandie, quoique les opérations militaires continuassent de part et d'autre dans cette partie. C'est afin de hâter la pacification que l'on envoyait des renforts.

Le 5ème régiment de dragons fut stationné à Verneuil, et l'infanterie se porta en avant, et prit position à Alençon.

Louis était bien fâché de se voir employé de ce côté ; il ne le dissimulait pas, mais quels que fussent ses sentiments, il fallut obéir. Heureusement son régiment n'eut pas l'occasion de se battre contre des Français ; il garda la position de Verneuil jusqu'à la pacification, laquelle survint peu de semaines après ; mais malgré tous ses efforts, et sa profonde affliction, la ville où il se trouvait fut le théâtre d'une horrible tragédie.

Le Général de division et l'infanterie commandée par le Colonel de la quarante-troisième demi-brigade, revinrent d'Alençon après la trève, amenant prisonniers les chefs des Chouans.

A peine

A peine l'infanterie fut-elle arrivée à Verneuil, qu'on assembla un conseil de guerre, et qu'on fit juger, condamner, et exécuter ces quatre malheureuses victimes. Louis s'empressa d'en informer son frère, mais on ne donna pas à son courrier le temps d'arriver à Paris. On voulait même qu'il présidât le conseil comme Colonel, mais il refusa avec indignation ; *prières, ordres, menaces,* tout fut inutile. Il protesta contre cette infamie, il ne négligea rien pour l'empêcher, mais il ne le put, parce qu'il se trouvait sous les ordres d'un autre.

Il se tint dans son logement comme dans un jour de deuil, il ordonna à ses officiers d'en faire autant, et fut vivement affligé d'une catastrophe qui commença à le désenchanter de l'état militaire.

Peu de jours après, son régiment reçut l'ordre de se rendre en garnison à Versailles, et ensuite à Paris, où deux escadrons de campagne s'organisèrent pour faire partie de l'armée de réserve, qui se rassemblait à Dijon.

Lorsque ces deux escadrons partirent, il reçut

reçut ordre de les faire commander par un Lieutenant-Colonel ; Louis obéit, et resta à Paris.

Quelque temps après le retour de son frère de la brillante campagne de Marengo, on lui renouvela la proposition de mariage avec Hortense de Beauharnais ; il refusa, sans avoir aucune raison défavorable au caractère ou à la moralité de cette jeune personne, dont tout le monde faisait l'éloge ; mais par ce qu'il craignait que leurs caractères ne se convinssent pas.

Bientôt on renouvela encore les sollicitations pour son mariage avec Hortense ; elles furent inutiles.

Pour être en repos à cet égard, il embrassa avec ardeur l'idée de voyager et d'aller assister aux manœuvres de Potsdam ; il devait même voyager en Saxe, en Pologne, en Russie, en Suède, et en Danemarck.

Les manœuvres étaient terminées lorsqu'il arriva à Berlin. Il fut reçu du Roi et de la Reine avec une obligeance et une grâce parfaites ; jamais, depuis lors, il ne cessa de témoigner

moigner le plus grand attachement et la plus grande estime à la maison de Prusse. Et quelle âme de bronze n'eût pas été touchée du spectacle enchanteur d'une cour à la fois militaire et polie, où régnait doublement la plus belle, la plus gracieuse, et la plus aimable des femmes?

Après un mois de séjour à Berlin, il se rendit à Dantzick; il voulait aller à St. Pétersbourg, et peut-être venir de là par la Laponie et la Suède; mais il tomba malade à Dantzick, où il fut retenu plusieurs semaines par cette raison. Pendant ce temps, les hostilités se renouvelèrent entre la France et l'Autriche, et cela l'obligea de rentrer en France. A son retour, il passa par Brunswick; il fut reçu par le Duc avec la grâce et la courtoisie qui lui étaient naturelles. Il eût désiré de voir la sœur du Grand Frédéric, mais elle était mourante à cette époque.

Dès qu'il fut de retour, on renouvela les propositions de mariage. Comme on envoyait une armée en Portugal, il trouva moyen de s'absenter encore en faisant comprendre son régiment

régiment dans le cadre de cette armée. Une heure après que son corps se fut mis en marche pour l'Espagne, il se rendit à la Malmaison, lieu de plaisance de son frère, pour prendre congé de lui, et de sa belle-sœur. Il y fut retenu pendant plus de quinze jours : mais comme il craignait de manquer encore l'occasion de faire la guerre avec les troupes qu'il commandait, il partit dans la nuit pour Bordeaux sans prendre congé, et il rejoignit l'armée dans cette ville.

Il entra en Espagne à la tête de son régiment, et de trois bataillons d'infanterie. Il vint ensuite camper à Ciudad-Rodrigo, après avoir passé quelques semaines à Salamanque.

En passant à Mont-de-Marsan, département des Landes, il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie à cause de son frère. On lui rendit de grands honneurs qui l'impatientèrent, parce qu'ils ne lui étaient pas dus. Toutes les autorités se présentèrent en corps, lorsqu'il était à peine entré dans l'hôtel de la préfecture, que l'on avait disposé pour le recevoir.

Il était occupé à des détails militaires avec ses officiers, lorsque le préfet vint lui présenter avec solennité toutes les autorités constituées, à la tête desquelles était le Président du tribunal, vieux magistrat vénérable. Celui-ci avait son discours à la main, et, bon gré, malgré, il se mettait en devoir de le prononcer. Cela impatienta Louis, simple Colonel, mais il ne pouvait l'empêcher; on prenait ses remontrances pour de la fausse modestie. L'orateur s'avança donc, et d'une voix solennelle, il commença par ces mots: *Jeune et vaillant héros*, ... alors Louis se porta rapidement au-devant du Président, et s'approcha de lui d'un air confidentiel, et en souriant; puis il lui arracha d'une manière vive, mais familière, le discours qu'il tenait à la main, et prononça tout haut ces paroles: " M. le Président, je vois que ce discours " s'adresse à mon frère; je m'empresserai de " lui faire connaître les bons sentiments que " vous avez pour lui; je puis vous assurer " qu'il y sera très-sensible, etc." Cela mit fin aux harangues et aux présentations.

L'armée

L'armée française sous les ordres du Général Leclerc, était alliée à l'armée d'Espagne, commandée par le Prince de la Paix. Le grand quartier général espagnol était à Badajos. Louis s'y rendit avec le Général en chef Leclerc. Le Roi et la Reine d'Espagne vinrent y visiter leur armée.

Il fut témoin de l'entrée de LL. MM. Catholiques à Badajos, et assista à la grande revue des Espagnols. Après quelques escarmouches, ceux-ci ayant fait leur paix séparée avec le Portugal, il retourna à Ciudad Rodrigo avec le Général Leclerc.

On traitait alors à Londres pour la paix générale; il y eut un armistice. L'armée française reçut l'ordre de prendre des cantonnements. Louis conduisit son régiment à Zamora, et obtint ensuite la permission d'aller à Barréges pour y faire usage des douches sur un genou qu'il s'était froissé dans une chute, et pour un rhumatisme à la main droite qu'il commençait à ressentir.

Après être resté à Barréges les mois de Juillet, d'Août, et de Septembre, il revint à

 Paris;

Paris ; c'était à l'époque de la signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre ; on était au commencement d'Octobre, 1801.

Aussitôt après son retour, sa belle-sœur lui reparla encore de son mariage. Il était invité chez elle journellement. Louis riait de ce projet, dont l'exécution lui paraissait impossible. Cependant, un soir qu'il y avait un bal à la Malmaison, sa belle-sœur le prit à part, son frère survint, et après une longue conférence, on lui fit donner son consentement. Le jour de la cérémonie fut fixé, et le 4 Janvier 1802, le contrat, le mariage civil et la cérémonie religieuse eurent lieu . . . . . Louis se trouva marié ! . . . . . Jamais cérémonie ne fut plus triste ; jamais, enfin, deux époux ne reçurent plus vivement le pressentiment de toutes les horreurs d'un mariage forcé et mal assorti.

C'est de là que datent ses malheurs, ses peines physiques et morales ; il était pour lors âgé de 22 ans. Sa constitution s'était formée de bonne heure, mais son esprit, son caractère ne l'était pas entièrement. Il avait cette naïveté,

naïveté, cette extrême bonne foi qui appartient essentiellement à l'enfance, résultat d'une éducation privée, et du caractère grave et réfléchi d'un homme forcé de s'habituer à vivre en lui-même.

Cette fâcheuse situation changea son caractère, elle altéra aussi sensiblement sa santé, sans qu'il s'en aperçût pour ainsi dire, mais progressivement : il n'eut plus de repos depuis lors.

Il n'y a pas de malheurs plus réels et plus cuisants que les peines domestiques, parce que toutes portent droit au cœur, de quelque côté qu'elles partent.

Ceux de Louis imprimèrent à son esprit, à toute sa vie, une sorte de tristesse profonde, un découragement, un desséchement, si l'on peut s'exprimer ainsi, auquel rien n'a jamais pu et ne pourra jamais remédier.

On ajoutera deux mots sur son mariage, afin de n'avoir plus à revenir sur un sujet qui a fourni tant de calomnies et de sottises aux libellistes.

Avant la cérémonie, pendant la bénédic-

tion, et sans cesse, depuis lors, ils sentirent également et constamment qu'ils ne se convenaient point, et cependant ils se laissèrent entraîner à un mariage que leurs parents, et surtout la mère d'Hortense, croyaient essentiellement politique et nécessaire. Depuis le 4 Janvier 1802, jusqu'au mois de 7bre 1807, qui est l'époque de leur dernière réunion, ils ont demeuré ensemble un espace de temps d'à peine quatre mois, à trois époques séparées par de longs intervalles, mais il ont eu trois enfants qu'ils aimèrent avec une égale tendresse. L'aîné s'appelait Napoléon Charles, et mourut en Hollande le 5 Mai 1807; le second se nomme Napoléon Louis, il fut baptisé à St. Cloud par S. S. le Pape Pie VII, durant le séjour en France du Souverain Pontife. C'est cet enfant que Louis tenta de mettre à sa place en Hollande, quand il abdiqua en 1810; le troisième reçut le nom de Charles Louis Napoléon.

Cette contrainte doit paraître extraordinaire, et serait incroyable en effet en des temps ordinaires; mais dans tous ceux où ils vécurent,

vécurent, dans leur position, et avec les caractères qu'on leur connaîtra d'après cet écrit, la chose doit paraître moins étrange.

Pendant les années 1802, 1803, et 1804, il demeura presque continuellement à son régiment ou aux bains minéraux.

En 1804, il fut nommé Général de brigade, et conserva le commandement de son régiment.

A cette époque eurent lieu la conspiration de Georges, la mort de Pichegru, et celle du Duc d'Enghien. Louis ne put rien faire pour empêcher cette catastrophe; il était alors à Compiegne où il commandait, outre son régiment, une brigade de dragons sous les ordres du Général Baraguey d'Hilliers. Il vint de suite à Paris avec Hortense, lorsqu'on apprit à Compiegne ce malheur; mais il était trop tard, d'ailleurs il n'aurait pu l'empêcher, trop de menées trompèrent le Premier Consul. Il ne put que joindre ses pleurs à ceux de sa belle-mère, d'Hortense et de sa sœur Caroline, également affligées d'un tel malheur. Napoléon lui-même fut plusieurs

sieurs jours triste, rêveur, et d'une humeur extrêmement maussade. Il n'y a pas de doute qu'il fût perfidement et rapidement entraîné dans ce malheur.

Napoléon vivait volontiers avec ses ennemis ; il croyait à son esprit assez de force pour pouvoir demeurer dans une tension continuelle, et pouvoir se tenir en garde et se défendre sans cesse des piéges et des coups de l'inimitié et de la fausseté : il croyait même pouvoir utiliser celles-ci.

Ses ennemis doivent convenir qu'il a prouvé presque durant tout son règne qu'il savait tenir le fil de tant de combinaisons diverses. Mais si une seule fois il cessait de les diriger et de les bien démêler, il devait en résulter les inconvenients et les malheurs qui arrivèrent dans la suite ; parce que ne pouvant plus discerner la franchise de la fausseté, il se reposerait nécessairement sur l'infidélité et l'inimitié, et donnerait même par là plus de difficulté à la tâche de ses amis.

Bientôt on s'occupa de l'érection de l'Empire, et à cette époque Louis fut nommé Général

néral de division et Conseiller d'état attaché à la section de la législation, tandis que son frère Joseph, lequel n'avait jamais été militaire, fut nommé Colonel du 4eme régiment d'infanterie, et employé au camp de Boulogne. Il ne pouvait concevoir ces contrastes, mais il respecta le secret d'une conduite qu'il croyait être d'accord avec la politique du gouvernement.

Peu de temps après, le 2 Décembre 1804, eurent lieu le sacré et le couronnement de l'Empereur. Louis perdit alors en partie l'usage des doigts de la main droite; sans doute le froid, les rhumatismes et les fatigues de toutes les cérémonies en furent cause, ou plutôt les progrès très-lents, mais réels, de sa maladie inconnue aux médecins.

Au printemps de 1805, l'Empereur s'occupa vivement des préparatifs de l'expédition d'Angleterre. L'armée des côtes grossissait considérablement; elle s'exerçait et devenait menaçante pour l'Angleterre.

Louis avait reçu le commandement de la réserve de l'armée, composée des deux régiments

ments de carabiniers dont il était le Colonel Général, et de deux divisions d'infanterie. Ces troupes étaient stationnées non loin de Lille; cela décida Louis à se rendre aux eaux de St. Amand situées dans les environs, afin de se rétablir avant de s'embarquer; mais ces eaux, comme celles de Plombières dont il avait fait usage l'année précédente, lui furent défavorables.

L'armée était prête à tenter le passage: brillante d'ardeur, de jeunesse et de santé, elle eût fait à l'Angleterre un tort irréparable; on n'attendait plus que la flotte française et espagnole forte de plus de 30 vaisseaux de guerre, qui devaient balayer le canal et protéger le passage. Mais l'Amiral Villeneuve qui commandait cet armement, après avoir réussi à sortir de Brest, à donner le change aux escadres ennemies qui le cherchaient aux Antilles, revint sur les côtes de France, mais non dans la Manche, et finit par se faire bloquer, sans avoir su profiter du bonheur qu'il eut de rencontrer les Anglais en force inférieure.

D'un

D'un autre côté l'Autriche faisait des armements et des démonstrations considérables; elle s'allia aux Russes; dès lors Napoléon ajourna l'expédition, il se tourna contre l'Autriche. Il fit marcher son armée des côtes en ordre de bataille et à marches forcées sur le Rhin, où, à peine arrivée, elle commença les opérations, comme si elle s'y était préparée par plusieurs mois de séjour et de connaissance locale.

Tout-à-coup le Prince Murat obtint le commandement de la réserve qu'avait eu Louis jusque-là, et celui-ci reçut le commandement de la garnison de Paris dans l'absence de l'Empereur.

Durant cette campagne jusqu'à la fin de 1805, Louis mit un zèle et une activité inimaginables dans son commandement à Paris. Il avait accepté le commandement à condition qu'il se bornerait aux affaires militaires, et que tout ce qui concernait la police et les autres relations de son prédécesseur serait donné à d'autres. Avec peu ou presque point de troupes, il maintint l'ordre, malgré les

embarras

embarras des finances, les intrigues et l'agitation extrême de tous les partis, et des rassemblements prodigieux de l'immense population de Paris, qui se multipliaient et grossissaient chaque nuit, par la pénurie des finances, le discrédit de la banque de France, l'attente des évenements, et peut-être les projets secrets des factieux.

Malgré tous ces obstacles, non-seulement il fit face à tout, mais il envoya journellement des renforts à la grande armée. Il correspondait souvent avec son frère, assistait au conseil des ministres, et veillait sur les côtes de l'Ouest, Brest, Anvers et la Hollande.

Quand les Anglo-Suédois, et les Prussiens menacèrent la Hollande et le nord de la France, l'Empereur, sérieusement et fortement occupé en Autriche, ordonna la formation d'une armée du nord ; il envoya en toute hâte un courrier à Louis, en le priant de faire l'impossible pour organiser cette armée, afin de protéger le nord de la France, les chantiers d'Anvers et la Hollande.

Malgré la difficulté de la chose, qui parut impossible

impossible aux ministres de l'Empereur, à force de soins, de zèle et d'activité, Louis parvint à former son armée avec une activité prodigieuse, et un mois après la date du décret de son frère, jour pour jour, il lui écrivit de Nimègue qu'il se trouvait en position avec son armée, attendant ses ordres.

Deux divisions sous les ordres des Généraux Laval et Lorge se trouvaient à Juliers sur le Rhin ; deux autres étaient en position à Nimègue, et les deux armées étaient sur les frontières de Hollande vers la Westphalie, de sorte que de quelque côté que les ennemis eussent agi, toutes les divisions pouvaient se porter rapidement sur lui, et qu'en même temps elles couvraient les bords du Rhin, la Hollande, Anvers même, en cas d'une attaque par mer. Dans ce court intervalle, les places du Brabant Hollandais furent mises en état, la Hollande rassurée, et les Prussiens, qui peu de jours auparavant ne voyaient pas un homme pour leur disputer l'entrée de la Hollande et des frontières de la France, parurent très-surpris.

Cette

Cette opération eut une grande influence sur les négociations au quartier-général de France, entre celle-ci et la Prusse, prête à déclarer la guerre. Elle ne le fit pas, et l'Empereur apprit par le Comte Haugwitz, Ministre de Prusse, que l'armée du nord se trouvait sur les frontières du Duché de Berg appartenant à ce royaume, tandis que l'Empereur doutait encore de la possibilité de la former. La première demande d'Haugwitz fut l'ordre à cette armée de s'arrêter.

L'Empereur témoigna publiquement sa satisfaction à son frère dans un des bulletins de la grande armée, comme par ses lettres; mais bientôt, il lui témoigna beaucoup d'humeur sur ce que la plus grande partie de la garnison de Paris avait quitté la capitale pour renforcer l'armée du nord.

Aussi, quand la nouvelle de la bataille d'Austerlitz et de la paix arriva au quartier-général de Louis, il se hâta de renvoyer à Paris les troupes qui appartenaient à la garnison. Il mit les autres sous les ordres du Général Leland, sénateur, commandant jusque-là

que-là du premier corps de l'armée du nord, auquel il laissa le commandement en chef de l'armée française en Hollande; puis il se rendit à Strasbourg au-devant de l'Empereur, qui revenait à Paris, après la brillante campagne d'Austerlitz et la conclusion de la paix.

Lorsque l'armée du nord s'était formée si rapidement, et qu'elle était arrivée sur les frontières de Hollande presqu'à l'improviste, Kalkreut, commandant en chef des Prussiens à Wesel, avait écrit à Louis sous un prétexte frivole, probablement pour s'assurer s'il était encore à l'armée. Celui-ci lui répondit qu'il ne pouvait croire à la guerre entre la France et la Prusse, guerre impolitique et qui serait au moins sans aucun avantage pour celle-ci. Puis, il se hâta d'envoyer la lettre du Général étranger et sa réponse à l'Empereur.

Celui-ci reçut son frère froidement à Strasbourg; il le gronda sur sa précipitation à renvoyer les troupes à Paris, comme sur son prompt départ de la Hollande. L'Empereur

laissa

laissa échapper alors quelques mots sur ses désirs relativement à ce pays : *Pourquoi l'avez vous quitté*, dit-il à Louis, *on vous y voyait avec plaisir, il fallait y rester ? La paix une fois conclue*, répondit celui-ci, *j'ai tâché de réparer la faute que vous m'aviez reprochée dans vos lettres, en renvoyant à leur poste les troupes, que j'en avais fait sortir pour former l'armée du nord. Quant à moi, à qui vous avez laissé le commandement militaire de la capitale en votre absence, mon devoir était de m'y trouver à votre retour, si je n'avais pas cru mieux faire en venant à votre rencontre. Je conviens*, ajouta-t-il, *que les bruits qui circulaient en Hollande sur moi et sur le changement de gouvernement dans ce pays, ont hâté mon départ. Ces bruits ne sont pas agréables à cette nation libre et estimable, et ne me plaisent pas davantage.* L'Empereur fit comprendre alors par sa réponse, quelque vague qu'elle fût, combien ces bruits étaient fondés. Mais Louis s'en inquiétait peu, il était persuadé qu'il trouverait aisément moyen de refuser le haut rang qu'on lui destinait,

tinait, rang qu'il n'ambitionnait pas, et qui faisait l'objet des vœux ardents de plusieurs autres membres de sa famille.

L'Empereur partit de Strasbourg pour Paris, Louis l'y suivit, et cinq mois après il fut cependant obligé de s'expatrier.

SECONDE

SECONDE PARTIE.

AVÉNEMENT ET ANNÉE 1806.

VERS le printemps de 1806, il arriva à Paris une députation de la Hollande.

Ces députés au nombre de cinq étaient : *Brantzen*, Ambassadeur à Paris ; *Verhuel*, Vice-Amiral ; *Gogel*, Ministre des finances ; *Van Styrum*, Membre de LL. HH. PP. ; et *William Six*, Conseiller d'état.

On dépêcha des courriers, on demanda des instructions, et après quatre mois de négociations, on conclut le traité par lequel la royauté fut établie en Hollande, et fondée sur des lois constitutionnelles. Louis ne fut point appelé à ces négociations. Des propos sans authenticité lui apprenaient qu'il s'agissait de lui.

Les membres de la députation vinrent enfin le trouver, l'informèrent de tout, et l'engagèrent à accepter, en l'assurant que la nation

lui donnait la préférence. Il fit alors tout ce qu'il put pour éviter l'expatriation ; son frère lui répondit qu'il s'alarmait trop vite, mais les députés de la Hollande l'instruisaient d'eux-mêmes des progrès de la négociation. Voyant s'approcher l'instant décisif, il se décida à refuser obstinément, lorsqu'on vint lui annoncer que l'ancien Stathouder était mort. *Le prince héréditaire ayant renoncé à ses charges et reçu Fulde en indemnité, vous n'avez, vous ne pouvez plus avoir d'objections raisonnables. Que nous soyons forcés ou non à demander un roi, ce qu'il y a de certain pour vous, ce qu'il y a d'incontestable, c'est que nous venons volontairement et appuyés du suffrage des neuf dixièmes de la nation, vous prier de lier votre sort au nôtre, et de nous empêcher de tomber en d'autres mains.*

Son frère s'expliqua plus ouvertement, et lui fit entendre, que s'il n'était pas plus consulté sur cette affaire, c'est qu'un sujet ne pouvait refuser d'obéir. Louis réfléchit qu'il pouvait être contraint par la force, que l'Empereur le voulant absolument, il lui arriverait

ce

ce qui était arrivé à Joseph, qui, pour avoir refusé l'Italie, était alors à Naples. Cependant il fit encore une dernière tentative, il écrivit à son frère, qu'il sentait la nécessité *pour les frères de l'Empereur de s'éloigner* de France, mais qu'il lui demandait le gouvernement de Gènes ou du Piémont. Son frère refusa, et peu de jours après le Prince Talleyrand, alors Ministre des relations extérieures, se rendit à St. Leu, et lut le traité et la constitution qui venaient d'être conclues, à haute voix, à Louis et à Hortense.

Questionné s'il l'approuvait, Louis répondit : *qu'il était impossible de juger un objet si important sur une simple lecture ; qu'étranger aux discussions et au travail qui avaient eu lieu, il ignorait si on ne lui faisait pas promettre plus qu'il ne lui serait possible de tenir. Mais qu'il pouvait assurer son frère qu'il se dévouerait à son nouveau pays avec zèle, et chercherait à justifier dans l'esprit de la nation la bonne opinion que l'Empereur avait sans doute donnée de lui.*

C'était le Mardi 3 Juin, 1806. Le Prince

Talleyrand annonça que le surlendemain Jeudi le Roi de Hollande serait proclamé.

L'existence de Louis devenait de jour en jour plus insupportable en France. Sans intérieur, sans tranquillité, muet au conseil, non employé militairement, voyant à cet égard ses fonctions restreintes à présenter des officiers au serment, et à visiter de temps en temps l'école militaire, portant ostensiblement les marques de la défaveur, très-peu de personnes osant le venir voir, il se sentait dans un état de gêne et de *spasme moral* qu'il lui était impossible de supporter plus long-temps, si les événements n'étaient venus l'arracher à sa position. *En Hollande*, disait-il, *les intérêts, les besoins, les affaires publiques m'occuperont entièrement, je porterai sur mon pays toute l'affection que je ne puis placer dans mon intérieur. Je pourrai peut-être revenir petit-à-petit de mon abattement physique et moral.*

Le surlendemain, Louis se rendit à St. Cloud sur une invitation ordinaire, comme s'il ne se fût agi que d'une simple présentation.

Il

Il était peiné des formes avec lesquelles on traitait une affaire si importante pour lui. On ne s'en informait qu'indirectement et par des mots jetés au hasard, quoique la conclusion fût si prochaine.

Un jour qu'il se trouvait aux Tuileries, le Prince Talleyrand vint annoncer à l'Empereur qu'il avait enfin décidé les députés hollandais à conclure; *Tout est fini*, ajouta-t-il, *mais sans le Prince Louis: jamais je n'aurais pu réussir.* Ces dernières paroles étonnèrent celui-ci: *Quoi!* disait-il, *ne suis-je donc en cela qu'un accessoire?* Mais en y réfléchissant, il crut ne trouver dans cette expression qu'un ton de légèreté et de suffisance.

Le 5 Juin 1806 fut le jour destiné à la proclamation de Louis, comme Roi de Hollande; voici comment cette cérémonie eut lieu.

Le même jour, l'Ambassadeur de la Porte fut présenté à l'Empereur d'une manière solennelle; il présenta des présents magnifiques de la part du Sultan Selim III.

Les

Les députés hollandais ne furent introduits qu'après l'ambassade de Turquie.

L'Amiral Verhuel prononça le discours suivant :

" Sire,

" Les Représentants d'un peuple connu par " sa patience courageuse dans les temps diffi- " ciles, célèbre, nous, l'osons dire, par la soli- " dité de son jugement et par sa fidélité à " remplir les engagements contractés, nous " ont donné l'honorable mission de nous " présenter devant le trône de V. M.

" Ce peuple a long-temps souffert des agi- " tations de l'Europe et des siennes : témoin " des catastrophes qui ont renversé quelques " états, victime des désordres qui les ont " ébranlés tous, il a senti que la force des in- " térêts et des rapports qui aujourd'hui unis- " sent ou divisent les grandes puissances, lui " faisait une loi de se placer sous la pre- " mière des sauvegardes politiques de l'Eu- " rope, et que sa foiblesse même lui prescrivait

" de

" de mettre ses *institutions en harmonie* avec
" celles de l'état dont la population seule peut
" le garantir contre les dangers de la servitude
" ou contre sa ruine.

" Ses Représentants ont mûrement et so-
" lennellement délibéré sur les circonstances
" du temps, et sur les effrayantes probabilités
" de l'avenir. Ils ont vu dans le terme même
" des calamités dont l'Europe a été long-
" temps affligée, et les causes de leurs propres
" maux, et le remède auquel ils doivent re-
" courir.

" Nous sommes, Sire, chargés d'exprimer
" à Votre Majesté le vœu des représentants
" de notre peuple; nous la prions de nous
" accorder comme chef suprême de notre
" république, comme Roi de Hollande, le
" Prince Louis, frère de V. M.; auquel nous
" remettons avec une entière et respectueuse
" confiance, la garde de nos lois, la défense
" de nos droits politiques, et tous les intérêts
" de notre chère patrie, sous les auspices
" sacrés de la Providence, sous la glorieuse
" protection de Votre Majesté Impériale et
Royale;

" Royale ; enfin, sous la puissance du gou-
" vernement paternel que nous lui deman-
" dons. Nous osons espérer, Sire, que la
" Hollande, assurée désormais pour toujours
" de l'affection du plus grand des monarques,
" et *unie étroitement* par la même *destinée* à
" celle de votre immense et immortel empire,
" verra renaître les jours de son ancienne
" gloire, un repos qu'elle a depuis long-temps
" perdu, et sa prospérité que des pertes qui
" ne seront plus considerées comme irrépa-
" rables n'auront que passagèrement altérée."

L'Empereur répondit en ces mots :

" Messieurs les Représentants du peuple
" batave ; j'ai toujours regardé comme le pre-
" mier intérêt de ma couronne de protéger
" votre patrie. Toutes les fois que j'ai dû
" intervenir dans vos affaires intérieures, j'ai
" d'abord été frappé des inconvénients at-
" tachés à la forme incertaine de votre gou-
" vernement. Gouvernés par une assemblée
" populaire, elle eût été influencée par les
" intrigues, et agitée par les puissances voi-
" sines. Gouvernés par un magistrat électif,

" tous

" tous les renouvellements de cette magistra-
" ture eussent été des moments de crise pour
" l'Europe, et le signal de nouvelles guerres
" maritimes. Tous ces inconvénients ne pou-
" vaient être parés que par un gouvernement
" héréditaire. Je l'ai appelé dans votre pa-
" trie par mes conseils, lors de l'établisse-
" ment de votre dernière constitution, et
" l'offre que vous faites de la couronne de
" Hollande au Prince Louis est conforme
" aux intérêts de votre patrie, aux miens, et
" propre à amener le repos général de l'Eu-
" rope. La France a été assez généreuse
" pour renoncer à tous les droits que les
" événements de la guerre lui avaient donnés
" sur vous. Mais je ne pouvais confier les
" places fortes qui couvrent mes frontières
" du nord à la garde d'une main infidèle ou
" douteuse. Messieurs les Représentants du
" peuple batave, j'adhère au vœu de LL.
" HH. PP. Je proclame Roi de Hollande le
" Prince Louis. . . . Vous, Prince, régnez sur
" ces peuples; leurs pères n'acquirent leur
" indépendance que par le secours de la
" France.

" France. Depuis, la Hollande fut l'alliée
" de l'Angleterre, elle fut conquise, elle dut
" encore à la France son existence. Qu'elle
" vous doive donc des rois qui protégent ses
" libertés, ses lois, sa religion, *mais ne cessez*
" *jamais d'être Français. La dignité de Con-*
" *nétable de l'empire sera conservée par vous*
" *et vos descendants; elle vous retracera les*
" *devoirs que vous avez à remplir envers moi,*
" *et l'importance que j'attache à la garde des*
" *places fortes qui garantissent le nord de mes*
" *états, et que je vous confie.* Prince, entre-
" tenez parmi vos troupes cet esprit que je
" leur ai vu sur le champ de bataille. Entre-
" tenez dans vos sujets des sentiments d'union
" et d'amour pour la France. Soyez l'effroi
" des méchans, et le père des bons : c'est le
" caractère des grands Rois."

Louis s'avança alors, et prononça le discours suivant, qu'il avait communiqué à l'Empereur avant la séance, et qu'il avait même changé selon les désirs de celui-ci.

" Sire,

" Sire,

" J'avais placé toute mon ambition à sacri-
" fier ma vie au service de Votre Majesté.
" Je faisais consister mon bonheur à admirer
" de plus près toutes ces qualités qui la
" rendent si chère à ceux qui, comme moi,
" ont été si souvent témoins de la puissance
" et des effets de son génie. Elle permettra
" donc que j'éprouve des regrets en m'éloi-
" gnant d'elle, *mais ma vie et ma volonté lui*
" *appartiennent;* j'irai régner en Hollande,
" puisque ces peuples le désirent, et que
" Votre Majesté l'ordonne. Sire, lorsque
" Votre Majesté quitta la France pour aller
" vaincre l'Europe conjurée contre elle, elle
" voulut s'en rapporter à moi pour garantir
" la Hollande de l'invasion qui la menaçait.
" J'ai dans cette circonstance apprécié le ca-
" ractère de ces peuples, et les qualités qui
" les distinguent. Oui, Sire, je serai fier de
" régner sur eux. Mais quelque glorieuse
" que soit la carrière qui m'est ouverte, l'as-
" surance de la constante protection de V.
" M., l'amour et le patriotisme de mes nou-

" veaux

" veaux sujets peuvent seuls me faire con-
" cevoir l'espérance de guérir des maux occa-
" sionnés par tant de guerres et d'événements
" accumulés en si peu d'années.

" Sire, lorsque V. M. mettra le dernier
" sceau à sa gloire en donnant la paix au
" monde, les places qu'elle confie à ma garde,
" à celle de mes enfants, aux soldats hol-
" landais qui ont combattu sous ses yeux à
" Austerlitz . . . . . ces places seront bien
" gardées."

La séance fut levée alors, l'Empereur passa dans un autre salon pour visiter les présents que le Grand Seigneur envoyait. Le nouveau Roi précéda son frère, et les huissiers marchant devant lui annoncèrent le Roi de Hollande.

Il est faux que les Hollandais durent leur indépendance à la France à l'époque de Guillaume I., et en 1795; à cette dernière époque, la Hollande dut son indépendance à un traité onéreux pour elle, mais volontaire des deux parts.

Les communications faites au sénat ne sont

que

que la répétition des discours précédents. Voici comment l'Empereur s'expliqua dans son message du 5 Juin.

" Adhèrant aux vœux de LL. HH. PP. " nous avons proclamé notre bien-aimé frère " Louis Napoléon, Roi de Hollande, pour " ladite couronne être héréditaire en toute " souveraineté par ordre de primogéniture " dans sa descendance naturelle, légitime et " masculine. Notre intention étant en même " temps que le Roi de Hollande et ses des- " cendants conservent la dignité de Conné- " table de l'empire; notre détermination " dans cette circonstance a paru conforme " aux intérêts de nos peuples.

" Sous le point de vue militaire, la Hol- " lande possédant toutes les places fortes qui " garantissent notre frontière du nord, il " importait à la sûreté de nos états que la " garde en fût confiée à des personnes sur " l'attachement desquelles nous ne puissions " concevoir aucun doute. Sous le point de " vue commercial, la Hollande étant située " à l'embouchure des grandes rivières qui

" arrosent

" arrosent une partie considérable de notre
" territoire, il fallait que nous eussions la ga-
" rantie que le *traité que nous conclurons* avec
" elle sera exactement exécuté, afin de con-
" cilier l'intérêt de nos manufactures et de
" notre commerce avec ceux du commerce
" de ces peuples. Enfin, la Hollande est le
" *premier intérêt politique de la France.* Une
" magistrature élective serait devenue le
" signal d'une guerre nouvelle.

" Le Prince Louis n'étant animé d'aucune
" ambition personnelle, nous a donné une
" preuve de l'amour qu'il a pour nous, et de
" son estime pour les peuples de la Hollande,
" en acceptant un trône qui lui impose de si
" grandes obligations."

Quand ces pièces parurent dans le Moniteur, Louis fut surpris de quelques passages; il en fut peiné. Il s'en plaignit, et même la réponse qu'on lui donna lui causa des inquiétudes, que la réflexion cependant dissipa bientôt: il ne pouvait concevoir, en y réfléchissant mûrement, comment il pourrait avoir quelque chose à redouter du gouverne-

ment

ment français par l'influence duquel il montait sur le trône. On avait raison d'avancer qu'il n'était pas ambitieux ; mais c'est avec enthousiasme qu'il se livrait à l'espoir d'être utile à deux millions d'hommes, à une nation célèbre, et qu'il résolvait de se consacrer à son bien-être. Tous ceux qui l'approchaient pouvaient aisément se convaincre, que si son caractère essentiellement doux, réfléchi et modéré, s'éloignait de l'intrigue, de la politique fausse ou trompeuse, et des grandes passions, il n'était rien moins qu'insensible à la seule digne d'un honnête homme et d'un roi : celle du bien public.

Il demeura neuf jours à St. Leu avant de partir pour la Hollande. Il s'occupa avec les députés hollandais à prendre une idée générale des affaires du pays, et il allait tous les jours voir son frère à St. Cloud.

En prenant une première idée de la situation du pays, il avait vu que les caisses étaient vides, et la position presque désespérée ; mais il apprit en même temps que la France devait à la Hollande deux à trois millions de florins prêtés

prêtés dans les colonies des Indes Orientales aux gouverneurs français par ceux de la Hollande. Dès lors il se crut sauvé de la position critique du moment; il alla donc trouver l'Empereur, et lui fit la demande de ce remboursement; mais il ne put rien obtenir, et tout ce que Louis emporta en Hollande se réduisit à sept cent mille francs qui lui étaient dus pour son apanage arriéré, et qui lui appartenaient personnellement.

Il désira d'emmener en Hollande une petite société française; il proposa à ses officiers de l'accompagner; mais il leur déclara qu'il entendait que chacun de ceux qui le suivraient devînt réellement hollandais comme lui; qu'il sentait trop combien il était pénible de s'expatrier, pour presser leur détermination; qu'il les laissait à cet égard entièrement libres, et leur donnait toute la semaine pour y réfléchir. Tous, à l'exception de deux, acceptèrent, tous furent avancés et récompensés, et plusieurs manquèrent à leurs promesses et à leurs serments. Ils causèrent bien des peines à Louis par leurs rapports secrets

secrets en France, rapports toujours faux ou exagérés, par leurs prétentions, leur ton envers les Hollandais. Ils critiquaient et frondaient tout ce que l'on faisait comme si c'eût été leur mission.

On doit principalement excepter de ce nombre le Lieutenant Général Noguès, homme intègre, brave, loyal, premier aide-de-camp, et l'Abbé de Lamblardie, aumônier, digne et respectable ecclésiastique, portant une figure vénérable et patriarchale que son âme ne démentait pas; instruit, zélé, mais bon et indulgent, il réunissait une dévotion sincère et fervente à une tolérance parfaite pour les autres, une austérité de mœurs entière à une grande connaissance du monde et de ses affaires. Tous deux se vouèrent à leur Roi de la manière la plus convainquante, en se vouant à leur nouveau pays, mais tous deux y périrent; le premier, quoique jeune, était attaqué de la poitrine, le second était fort âgé.

L'Amiral Verhuel fut nommé au Ministère de la marine, et Gogel à celui des finances.

Le premier fut expédié de suite pour préparer la réception du nouveau Roi. Celui-ci lui donna ordre de contremander le rassemblement d'un corps de troupes françaises à la Haye, où elles devaient escorter le Roi à son entrée, d'après l'ordre de l'Empereur; mais le premier répugnait à afficher une protection étrangère en arrivant dans un pays qu'il considérait déjà comme le sien et auquel il se vouait.

Les membres de la députation étaient les seuls Hollandais qu'il connût.

Brantzen, Ambassadeur de l'ancien gouvernement auprès de l'Empereur, était un honnête homme, déjà fort avancé en âge. Il ne manquait pas de connaissances relatives à son état; il avait surtout beaucoup de sens et de jugement.

Gogel, Ministre des finances, était un très-habile homme. Il avait imaginé le nouveau système de finances que l'on introduisait alors en Hollande.

Van Styrum, député à l'assemblée de LL. HH.

HH. PP., était très-versé dans les affaires du pays. Il avait toujours été en place depuis la révolution.

Verhuel, Ministre, ou plutôt Secrétaire d'état pour la marine et les colonies, était le fils d'un gentilhomme gueldrois. Il était lieutenant dans la marine des états lors de la révolution, et non employé depuis 1795. L'Empereur Napoléon demanda un ancien officier de la marine au gouvernement de la Hollande en 1804, pour commander la flottille hollandaise à Boulogne. On avait d'abord choisi le frère de Verhuel, ancien Capitaine de haut-bord et fort estimé; mais celui-ci n'ayant pas accepté, et ayant indiqué son frère cadet, on l'accepta, et il fut envoyé en France; de sorte qu'il devint en un jour de lieutenant, Vice-Amiral. Il commanda la flottille qui se rendit à Boulogne, avec autant de courage et d'habileté que de bonheur. Inquiété dans le passage par les vaisseaux et les frégates anglaises, il soutint un combat honorable non loin du cap Grinez. Verhuel était âgé de trente et quelques années : grand,

d'un extérieur agréable et prévenant, sa figure annonçait du mérite et du caractère.

William Six, Conseiller d'état, était d'une bonne famille d'Amsterdam. C'est lui qui parlait le mieux le français. Il travaillait avec facilité. Il avait des connaissances superficielles, mais générales, sur tous les objets du gouvernement.

Le Roi choisit l'Ambassadeur Brantzen pour lui faire connaître le mérite et la moralité des personnes qu'il trouverait en place en arrivant. Loin d'avoir à se repentir de sa confiance en Brantzen, il expérimenta sa loyauté et son jugement.

Il partit de St. Leu le 15 Juin avec ses enfants et leur mère. On lui rendit partout en France sur son passage les honneurs souverains. Dès que le nouveau Roi fut arrivé au château de Lacken, près de Bruxelles, comme il approchait des frontières de Hollande, il changea de cocarde ; mais ce ne fut point sans peine, sans répandre des larmes sincères, qu'il déposa les couleurs françaises.

Il trouva sur son passage jusqu'à la Haye, beaucoup

beaucoup de troupes et de population. Les habitans du Brabant hollandais et l'armée montrèrent beaucoup de joie.

Il remarqua sur sa route beaucoup de mouvement, mais beaucoup trop de soldats, trop d'arcs de triomphe, et parmi le peuple plus de curiosité que d'intérêt.

Les hommes publics se trompent souvent en prenant pour de l'intérêt l'empressement du peuple à les voir ; quel que soit le mérite du personnage, il y a toujours plus de curiosité que d'intérêt : chacun compare la figure à la réputation.

Van Hot, député par LL. HH. PP., et les magistrats du Brabant, le reçurent aux frontières du royaume.

Au Mordyck, il fut reçu par le Président du département de la Hollande et le Secrétaire. Le Président était Mr. Meerman, et le Secrétaire, Roel.

Le 18 Juin 1806, il arriva au palais du Bois près de la Haye. Il trouva réunis pour le recevoir les divers Secrétaires d'état ; une députation de LL. HH. PP., le Ministre de France

France auprès de l'ancien gouvernement, et tous les Généraux français. Après avoir répondu à leurs compliments, il se retira.

La constitution réservait à l'ancien Conseiller Pensionnaire, Schimmelpennink, la présidence perpétuelle de l'assemblée de LL. HH. PP.; mais il n'accepta point cette place, et se retira à sa terre d'Over-Issel. Il s'était démis de son poste le 5 Juin même, et c'est d'un conseiller pensionnaire provisoire que Verhuel reçut le gouvernement durant le peu de jours qu'il en fut chargé.

Jusqu'au jour fixé pour son entrée à la Haye, le Roi s'occupa à prendre toutes les connaissances locales possibles; à recevoir les députations de toutes les provinces, les employés de tous les services publics, les députations des différents cultes, et un grand nombre de particuliers.

Tous les Secrétaires d'état ou Ministres furent confirmés, à l'exception de celui de l'intérieur et du Secrétaire général d'état.

Les grands officiers de la couronne furent choisis parmi les Français qui l'avaient suivi.

Le

Le Général Noguès, son premier aide-de-camp, fut nommé gouverneur de la Haye et Grand Veneur. Le Colonel Auguste de Caulaincourt, frère du Grand Ecuyer de France, fut nommé Grand Ecuyer. Le Colonel de Broc, son aide-de-camp, Grand Maréchal du palais, etc. etc.

C'est à dater du 23 Juin 1806, jour de l'entrée solennelle du Roi à la Haye, et de la prestation du serment des membres de LL. HH. PP., qu'il est convenable de commencer le récit des événements et des affaires du gouvernement; mais auparavant, il est nécessaire de faire connaître en leur entier les lois constitutionnelles, le traité de Paris, et tout ce qui se rapporte au changement de gouvernement. (Voyez Note et Supplément, No. 2.)

On pouvait remarquer dans ces actes: d'abord, que dans la 1ere section des lois constitutionnelles, on conserve toutes les lois républicaines, et qu'ainsi on entait la monarchie sur la republique: en donnant par là à la première, des obstacles nombreux pour son établissement,

blissement, et sa consolidation dans l'esprit de la nation.

On pouvait remarquer encore le droit laissé aux Ministres de voter au conseil d'état.

Dans la section seconde, on donnait la prééminence au Roi sur la loi, et ainsi on contrariait l'esprit de la première partie.

Dans la troisième, le Roi remarqua avec peine quelles entraves on lui donnait, en bornant le nombre des Ministres à quatre, tandis que sous le Conseiller Pensionnaire ils étaient en plus grand nombre. *Les quatre députés*, disait-il en riant, *se sont partagé le royaume.* Le cinquième seul, étant très-vieux et Ambassadeur à Paris, ne devait pas y être compris.

Dans la section cinquième, on peut remarquer une autre contradiction ; le Roi n'y a plus la prééminence sur la loi, mais le Corps Législatif même l'a sur lui.

On inséra dans la constitution des germes de discordes et de troubles. Le Corps Législatif y est appelé alternativement de ce nom et de celui de LL. HH. PP., qui appartenait auparavant au corps en qui résidait la souveraineté.

souveraineté. Puis on avait voulu conserver le Conseiller Pensionnaire en place, ce qui eût été très-fâcheux et très-inconvenant pour l'autorité du Roi : heureusement le Conseiller Pensionnaire n'accepta pas. Sans ce refus, et si on avait laissé prendre au Corps Législatif l'influence de l'ancienne assemblée de LL. HH. PP., il y eût eu en Hollande à-peu-près deux gouvernements.

Mais si l'on pouvait faire ces observations sur les lois constitutionnelles, on trouvait au contraire dans le traité des motifs d'espérance et d'encouragement, par la garantie solennelle de l'intégrité et de l'indépendance de la Hollande, et par les engagements relatifs au commerce et au bon voisinage, le tout clairement, positivement et précisement détaillé aux articles 1 et 10 du traité et dans le considérant qui le précède. En réfléchissant mûrement à sa position, il ne put concevoir comment et par quelles raisons la France ne contribuerait pas à consolider et à favoriser son gouvernement. Il oublia tous les doutes qui lui étaient survenus à cet égard, il s'accusa

cusa de trop de méfiance, et rentra dans une confiance entière.

Le Roi s'occupa d'abord de l'organisation des différentes autorités. Il nomma de suite les neuf anciens Conseillers d'état ; Messieurs *Six, Van de Hasteel, Vichers, Goldberg, Devoss Van Steenwyck, Queysen, Van Royen, et Jacobson.*

Le Secrétaire d'état pour les affaires étrangères fit connaître le changement de gouvernement aux Ministres accrédités en Hollande, et leur envoya les copies des lois constitutionnelles et du traité.

Il convient de citer quelques-uns des discours prononcés à l'arrivée du Roi, ils feront connaître l'opinion publique ; on choisira les suivants.

Discours de M. Devoss Van Steenwyck, Président de LL. HH. PP.

" Sire,

" L'assemblée de LL. HH. PP. vient en
" corps présenter ses hommages à Votre Ma-
" jesté,

" jesté, pour la féliciter de son avénement au
" trône. En s'acquittant d'un devoir aussi
" solennel, elle vous prie, Sire, de recevoir
" l'expression des sentiments d'une nation
" intéressante sous tous les rapports.

" Les circonstances impérieuses qui ont
" renversé le système politique de l'Europe,
" ont aussi atteint notre patrie. Après beau-
" coup de revers, la nation cherche un terme
" à ses longues agitations, et elle ose espérer
" que le sceptre confié à la prévoyance et à
" la sagesse de Votre Majesté, ramenera son
" bonheur ainsi que sa tranquillité.

" La paix, Sire, est le premier besoin pour
" toute l'Europe, elle l'est essentiellement
" pour la Hollande. Puisse le génie créateur
" de Napoléon le Grand la faire jouir bientôt
" de ce bienfait inappréciable.

" Sire, une nation célèbre par sa morale,
" se plaît à voir en vous le modèle des vertus
" qui l'ont distinguèe de tout temps. Elle se
" livre au doux espoir que la sollicitude pa-
" ternelle de Votre Majesté pour ses vérita-
" bles intérêts relevera, sous les auspices
" sacrés

" sacrés de la Providence, son industrie et
" son commerce, et fera renaître son ancienne
" gloire et sa splendeur. C'est ainsi que la
" génération présente et la postérité salueront
" Votre Majesté du nom de Restaurateur de
" la prospérité publique."

L'administration départementale de Hollande, dont le S. Loncq était l'orateur, s'exprima ainsi :

" Sire,

" S'il est un instant propre à exciter dans
" le cœur d'un homme qui aime sa patrie
" les sentiments les plus vifs, c'est celui dans
" lequel son gouvernement change de forme.

" Votre avénement, Sire, au trône de la
" Hollande, sera à jamais mémorable dans
" nos annales, et après tant d'agitations et de
" maux que ce peuple a essuyés, son espoir
" dans les circonstances actuelles se forme
" sur la Providence qui dirige l'univers avec
" bonté et sagesse, ainsi que sur les talents
" et les grandes qualités qui vous distinguent.
" Placé à la tête de l'assemblée de ce départe-
" ment,

" ment, je suis, Sire, l'organe de tous les
" membres qui la composent, et qui ont l'hon-
" neur de se présenter devant Votre Majesté,
" pour vous rendre l'hommage dû à votre
" rang auguste.

" Persuadés que le bonheur d'un peuple
" réside essentiellement dans la forme de son
" gouvernement, et cette forme dans la sépa-
" ration et l'indépendance mutuelle des pou-
" voirs, nous avons observé avec joie que cette
" séparation et cette indépendance ont été
" confirmées dans l'acte constitutionnel de
" ce royaume. C'est cet acte, Sire, qui nous
" offre l'heureux présage que tous les pou-
" voirs seront revêtus de la force nécessaire
" pour faire exécuter les lois, pour réprimer
" les désordres, et étouffer les ambitions indi-
" viduelles souvent si nuisibles à l'état.

" Persuadée comme Votre Majesté l'est
" indubitablement de cette grande vérité,
" que le bonheur du peuple est inséparable de
" celui du prince, elle marquera son gouverne-
" ment par une justice inébranlable; la félicité
" de

" de la Hollande sera l'objet constant de ses
" soins et de ses désirs, elle protégera son
" commerce et sa navigation, premières
" sources de son bien-être. Elle fera res-
" pecter dans son empire la religion et les
" mœurs; et si celui qui occupe le trône du
" monde daigne bénir les efforts de Votre
" Majesté, le développement de toutes les
" vertus et de toutes les prospérités nationales
" en sera bientôt et à jamais l'heureux ré-
" sultat."

Voici le discours de la Haute Cour nationale de Justice:

" Sire,

" La Cour nationale de justice a l'honneur
" de témoigner à Votre Majesté les senti-
" ments de son profond respect pour votre
" personne sacrée, et pour la haute dignité
" dont elle est revêtue.

" Nous nous flattons que la divine Provi-
" dence, en nous faisant présent de V. M., a
" voulu adoucir les désastres qui ont affligé
" notre

" notre patrie, qu'elle veut mettre un terme
" à nos malheurs.

" Oui, Sire, vous allez remplir notre espoir.
" Votre sagesse dirigera nos affaires, votre
" bonté s'attirera notre amour. Votre gou-
" vernement nous rendra un état stable.
" Votre royale famille la maintiendra jusqu'à
" la dernière postérité.

" La justice a toujours été chère à notre
" nation; exercée en votre nom, elle exige
" votre haute protection.

" Vivez, Sire, vivez pour le salut de notre
" patrie. Que votre gouvernement soit tou-
" jours heureux, qu'il produise les plus beaux
" fruits pour le lustre de votre nom, et pour
" la prospérité de votre peuple. Déjà cou-
" ronné par les lauriers de la guerre, puisse-t-on
" vous offrir bientôt les olives de la paix!

" Puisse en même temps le gouvernement,
" les vertus héroïques, la sagesse, la justice,
" la clémence, être héréditaires dans votre
" maison royale aussi long-temps qu'il y aura
" des peuples sur la terre!"

Discours

Discours de M. De la Saussaye, Ministre de l'église Wallonne, au nom des pasteurs réformés.

" Sire,—les pasteurs et conducteurs des
" églises réformées de la Haye ont l'honneur
" de présenter à V. M. l'hommage de leur
" soumission, de leur profond respect, et de
" leurs vœux.

" Ministres de la religion, nous ne pouvons
" que parler son langage: V. M. est digne
" de l'entendre. Sire, nous regardons votre
" élévation au trône de Hollande comme
" une disposition de cette adorable Provi-
" dence qui règle tout, qui dispose de tout
" avec un souverain empire, et dont les
" voies toujours profondes, souvent mys-
" térieuses, sont dirigées par une sagesse
" inévitable, et qui atteint infailliblement
" son but. Toute puissance, Sire, est or-
" donnée de Dieu, et les bons Rois sont le
" plus précieux don que dans son amour il
" puisse faire aux hommes: images vivantes
" de

" de la Divinité, ses représentans sur la terre,
" comme c'est en son nom, c'est aussi dans
" ses vues et selon ses intentions qu'ils exer-
" cent leur autorité; à son exemple, ils font
" de la justice et de la clémence la base de
" leur trône: le vœu de leur cœur, l'objet de
" leur ambition et de leurs travaux, c'est la
" félicité de leurs sujets; ils les aiment comme
" un père aime ses enfants. Nous nous atten-
" dons, Sire, à trouver en V. M. un monarque
" pénétré de ces nobles sentiments, et notre
" attente ne sera pas trompée: oui, Sire,
" vous la remplirez, cette heureuse attente,
" dans toute son étendue; nous en avons
" pour garant le caractère sensible, généreux
" que tout le monde reconnaît en V. M.

" Le peuple, Sire, sur lequel vous régne-
" rez, ne se distinguera pas seulement par le
" rang qu'il a toujours tenu parmi les nations,
" il peut encore s'honorer de quelques
" vertus. Son respect pour sa religion, son
" humanité, sa rare bienfaisance, sa bonne foi,
" sa franchise, la simplicité et l'honnêteté de

" ses mœurs, sont les plus beaux titres à sa
" gloire, et ils doivent lui concilier l'estime,
" la confiance et l'affection de son souverain.
" Vous exercerez, Sire, sur ce peuple l'em-
" pire le plus doux et le plus puissant, celui
" que donnent les bienfaits, et vous le trou-
" verez toujours reconnaissant et fidèle. Vous
" le protégerez ; vos soins, vos sollicitudes
" lui prouveront chaque jour combien il vous
" est cher, et il répondra à votre amour par
" le sien. Il faut, Sire, avoir une âme comme
" la vôtre pour sentir le prix d'une telle
" récompense. Admirable concert ! Tou-
" chante harmonie ! ne cessez point de subsis-
" ter entre le Roi et son peuple, pour leur
" bonheur mutuel !

" Tel est, Sire, le vœu que nous formons,
" et pour ne pas le former en vain, nous
" adressons au Roi des Rois les plus ferventes
" prières, afin qu'il lui plaise de verser sur
" Votre Majesté toute l'abondance de ses
" grâces. Veuille-t-il vous bénir, dans votre
" personne, dans celle de la Reine, dans vos

" augustes

" augustes enfans! Qu'il ajoute encore à ces
" bénédictions toutes celles qui peuvent rendre
" votre règne paisible et florissant. Puisse
" ainsi le gouvernement de V. M. approuvé
" de Dieu, chéri et respecté des hommes,
" faire époque dans l'histoire, élever la nation
" au plus haut degré de prospérité, combler
" de gloire V. M., et transmettre son nom
" avec éloge à la postérité la plus reculée."

L'Université de Leyde rappela dans son discours qu'elle avait été protégée et avantagée par Henri le Grand. Ces harangues donnent une idée exacte du caractère et de l'esprit national. Elles démontrent que les Hollandais ont la connaissance entière des principes qui doivent les régir, elles font voir leur inquiétude à cet égard sur l'esprit du nouveau gouvernement et leur crainte, mais le ton sentencieux et républicain ne déplut point au Roi : *Il y aura plaisir*, dit-il à ceux qui l'entouraient, *à travailler pour la liberté et le bien-être des Hollandais ; il me semble qu'ils sauront bien apprécier ce qu'on fera pour eux.* " Cependant," répondit un des grands officiers

 présents,

présents, " je trouve qu'on semble vouloir " donner des leçons à V. M." *Non, tout ce que j'ai entendu est juste; comme ce sont mes opinions, je leur sais gré de me deviner : si je pensais autrement, je serais encore fort aise de cette franchise; je hais et méprise la flatterie; tout homme doit avoir la force de supporter la vérité, surtout un Roi. Si je croyais que ces sentiments fussent erronés, je les combattrais; comme cela n'est point, je ne puis que les approuver. Le républicanisme des opinions et des sentiments se montre à la vérité de toutes parts dans ces discours, mais j'y vois aussi comment la royauté peut se nationaliser en Hollande.*

Il répondit à LL. HH. PP.

" Messieurs; en attendant que je puisse " vous parler plus longuement et plus osten- " siblement des sentiments qui m'animent en " arrivant au trône, soyez persuadés que du " moment où j'ai mis le pied sur le sol du " royaume, je suis devenu Hollandais. Les " hommes sont les jouets des événements : j'ai " changé malgré moi de patrie; mais quel- " que chose qui arrive, je suis assuré de rester

" toujours

" toujours Hollandais, car j'en serai seul le
" maître. Soyez donc assurés que vous ne
" formerez pas un vœu pour votre patrie que
" je ne partage, ou que je n'aie prévenu. Si
" la paix générale arrive enfin, nous pourrons
" nous revoir en de meilleures circonstances;
" si le ciel veut que les désastres et les maux
" continuent, nous nous résignerons à sa
" volonté immuable, mais nous ferons usage
" de tous les moyens qu'il nous donne pour
" remédier à nos maux et à nos pertes."

Il fit la réponse suivante au discours remarquable du département de Hollande.

" Je vous remercie de la franchise avec
" laquelle vous me parlez dans cette impor-
" tante occasion. Vos principes sont les
" miens; s'ils ne l'étaient déjà, l'estime que
" j'ai pour la Hollande me ferait prendre en
" considération ceux que vous mettez sous
" mes yeux, et je ne pourrais manquer de les
" adopter, puisqu'ils sont l'expression de la
" vérité.

" La forme, selon moi, ne fait rien au
" gouvernement; on peut être aussi libre et

" les

" les individus aussi heureux sous le gou-
" vernement d'un seul comme sous celui de
" la multitude ou de plusieurs. L'essentiel,
" les seules bases véritables de tout bon gou-
" vernement, du bien-être et du salut de tous,
" sont l'équité et l'empire des lois, la probité
" et les vertus de la nation, le dévouement et
" l'amour du prince pour son peuple; votre
" pays me donne la garantie des premières,
" j'espère vous donner celle des sentiments
" que vous avez droit d'attendre d'un Roi
" Hollandais."

Il dit à la Haute Cour :

" J'ai fait toujours profession d'une grande
" estime et d'une grande considération pour
" les personnes de votre état. Un magistrat
" véritablement digne de ce nom, celui que
" la société charge d'interpréter les lois, de
" rendre la justice, de faire parler la voix de
" la raison et du ciel, est l'homme le plus
" utile, le plus estimable de l'état : il doit
" être le plus cher au gouvernement.

" Je protégerai la justice comme je proté-
" gerai le commerce, en lui ouvrant la carrière,

" en

" en empêchant que nul obstacle ne la gêne.
" Du reste j'ai une trop grande idée de la
" responsabilité et de la gravité des fonctions
" attribuées à un juge, pour vouloir jamais
" les exercer. Je repose entièrement ma
" confiance et ma responsabilité envers la
" Providence à cet égard, sur la conscience
" de chacun de vous. J'userai de la faculté
" d'accorder grâce avec la condition que la
" constitution y a mise ; celle d'entendre au-
" paravant votre opinion, non-seulement
" parce que je ne puis pas faire autrement,
" mais encore, parce que ne voulant pas faire
" usage de ce pouvoir suprême et grave au
" hasard, ni entrer dans l'examen du délit,
" ce qui n'appartient qu'aux juges, j'ai besoin
" de pouvoir me reposer en toute sûreté sur
" des consciences bien informées, pures et
" fermes, pour être à cet égard dans une
" tranquillité parfaite pour moi et pour la
" sûreté de mes sujets.

" Je réponds, Messieurs, aux vœux et aux
" sentiments que vous m'exprimez, par une
" confiance entière ; elle n'est point sans
" motif ; je sais que vous êtes dignes de mon
" estime

" estime par vos lumières et votre pro-
" bité."

Il répondit au beau discours du Clergé Réformé, dont le Pasteur La Saussaye avait été l'organe, dans ces termes.

" Parmi les sentiments de confiance et
" d'attachement que les habitans de cette
" province me témoignent à l'envi, je distin-
" gue ceux des églises réformées.

" J'ai pris l'engagement d'être également
" affectionné pour tous mes sujets, avec la
" satisfaction que font éprouver la justice et
" la raison.

" Il n'y aura sous mon règne aucune diffé-
" rence entre les Hollandais estimables, c'est
" vous dire que vous pouvez compter sur ma
" sollicitude et sur mon attachement."

Quant aux curateurs et professeurs de l'Université de Leyde, il leur dit :

" Les bons Hollandais doivent compter sur
" ma protection et ma sollicitude, principale-
" ment lorsqu'ils contribuent à la gloire de
" leur pays, et lui sont aussi utiles que vous
" l'êtes. Je m'étais informé de vous avant
" de vous voir. J'ai appris avec plaisir que
" la

" la célèbre université de Leyde était tou-
" jours digne de la réputation qu'elle s'est
" acquise. J'irai vous voir, je saisirai avec
" plaisir toutes les occasions de donner de
" nouvelles marques de mon estime à des
" hommes aussi distingués que vous; je suis
" très-satisfait de vous savoir dans le voisi-
" nage de ma résidence."

Ces citations suffisent pour donner une idée de l'esprit qui animait la nation à l'arrivée du Roi en Hollande, et de celui qui l'animait lui-même. Il témoigna ses sentiments plus clairement dans le discours qu'il fit à LL. HH. PP. le 23 Juin, jour de son entrée solennelle à la Haye. Ce discours est pour ainsi dire la base de la conduite du Roi, il sert en quelque sorte de seconde introduction à cet ouvrage.

Le Ministre des affaires étrangères, Vander Goes, fit les fonctions de Grand-maître des cérémonies.

Après que chaque membre se fut approché du trône, et eut prêté le serment de fidélité au Roi et aux lois constitutionnelles du royaume,

yaume, le premier prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Lorsque les députés de la nation vinrent « m'offrir ce trône où je monte aujourd'hui, « je l'acceptai dans la conviction que c'était « le vœu de la nation toute entière, que la « confiance et le besoin de tous m'y appe- « laient.

« Comptant sur les lumières, le zèle et le pa- « triotisme des principaux fonctionnaires pu- « blics, et particulièrement sur les vôtres, « Messieurs les députés, j'ai mesuré sans « crainte toute la profondeur des maux de la « nation.

« Animé du vif désir de m'occuper du « bonheur de ce bon peuple, et concevant « l'espoir de le lui procurer un jour, j'étouffai « les sentiments qui firent jusqu'ici le but et « le bonheur de ma vie. J'ai pu consentir à « changer de patrie, à cesser d'être entière- « ment et uniquement Français, après avoir « passé toute ma vie à remplir de mon mieux

« les

" les devoirs que ce nom impose à tous ceux
" qui ont l'honneur de le porter. J'ai pu
" consentir pour la première fois à me séparer
" de celui qui dès mon enfance avait captivé
" mon amour et mon admiration; à perdre
" le repos et l'indépendance que ne peuvent
" avoir ceux que le ciel appelle à gouverner;
" à quitter enfin celui dont l'éloignement
" m'inspira de l'effroi, même dans les temps
" les plus calmes, et dont la présence détruit
" les dangers.

" J'ai pu y consentir, et j'y consentirais
" encore, Messieurs, si cela n'était déjà fait
" alors, par l'empressement, la joie, la con-
" fiance des peuples dont j'ai traversé le terri-
" toire; ils m'ont prouvé que vous étiez les
" véritables interprètes de la nation; alors
" surtout que j'ai la certitude de pouvoir
" compter sur votre zèle, votre dévouement
" aux intérêts de votre patrie, et sur votre
" confiance et votre fidélité envers moi.

" Messieurs, dès ce jour seulement com-
" mence la véritable indépendance des Pro-
" vinces-Unies. Un seul regard sur les siècles
" passés

" passés suffira pour nous convaincre qu'elles
" n'eurent jamais de gouvernement stable,
" de sort assuré, et de véritable indépen-
" dance.

" Sous ce peuple fameux qu'elles combat-
" tirent et servirent tour-à-tour, comme sous les
" Francs et l'empire d'occident, elles ne furent
" ni indépendantes ni tranquilles.

" Elles ne le furent pas davantage dans la
" suite et sous la dépendance de l'Espagne.

" Leurs guerres et leurs luttes multipliées
" jusqu'à l'époque de l'union, ajoutèrent à la
" gloire de la nation, confirmèrent ces qualités
" de loyauté, d'intrépidité et d'honneur dont
" elle eut toujours le renom, mais ses efforts
" ne lui procurèrent ni tranquillité, ni indé-
" pendance, même sous l'autorité des Princes
" d'Orange, qui presque tous grands capi-
" taines et politiques, furent si utiles à leur
" pays, mais l'agitèrent sans cesse, en affec-
" tant ou cherchant à obtenir un pouvoir que
" malheureusement peut-être la nation leur
" refusait.

" La Hollande n'a pu l'être dans ces der-
" niers

" niers temps, où l'exaltation des idées et
" l'ébranlement général de l'Europe ont si
" long-temps suspendu le bonheur des peuples.

" Après tant de vicissitudes, d'agitations
" et de maux, dans un temps où les grands
" états même s'aggrandissent encore, amélio-
" rent et concentrent leur gouvernement et
" leurs forces, ce pays ne pouvait trouver sa
" sûreté, un gouvernement, une indépendance
" réelle, que dans l'état monarchique modéré,
" gouvernement reconnu dès long-temps et
" par chaque nation tour-à-tour, après une
" expérience pénible, pour être le meilleur,
" si ce n'est d'une manière absolue, du moins
" autant que cela est donné à l'homme.

" Sans doute que si nous pouvions at-
" teindre la perfection que la raison et l'il-
" lusion de la jeunesse nous font imaginer,
" la société pourrait se passer du gouverne-
" ment d'un seul; la loi serait toujours ren-
" due avec sagesse, et suivie sans obstacle et
" sans retard; la vertu serait triomphante et
" récompensée, les vices bannis, et les mé-
" chants impuissants. Mais ces illusions sont
" de

" de courte durée, et l'expérience nous ra-
" mène bientôt aux idées positives.

" Cependant la monarchie ne suffirait pas
" à un pays qui, quoique puissant et impor-
" tant, ne l'est point assez pour sa position qui
" exigerait des forces du premier ordre et sur
" terre et sur mer. Il lui fallait donc de
" telles liaisons avec une des plus grandes
" puissances de l'Europe, que son amitié lui
" fût éternellement assurée, sans que son in-
" dépendance en pût jamais être altérée.

" C'est, Messieurs, ce que la nation vient
" de faire, c'est le but des lois constitution-
" nelles ; et en me voyant chargé d'un emploi
" si glorieux, en me trouvant au milieu d'un
" peuple qui est et sera toujours le mien par
" mon affection et mes soins, je vois avec
" orgueil qu'il m'offre deux grands moyens
" de gouvernement, l'honneur, et les vertus
" nationales.

" Oui, Messieurs, ce sont là les véritables
" appuis de ce trône. Je ne veux point avoir
" d'autres guides ; il n'est pour moi ni reli-
" gions, ni partis différents. Le mérite et les

" services

" services seuls feront la différence. Mon
" but sera de remédier aux maux que la patrie
" a soufferts, plus ils seront longs et difficiles
" à guérir, plus ma gloire sera d'y réussir.
" Mais j'ai besoin pour cela de la confiance
" entière de la nation, du dévouement et des
" lumières des personnes distinguées qu'elle
" contient, et principalement des vôtres,
" Messieurs les députés, qui me sont déjà
" connus.

" Je fais en ce moment un appel aux bons
" et véritables Hollandais, devant les députés
" des provinces, et des principales villes du
" royaume, qu'ils m'entourent de leurs lu-
" mières et de leur zèle . . . . . Je les vois
" avec plaisir autour de moi. Qu'ils aillent
" porter à leurs concitoyens l'assurance de
" ma sollicitude, et de mon affection, qu'ils
" portent surtout l'assurance de ces senti-
" ments dans Amsterdam, dans cette ville,
" l'honneur du commerce et de la patrie,
" que je me plais à proclamer ma bonne et
" fidèle capitale. Qu'ils portent aussi les
" mêmes assurances à leurs concitoyens, les

" députés

" députés de cette ville voisine, dont j'espère
" voir bientôt renaître la prospérité.

" C'est par ces sentiments, Messieurs, c'est
" par l'union de tous les ordres de l'état, c'est
" par celle de mes sujets entre eux, c'est par
" le dévouement de chacun à ses devoirs,
" seule base du bonheur réel assigné aux
" hommes, et principalement par l'union qui
" sauva les provinces de tous les dangers et
" de tous les maux, et qui fut toujours leur
" égide, que j'attends le repos, la sûreté, la
" gloire de la nation, et le bonheur de ma vie."

Ce discours fut fort approuvé, le Corps Législatif demanda à présenter une réponse; une commission fut à cet effet introduite le 30 Juin, et le Président Devoss Van Steenwick prononça le discours suivant.

" Sire,

" L'Assemblée de LL. HH. PP. s'empresse
" de présenter ses remercîments sincères à
" V. M. de ce qu'elle a bien voulu se trans-
" porter dans son enceinte, et daigner y ex-
" poser en présence des députés de tous les
" départements,

" départements, et de ceux des principales
" villes, ses vues profondes, et ses idées li-
" bérales.

" Jamais l'assemblée n'oubliera ce discours
" plein d'énergie et de patriotisme, par lequel
" S. M. a terminé la séance solennelle du 23
" Juin. Agréez, Sire, l'expression des sen-
" timents de respect, de confiance, et de dé-
" vouement que cette auguste cérémonie
" nous a inspirés ; nous ne cesserons de nous
" pénétrer vivement de l'étendue des pro-
" messes que nous venons de faire; elles
" seront inviolables, et nous nous ferons un
" devoir sacré de réaliser l'attente flatteuse
" que V. M. a conçue de notre zèle et de
" notre amour pour la patrie, de notre
" fidélité.

" Le caractère d'un peuple aussi réfléchi
" dans ses démarches que constant dans ses
" affections, d'un peuple célèbre en tout
" temps par sa loyauté et son attachement
" aux lois, voilà notre garant que les destinées
" de cet état seront fixées à jamais sous l'égide
" d'un trône tutélaire. Oui, Sire, l'honneur

" et les vertus, ces véritables appuis du trône,
" ont survécu dans nos compatriotes à tant
" d'années de révolutions et de sacrifices, les
" habitants de ce pays ne sont pas dégénérés
" de nos ancêtres, et l'appel que V. M. a fait
" aux bons et véritables Hollandais n'aura
" pas été en vain.

" Le temps des révolutions politiques est
" passé sans retour; il serait déraisonnable
" de ne pas profiter des leçons que l'histoire
" et l'expérience nous ont laissées sur la
" nature du gouvernement qui convient
" le mieux à notre situation présente, et à
" l'étendue de notre territoire. Sa Majesté
" vient de nous en tracer le caractère appuyé
" sur les faits, et d'en développer les motifs
" avec une force victorieuse de raisonne-
" ments.

" Un gouvernement stable, juste et pa-
" ternel, tel que nous l'attendons avec con-
" fiance de V. M., sera le moyen le plus
" efficace pour animer l'esprit public, que
" tant d'agitations et de vicissitudes avaient
" presque entièrement éteint.

" Parmi

" Parmi les avantages nombreux qui
" doivent résulter des liens indissolubles qui
" nous unissent au grand monarque qui pré-
" side aux destinées de l'Europe, nous pla-
" çons avec orgueil l'indépendance nationale
" dont le peuple hollandais a été jaloux de
" tout temps. Nous partageons les regrets
" que V. M. éprouve en se séparant de celui
" que l'univers entier admire, et que la France
" révère comme un ange tutélaire; Sire,
" soyez désormais le nôtre sous tous les rap-
" ports, et comptez sur tout ce que nous
" pouvons contribuer pour alléger le fardeau
" des augustes, mais pénibles devoirs dont
" V. M. s'est chargée en montant sur le trône
" de la Hollande. Lorsque le moment sera
" venu où l'Europe entière, par les suites
" d'une paix générale et durable, sera revi-
" vifiée, le concert universel de tous les peu-
" ples bénira l'être bienfaisant qui aura ré-
" tabli la liberté des mers, fait fleurir le com-
" merce, protégé l'agriculture, fait renaître
" l'ancienne industrie des habitans, et porté
" partout l'abondance et l'allégresse: c'est

" ainsi que la génération présente, et celles
" qui suivront, jouiront du bonheur que les
" bienfaits de V. M. lui auront procurés.
" Votre gloire sera consacrée et liée irrévo-
" cablement à la nation dont les accents
" seront ceux d'une éternelle reconnaissance.
" Que la Providence veille sur les jours de
" V. M., et sur la prospérité d'une dynastie à
" laquelle sont attachées les destinées de la
" patrie."

Cette réponse fit le plus grand plaisir au Roi; il y vit la preuve que son caractère sympathisait avec le caractère national. Ne connaissant pas la nation, ne s'étant jamais préparé à occuper le trône le plus difficile de l'Europe, à cause des mœurs et de l'esprit des Hollandais, il avait réfléchi la veille de son entrée à la Haye sur ce qu'il avait à dire à l'assemblée générale de la nation, et chercha dans son cœur les règles de sa conduite.

Son premier soin fut de composer le ministère. Il s'informa de l'honnêteté et du mérite des individus, et il fonda sa confiance sur ces qualités. Il ne connaissait personne; il se sentait

sentait animé du désir de faire le bien du pays; il crut dès lors, avec raison, qu'il trouverait des amis et des serviteurs fidèles parmi ceux sur la parole, le patriotisme et la franchise desquels on pouvait compter; sur les honnêtes gens. Ses premières questions sur un individu étaient celles-ci: est-il honnête homme? Est-il considéré? Il avait confirmé Vander Goes aux affaires étrangères. Le Ministre des finances dirigea provisoirement le ministère de l'intérieur.

Le secrétaire du conseil d'état, Appilius, homme actif, intelligent, grand travailleur, versé dans les affaires du pays, parlant et écrivant bien le français, plut d'abord au Roi, malgré son extérieur négligé: il fut réélu de suite.

Il supprima d'abord une contribution illégale que les consuls français avaient établie à leur profit sur tous les bâtiments entrants et sortants. Sans doute il fit mal.

Il lui était fort difficile de démêler la vérité. Chaque fonctionnaire public avait une opinion particulière: il n'y en avait pas deux qui

qui s'accordassent sur une affaire, ni même sur un individu.

Avant de nommer Vander Goes aux affaires étrangères, il l'appela dans son cabinet : "On m'a prévenu contre vous," lui dit-il, "mais vos ennemis même conviennent de "votre honnêteté. Voulez-vous servir votre "pays sous moi ?" Vander Goes se répandit en protestations et en assurances de fidélité et de dévouement. "Je ne puis vous "croire," lui dit le Roi, "comment aimeriez-"vous une personne que vous ne connaissez "pas ? J'espère vous convaincre de mon amour "et de mon dévouement pour la Hollande, et "quand cela sera, j'aurai droit à votre at-"tachement, puisque vous êtes honnête "homme, et ami de votre pays. En atten-"dant, si vous avez assez bonne opinion de "moi pour me croire d'avance et sur parole, "dites-moi que je puis compter sur vous. Si-"non, ayez la franchise de vous retirer."

Vander Goes accepta, et servit fidèlement.

Il comprit d'abord que l'opinion publique devait

devait être le principal agent du gouvernement de la Hollande, non pour la suivre toujours aveuglément, mais pour éclairer son jugement et guider son attention : cette vérité lui fut de la plus grande utilité. Trois hommes lui furent indiqués de cette manière ; Mollerus, Roell, et Twent. Il les appela, causa avec eux longuement, et conçut pour tous trois beaucoup d'estime. Il donna sa confiance entière à Roell, qu'il nomma Ministre secrétaire d'état ; Mollerus accepta le ministère de l'intérieur, et Twent, très-versé dans l'administration des digues, lui fut d'une grande utilité dans cette partie. Dans la situation où se trouvait un Roi étranger dans un pays aussi républicain que la Hollande, il fallait ou s'efforcer de changer les idées et les habitudes de deux millions d'hommes, pour les conformer à celles d'un seul, ou bien que celui-ci adoptât parfaitement celles de la nation ; c'est ce dernier parti que le Roi embrassa comme le plus juste, et surtout le plus facile.

La rédaction de la constitution lui déplaisait ;

plaisait ; elle était unie à un traité, puis elle renvoyait à des constitutions précédentes. On en fit une nouvelle rédaction, dans laquelle ces défauts disparurèrent, et que LL. HH. PP. approuvèrent. Le nombre des Ministres, limité dans la première à quatre, fut indéterminé dans celle-ci. Il est vrai que pour remédier au premier inconvénient, on avait donné le nom de direction générale à chacun des ministères qui n'étaient point désignés dans la première constitution ; après la rédaction de la seconde, les directions générales prirent le nom de ministère.

Cependant, il ne considérait la constitution faite alors que comme un ouvrage provisoire. La nation elle-même devait selon lui s'en donner une à son gré à l'époque où elle pourrait le faire, c'est-à-dire, à la paix générale. Son projet était d'en procurer la facilité à la Hollande, et de lui laisser la liberté de manifester son vœu de la manière la plus entière et la plus efficace. Une monarchie modelée sur celle des Anglais paraissait convenir aux Hollandais, qui, cependant, devaient en décider

cider eux-mêmes. Il faut que les hommes réunis en société obéissent aux lois, qu'ils vivent honnêtement; mais c'est la moindre chose qu'on doive leur laisser que le choix de ces lois. La meilleure constitution n'est pas celle que les publicistes trouvent telle, mais celle que les gouvernés trouvent leur convenir le mieux.

Si, d'une part, la nation eût trouvé un grand avantage dans cette mesure, le Roi y eût trouvé de son côté la naturalisation et la consolidation de sa famille en Hollande. Il voulait laisser à celle-ci la liberté de choisir un autre Roi, si elle l'aimait mieux; on le croira facilement, si l'on réfléchit qu'il avait placé dans cette action la gloire et le but de sa vie, gloire infaillible, quand même il n'eût pas été confirmé sur le trône. Dès le commencement de son règne, il s'occupa donc en silence de rédiger un plan de constitution, le plus simple possible, qui fût du goût de la nation, et entièrement conforme à ses habitudes, quoique monarchique.

Van

Van Hof, catholique du Brabant, le même qui l'avait reçu aux frontières de la part de LL. HH. PP., fut nommé au ministère de la justice et police ; c'était celui qui témoignait le plus d'attachement et de dévouement.

Vander Hem, ex-secrétaire général de l'amirauté de Rotterdam, fut nommé aux colonies, et Bonhomme, vieux Général, à la guerre.

Comment doit s'occuper un Roi ? ..... Le chef suprême de l'administration doit imprimer à toutes ses branches son esprit, sa volonté : c'est l'unité de mouvement qui est le principal avantage de la monarchie.

Toutes les instructions dans cet état pourraient s'analyser en deux mots.

Pour le Roi, d'avoir une volonté à lui dans toutes les affaires, de les faire concourir toutes à son but, l'indépendance et la sûreté de l'état, l'indépendance, la sûreté et le bien-être des individus, et de faire exécuter immanquablement ses ordres et ses décisions.

Pour les Ministres ou agents, de suivre les volontés et l'esprit du Roi, de viser

au

au même but, sans y manquer une seule fois.

Comme la connaissance des individus lui manquait, il était obligé de choisir parmi des inconnus, de sorte qu'il songea au meilleur moyen de les bien connaître.

Si je les sermonne, si je les accable d'instructions et de questions, si je suis occupé sans cesse à leur demander compte de leur conduite, ils feindront avec moi, ils se masqueront, et en ayant l'air à mes yeux de m'obéir, peut-être feront-ils réellement tout le contraire ; mais en les laissant marcher quelque temps de leur propre allure, sans avoir l'air de les observer, je verrai quel chemin ils suivront, je verrai le but où ils visent, et alors en choisissant ceux qui naturellement et de leur propre mouvement cherchent et suivent leur devoir, j'aurai des Ministres sûrs et des agents fidèles.

Ce plan avait un autre avantage : celui de lui donner le temps de connaître les affaires du royaume et de pouvoir les étudier dans toute leur étendue ; de se former des idées

vraies

vraies et invariables ; car il sentit que ce serait une grande faute, une sottise, de chercher à étudier d'abord les affaires du pays, et d'attendre pour les conduire qu'il eût cette connaissance ; la meilleure instruction étant pour les hommes publics celle des choses mêmes qui se succèdent chaque jour dans leur ordre naturel.

Il assembla ses Ministres, et prit connaissance des affaires du pays ; en voici le résumé. *Trésor public :* 200 mille florins dans les caisses des receveurs généraux ; 35 millions de dépenses arriérées, et trois mois de rentes échues à payer (9 millions de florins) ; total à solder, 44 millions de florins. Un budget de 78 millions de dépenses annuelles, avec 35 millions de revenus assurés que le nouveau système devait porter à 50, mais ce nouveau système n'était encore exécuté qu'en partie, et l'opinion publique se prononçait fortement contre lui. Sur ces 78,000,000, étaient compris les intérêts de la dette publique, s'élevant à 34 millions et demi, et la somme nécessaire

nécessaire à l'entretien des troupes françaises et des flottes inutiles de Boulogne, Flessingue et du Texel.

Dans cet état de détresse, on venait pourtant de prodiguer deux millions et demi de florins (plus de cinq millions de francs) : voici comment.

On devait envoyer 800 hommes à Batavia ; on fit un contrat avec la compagnie Wils d'Amsterdam à un prix exorbitant ; il en coûtait deux millions et demi pour ce foible armement, et l'on avait inséré au contrat une condition bizarre, celle qui obligeait le Conseiller Pensionnaire à payer la somme totale, si l'expédition était empêchée par des obstacles étrangers à la maison Wils.

Effectivement les troupes, au lieu de s'embarquer au Helder, ou à Helvoetsluys, ou à Flessingue, s'embarquèrent à Amsterdam ; elles furent arrêtées au Helder, et les autorités militaires françaises déclarèrent que l'expédition ne pouvait avoir lieu ; là-dessus on désarma, on renonça à l'envoi des troupes. La

maison

maison Wils intenta un procès au gouvernement, et finit par le gagner. Elle reçut deux millions et demi de florins ou plus de cinq millions de francs, pour avoir transporté 800 hommes d'Amsterdam au Helder, chose incroyable s'il en fut jamais ! A l'avénement du Roi, la moitié de cette somme était déjà acquittée.

Digues. Il n'y avait point de système général ; chaque ville, village ou seigneurie élevait des digues, séchait des marais pour son compte. Pour la forme seulement, on demandait l'approbation du conseil suprême, composé de cinq membres. Les ingénieurs étaient occupés à ces ouvrages partiels, souvent aussi abandonnés à des chefs ouvriers du lieu, qui n'avaient pour guide qu'une routine aveugle et une sorte de tradition.

L'administration générale des digues s'occupait presque uniquement des frais à trouver et à régler pour cette partie, de la décision des contestations à cet égard, de la nécessité et de la distribution des secours

que

que le gouvernement pouvait accorder, et des arrangements nécessaires pour le grand nombre d'emprunts partiels dont les propriétaires avaient besoin pour subvenir aux frais. Les ingénieurs en chef mêmes, gens habiles et zélés, étaient employés souvent à ces affaires d'administration.

Il y avait cependant alors deux ouvrages considérables déjà commencés : les écluses de Catwick, et le desséchement des marais de Niewkope entre Utrecht et Amsterdam.

En jetant les yeux sur les cartes partielles du pays, en suivant le cours de fleuves et les principales digues, on cherche en vain à connaître le système général que l'on avait suivi, quel était le but commun où se réunissaient les travaux et les efforts individuels. On ne peut le découvrir, parce qu'il n'en exista jamais ; chacun éleva des digues pour protéger son terrain au détriment de son voisin, ou sans s'embarrasser de l'effet de ces obstacles nouveaux sur les rives, quelquefois même contre le véritable intérêt de la sûreté

et

et de l'amélioration du sol. Si quelque ingénieur, quelque homme éclairé, voulait élever la voix pour demander un système général et unique pour le sol entier de sa province, une foule de réclamations et de contrariétés l'étouffaient bientôt : *nos pères ont vécu ainsi, nos pères ont été conservés par la manière actuelle, nous le serons comme eux.*

Mais c'était justement parce que le sol s'était conservé si long-temps, parce qu'on avait vécu au jour le jour, pour ainsi dire, que l'on n'avait remédié qu'aux dégats journaliers, qu'il y avait chaque jour plus à craindre de grands désastres. Il est inconcevable qu'un peuple qui a tant de jugement puisse s'aveugler à ce point, quand il a sans cesse sous les yeux les grandes révolutions physiques de son sol, le Zuiderzee, le lac d'Harlem, le Bieshbosch, le Zuiderplaaz près Rotterdam, etc. Mais il en est des peuples comme des individus, il ne suffit pas d'avoir des lumières, du jugement, il faut encore que le caractère et le tempérament s'accordent avec eux.

Le

Le défaut de plan général n'était pas le seul inconvénient majeur de l'administration générale du Watterstadt. Il y a deux sortes de terrain à tourbes que l'on distingue par les noms de tourbières hautes et tourbières basses. Les premières sont utiles, parce qu'après l'exploitation, on peut cultiver le terrain sans qu'il se couvre d'eau ou qu'il exige d'autres frais ; mais les tourbières basses laissent toujours après l'exploitation un lac assez profond, quelquefois impossible à dessécher : c'est de là que viennent ces mers intérieures entre Amstelveen et Alphen près d'Amsterdam ; entre Meppel et Volhenhoven en Over-Issel, etc. etc.

Dès son arrivée, et malgré la pénurie du trésor, le Roi trouva moyen et s'empressa de continuer les ouvrages de Catwyk commencés sous l'administration du Conseiller Pensionnaire. Il les visita, approuva leur utilité pour décharger le pays du quartier de Leyde, autrement dit le *Rhinland*, des eaux superflues ; il loua la hardiesse et la solidité des construc-

tions, mais il regretta que l'on n'eût point rendu navigable le canal de décharge, qui passe sous l'écluse, ce qui eût été fort utile à la ville de Leyde. Comme les écluses ont à résister aux courants, aux ensablements, et aux vagues de la haute mer, on sera obligé de travailler constamment à maintenir le lit de la mer au-dehors de l'écluse, à une certaine profondeur, pour faciliter l'évacuation des eaux intérieures; par conséquent, il en aurait peu coûté pour faire hors de l'écluse un petit port; il ne fallait que laisser un passage aux bateaux sous les ponts du canal.

Il eût à se décider sur une question très-épineuse pour celui qui ne connaissait encore ni les affaires du pays ni les localités. Entre la ville d'Amsterdam et celle d'Harlem, le Slapperdick, ou la digue du Slapper, garantit le terroir des inondations des hautes marées. Depuis quelques années on avait observé que la mer s'élevait davantage à ces époques; les habitans du pays situé derrière le Slapper voulaient en conséquence que la digue fût exhaussée.

exhaussée. D'un autre côté les habitants d'Amsterdam soutenaient avec raison que si le Slapper était élevé, les eaux seraient refoulées avec plus de force sur la ville, laquelle serait en danger d'être submergée. Ils avaient de tout temps obligé les propriétaires du territoire garanti par le Slapper, et nommé le Rhinland, à laisser leur digue au-dessous du niveau de celles de la ville, afin de protéger celle-ci. Les habitants du Rhinland répondaient, que depuis l'accroissement des hautes marées, il ne s'agissait plus pour eux d'un léger dégât, mais d'une ruine entière, tandis que la ville d'Amsterdam n'exposait que des glacis et des quais. Les deux partis soutenaient leurs prétensions avec chaleur. Les gens de l'art, quoique le Roi eût les cartes et les plans sous les yeux, n'osaient en dire leur avis ni répondre sincèrement; il était fort embarrassé.... Finalement il ordonna que le Slapperdick serait exhaussé, mais que les digues d'Amsterdam le seraient aussi dans la même proportion. Cette décision était juste, puisque la ville restait sous ce rapport

dans la même situation à l'égard du Rhinland, et que celui-ci obtenait l'exhaussement désiré : cependant elle ne satisfit aucun des deux partis, parce que tous deux animés et injustes voulaient leur plus grande sûreté au détriment de leurs voisins. Ceux d'Amsterdam protestèrent d'avance contre les suites, et quelques mois après, lorsque l'époque des grandes marées arriva, que l'on vit les flots de la mer près de surpasser les digues de la ville, malgré leur exhaussement, la populace murmura contre le Roi ; mais il n'arriva aucun accident fâcheux, et l'expérience démontra que ce que l'on avait fait avait été le parti le plus sage.

Justice et Police.

Les lois civiles et criminelles, quoique fondées sur le droit romain, étaient fort compliquées par d'anciens usages ; il existait même une différence étonnante entre les provinces à cet égard. Par exemple, un village soumis à une jurisdiction punissait la

poligamie

poligamie par la peine de mort, et le village limitrophe, sujet à une autre jurisdiction, punissait le même délit par une amende. Les frais étaient énormes, et les considérations personnelles introduites dans les lois influaient trop sur la distribution des peines. Les juges hollandais sont aussi justes qu'éclairés; ils sont incorruptibles: on ne sait ce que c'est que de solliciter un juge. Mais les lois et les coutumes admettaient des différences injustes dans les punitions, qu'ils modifiaient selon le rang, la fortune et l'état du coupable.

Quant à la police, il n'existait que celle dite criminelle, que les procureurs généraux près des tribunaux exerçaient pour le tribunal ou pour les oligarques de leur province. Les administrations municipales en avaient une dont le gouvernement général du pays ne retirait aucune utilité. Aussi les ministres étrangers qui avaient chacun la leur étaient-ils mieux servi que lui; cela nuisait beaucoup au gouvernement: l'administration marchait en aveugle, se fiait à ses ennemis ou à des hommes

hommes qui servaient l'étranger ; elle ne trouvait jamais dans son chemin qu'entraves sur entraves. Les administrations des villes et des départements conservaient encore avec les formes républicaines les usages qui en dépendent.

Chaque département avait un conseil de cinq membres et plus, qui délibéraient sur tout ce qui leur arrivait de la part du gouvernement, et qui envoyaient aux villes et au pays plat les ordonnances s'ils les approuvaient ; sinon, ils réclamaient contre leur exécution une, deux fois, et plus encore.

Il y avait un conseil semblable uniquement pour les finances.

Les villes se considéraient encore comme souveraines, nommaient à toutes les places dans leur intérieur, exécutaient les ordres du gouvernement quand il leur plaisait, et toujours lentement et avec des modifications patentes ou cachées. Quant au plat pays, ou il était régi par une administration qui ressemblait à celle des villes, et alors on agissait comme dans celles-ci, ou bien il était sous l'administration

l'administration du seigneur, qui dans la majeure partie nommait les baillis, secrétaires, etc. etc., et alors c'était bien pis, chaque seigneur, comme dans tous les pays où il existe des droits seigneuriaux, n'était occupé qu'à se soustraire aux charges et à les rejeter sur les habitans, et cependant à maintenir son arrondissement hors de l'influence et même hors de la surveillance de l'administration générale, afin d'en être entièrement maîtres. Si le gouvernement voulait seulement y jeter les yeux, on criait à l'injustice, au despotisme, à l'arbitraire, à la nouveauté, et ce dernier cri surtout soulevait toutes les têtes et les prévenait en faveur du plaignant, car en Hollande tout apparence de nouveauté est presque criminelle.

L'armée de terre était beaucoup moins considérée que la marine. Elle était forte d'environ 24,000 hommes à l'effectif, mais réellement on n'en pouvait réunir que 8 à 10 mille, non compris ce qui se trouvait à Batavia, consistant dans le cadre d'un bataillon du Wurtemberg et des insulaires.

Il

Il y avait un beau corps d'artillerie, des officiers de génie instruits; le reste de l'armée consistait dans les régiments capitulaires de Saxe Gotha et de Waldeck. Les officiers étaient presque tous étrangers, et en général les troupes accablées sous le dédain, un habillement lourd et grossier, et les maladies dont elles portaient les traces sur la figure, par le peu de soin que l'on prenait de leur santé.

La marine avait une meilleure existence et un aspect plus satisfaisant. Il y avait à Boulogne une flottille de 200 bâtiments; et l'on comptait, soit au Helder, soit à Amsterdam et Rotterdam, 14 vaisseaux armés, en armement, ou en construction, avec 6 frégates, quelques bâtiments légers, et une seconde flottille pour la garde des côtes et des ports.

Les officiers de ce corps, sans avoir beaucoup fait la guerre, avaient une fierté qu'encourageait et soutenait l'esprit national, porté pour une troupe dont la liberté n'a rien à redouter, et dont le commerce a besoin. Quant

à

à leurs chefs, c'étaient *Verhuel*, *Devinter*, *Hartzinck*, *Kikkert*, *Bloys Van Treslong* et *Lemmers*.

Devinter avait quitté son pays à l'aurore de la révolution, comme lieutenant de marine; il y était rentré avec l'armée française, dans laquelle il obtint le grade de Général de brigade, et ensuite il repassa dans la marine hollandaise avec le grade de Vice-Amiral. Il était connu par la bataille du mois d'Octobre 1797, dans laquelle il fut fait prisonnier, mais après s'être battu vaillamment.

Hartzinck commandait aux Indes, où, par sa négligence et sa mollesse, il avait perdu son ancienne réputation.

Bloys Van Treslong avait capitulé à Surinam, quand la colonie fut livrée aux Anglais, et avait perdu sa frégate. Cependant on fit sur lui un rapport si favorable que le Roi le nomma son aide-de-camp, sans attendre qu'il fût hors du jugement de la haute cour militaire.

Lemmers, qui n'avait que le titre de Vice-Amiral,

Amiral, était excellent sous tous les rapports. Ferme, instruit, patriote, plein de zèle et d'honneur, il fut connu trop tard du Roi, qui dut toujours non-seulement chercher par lui-même les hommes distingués, mais encore écarter les obstacles qui les séparaient de lui.

Au ministère des affaires étrangères, on conservait cependant encore quelque ombre d'indépendance. Les transports de bois de constructions qui passaient par *Dordrecht* pour la marine impériale d'Anvers, ne payaient aucun droit, et chaque fois l'Ambassadeur demandait une exemption; ce n'était que pour la forme; mais au moins les notes, le ton, la conduite de la légation française étaient encore tels qu'ils devaient être.

L'exercice du culte était libre, cependant les Ministres de la Communion Réformée seuls étaient salariés; les Catholiques, même dans les villages où ils étaient en plus grand nombre, n'avaient pour églises que des chambres étroites et insuffisantes, tandis que les

Réformés

Réformés possédaient les grandes églises, où souvent ils étaient trop au large.

A Bois-le-Duc, où les trois quarts de la population sont catholiques, la cathédrale était aux Réformés, et les autres n'avaient pas un temple véritable, mais des chapelles. A Amsterdam, quoique leur nombre fut de 60 mille, ils n'avaient que des chapelles.

Tous les biens attachés aux paroisses étaient possédés uniquement par les Réformés. Il y avait même des villages où toute la population payait une certaine redevance pour l'entretien de l'église et du Ministre Réformé, tandis que la majorité des habitans était catholique. Les Ministres Réformés étaient à la tête des écoles. Tous les enfans qui à un certain âge n'avaient point fait de profession de foi devenaient Réformés. Les autres communautés Chrétiennes, Luthériennes, Mennonites, etc., n'étaient guère mieux traitées que les Catholiques, mais les premiers sont en Hollande fort modérés, modestes et pieux; les seconds sont riches, industrieux et indépendants.

Quand

Quand le Roi passait près d'un village dont l'aspect était agréable, riche, industrieux, il disait, " il y a ici des Mennonites," et rarement il se trompait.

Il résultait de là que les Catholiques étaient moins instruits, moins patriotes, et presque étrangers au pays, pour lequel ils ne sentaient aucune affection : ils y étaient avilis, repoussés, malheureux.

Les pauvres Juifs, moitié riches, moitié fort pauvres, gémissaient sous l'oppression, et s'abrutissaient de plus en plus. Il y avait peu de temps qu'on leur avait permis de s'établir à Utrecht et dans d'autres villes ; auparavant ils étaient consignés aux faubourgs. Les Catholiques n'étaient admis à aucun emploi honorable, et les Juifs à aucun quel qu'il fût. Ceux-ci formaient une nation à part ; leur misère, le spectacle affreux de leur saleté et de leurs maladies, ne touchaient personne : *ce sont des Juifs*, ces mots répondaient à tout ce qu'on pouvait observer sur eux. Les vexations intérieures, les injustices, les délits même, s'ils n'intéressaient que leurs

religionnaires,

religionnaires, le gouvernement ne s'en mêlait pas. Si l'on y réfléchit bien, cet état de choses était une suite naturelle de la constitution du pays : comme, en effet, il n'y avait pas de gouvernement central, que les états généraux, autrefois le Souverain, n'étaient réellement que la réunion des représentants partiels du pays, représentants foiblement unis de gouvernements très-fermes ; corps foible qui sans yeux et sans action directe se bornait à exprimer une volonté censée nationale, souvent incertaine et partielle. Ainsi dans les villes, le gouvernement était fort à la vérité, concentré, mais ce n'était guère que celui des Réformées Calvinistes ; les Juifs, et même les autres communautés chrétiennes étaient considérés comme des sociétés étrangères qu'il fallait supporter à côté de soi, seulement parce qu'elles payaient les charges et étaient utiles à la prospérité du commerce et de l'industrie nationale.

La bourgeoisie armée était interdite aux Juifs ; depuis peu on leur avait permis l'entrée

trée dans l'armée de terre par suite du peu de considération qu'on avait pour celle-ci.

Les foires et marchés, notamment à Utrecht et Rotterdam, avaient lieu le jour de leur sabbat, ce qui leur nuisait beaucoup, mais comme cela eût dérangé l'ordre établi chez les Chrétiens, ils n'avaient jamais pu obtenir que le jour du marché fût changé. Leurs enfans n'étaient point admis aux écoles.

Les Réformés étaient fort bien; cependant on pouvait remarquer que leurs églises, trop simples, inspirent au peuple trop peu de respect. Ils ne sont pas obligés de s'y rendre, et si une certaine classe supplée à cela par les saintes lectures, tous ceux qui ne savent pas lire ne le font certainement pas.

A un village de l'île de Tholen, après avoir visité une église réformée, le Roi fut frappé de remarquer dans la cour un immense amas d'ossements, formé sans autre cérémonie dans un lieu ouvert et public, où les enfans jouaient : c'étaient des ossements humains qu'on avait amassés sous un toit ouvert. L'ordre fut

fut donné sur-le-champ de les ensevelir de nouveau, et d'élever un autel expiatoire. Quand on questionna le bourgmestre sur cette négligence, et le mauvais état de son église, assez riche : *Nous avons d'assez bon revenus*, répondit-il, *mais nous avons employé l'argent du cimetière à l'agriculture ; cela vaut mieux.* N'est-ce pas trop de philosophie au village ?

L'agriculture était parfaite en Hollande, surtout en Zélande, mais que de bruyères et de terres incultes encore en Gueldre, en Utrecht, et en Over-Issel ! Il y avait une société destinée à avancer ses progrès dans chaque province, et tous les ans une assemblée centrale distribuait des prix pour la destruction des hannetons, et autres insectes nuisibles. Il y avait aussi une caisse pour les primes d'encouragement, il n'en manquait plus qu'une pour indemniser les victimes des grêles et tempêtes, désastres fréquents et presque annuels.

Le commerce fleurira toujours en Hollande, tant que ce pays sera indépendant, parce que le

le peuple est aussi forcé de s'y livrer qu'un pays éloigné de la mer l'est de devenir agriculteur. Il était encore vivant en 1806, plus que le Roi ne se l'était imaginé, et il se promit bien de tout entreprendre pour l'encourager; il ne voulait point le diriger, point lui indiquer les routes à suivre: *Vous savez mieux que moi ce qu'il faut faire*, dit-il aux députés du commerce, *mais je sais aussi qu'il faut vous délivrer de toutes entraves; je ne veux que vous ouvrir les portes, le reste vous regarde seuls.*

C'est ici le lieu d'examiner s'il y avait alors des communications régulières, et suivies avec l'Angleterre; et il faut convenir que s'il n'y en avait point d'avouées, il est vrai que les Généraux et Consuls français donnaient des licences, sous prétexte d'avoir des gazettes ou des renseignements militaires; le pays s'en trouvait bien, et nul ne s'en plaignait. Mais dès que les rétributions des Consuls furent supprimées, et que, par esprit d'équité, toute licence et tout privilége dans l'exécution des lois

lois prohibitives eurent été défendus, les plaintes, les notes, les réclamations commencèrent.

On entretenait encore des relations avec Batavia par l'Amérique. Celles avec la Guiane étaient interrompues, mais les Anglais n'empêchaient pas les propriétaires hollandais de percevoir leurs revenus, quoique cela ne se fît pas sans peine. La Hollande, après Batavia et ses petits établissements à Amboyne, et autres points des Moluques, ne conservait de ses colonies que l'île de Curaçao, celle de St. Eustache, les rochers de Saba et St. Martin en Amérique, et ses postes militaires sur les côtes de la Guinée; elle venait de perdre récemment le Cap de Bonne Espérance.

La petite pêche, ou celle de la baleine, existait à peine; mais il sortait encore annuellement un bon nombre de bâtiments pour la grande pêche, ou celle des harengs, des ports d'Enkhuyzen, Horne, Harlingue, etc.

Les manufactures et les fabriques étaient en décadence: l'on sentait la nécessité de

 prendre

prendre à cet égard des mesures générales et bien entendues; mais il était difficile d'y remédier, parce que leur détérioration ne provenait point du manque de zèle ou de moyens, mais de ce que les arts ayant fait plus de progrès dans les autres pays, où les matières premières sont à un prix moindre ils leur donnaient deux grands avantages sur la Hollande, d'abord celui du moindre prix dans les achats, et en second lieu, celui d'une main-d'œuvre moins coûteuse, résultat de la simplification des procédés, et de leur perfectionnement.

Les sciences et les arts, sans être moins cultivés, ou cultivés avec moins de succès qu'ailleurs, n'en donnaient cependant aucune preuve. Isolés et renfermés dans leurs travaux, les savants, en véritables fédéralistes, bornaient leur théatre à leur cabinet. Si quelqu'un publiait un ouvrage vraiment remarquable, il restait ignoré parmi les livres hollandais, rarement il venait au jour en Europe, et l'on ne se donnait pas la peine de le traduire en une autre langue, ce qui pouvait seul le faire connaître et donner la mesure

sure de sa valeur; aussi nulle part on ne s'occupait moins de l'application des sciences aux arts et à l'industrie.

Cependant, dans chaque province, à l'exception de celle de Drenthe, trop peu considérable, et de celle du Brabant plus arriérée, on eût aisément formé un institut général des sciences et des arts.

L'instruction publique était excellente, surtout les écoles latines, et les écoles primaires avaient peut-être des superfluités. Mais les universités étaient en trop grand nombre, il y en avait cinq, et d'ailleurs leurs règlements et leur formation exigeaient des améliorations. On y distinguait des hommes du premier mérite, tels que Vittenbeck, Sandifort, Sigenbeck à Leyde; Rossyn, Calkoen, Tramery, Vangeuns à Utrecht; Camper à Trancker en Frise; Thomas à Tussinck; Guyot, l'abbé de l'Epée de la Hollande, à Groningue; Van Maanen à Hardrevoyck en Gueldres, etc., etc. Mais le royaume était trop peu considérable pour suffire à cinq établissements de ce genre; il n'en aurait fallu qu'un seul pour por-

ter les sciences et les arts au dégré de perfection convenable.

La marine, le génie et l'artillerie de l'armée de terre avaient de bonnes écoles élémentaires, mais ce que l'on croira difficilement, c'est que le Watterstadt n'en avait pas. Les ingénieurs hydrauliques se formaient d'eux mêmes, ou dans quelque fondation particulière. Conrad, le plus habile d'entre eux en 1806, avait été élevé de cette manière. Il avait été l'ami et le disciple du célèbre Brunings, auteur des écluses de Catvick. Brunings avait des idées réellement grandes, et un profond savoir : il venait de mourir en 1806.

Les beaux arts étaient fort déchus ; on distinguait cependant plusieurs artistes dignes de ce nom : Schaffer à Amsterdam, auteur d'un tableau d'histoire nationale sur l'Amiral Jacobs Simons Zoon de Ricks, surnommé le Régulus de la Hollande, Brouwer d'Harlingen, auteur de plusieurs marines fort estimées, et Cobelt d'Utrecht, paysagiste célèbre.

Teerlingue, jeune paysagiste de Dordrecht, se distinguait par de grandes dispositions ; il

il fut envoyé à Rome, où il ne tarda pas à prendre rang parmi les premiers artistes de cette capitale des arts comme de la chrétienté. Cependant les écoles de dessin étaient mal ordonnées. C'est dans un pays essentiellement et forcément industrieux, que les arts et métiers ont besoin de profiter du perfectionnement des sciences et des beaux arts. Par eux les machines sont simplifiées, le bon goût et la vérité se propagent : par leur emploi et leur application continuelle, l'industrie s'étend, se perfectionne, et acquiert une utilité toujours croissante. Mais la Hollande était divisée en un grand nombre de petits états qui se considéraient comme indépendants, de sorte que chaque ville, même chaque petite ville, songeait à se former un système complet à cet égard ; d'où il résultait que loin d'encourager et d'avancer l'industrie, ces concentrations partielles et multipliées empêchaient au contraire la réunion générale des efforts, et par conséquent nuisaient au but que l'on se proposait.

Les manufactures de drap de Leyde et de Tilburg,

Tilburg, les fabriques de toile d'Over-Issel, les blanchisseries de Harlem, les fabriques de papier, celles de tabac étaient encore en activité, mais souffraient chaque jour davantage par les tarifs et les lois de douanes établis en France; lois et tarifs que l'on changeait souvent sans raison et sans qu'on y fût préparé à l'étranger. C'est à quoi le Roi espérait remédier par la conclusion du traité de commerce solennellement promis, lors de la rédaction des lois constitutionnelles à Paris, le 24 May 1806. Mais il réclama vainement l'accomplissement d'un engagement formel.

On a vu la situation des Hollandais sous le rapport des lois civiles et criminelles; elles étaient inégales, on pourrait même dire injustes; mais leur exécution consciencieuse par la probité et la fermeté des juges, remédiait à ces défauts majeurs. On pouvait accuser ceux-ci de sévérité au premier abord; après un mûr examen, on reconnaissait leur impartialité et leur équité. La prison est une punition flétrissante et dure en Hollande comme dans tout pays libre, parce que les hommes y conser-

vent

vent encore de la fierté et du caractère. Nul ne pouvait être et n'était emprisonné qu'ostensiblement, sous l'autorité des juges et pour des délits réels. Il n'y avait point de crimes politiques ou de convention, par lesquels un homme est envoyé à la mort pour s'être expatrié, ou pour des opinions politiques. Cependant, depuis le nouveau système de finances, son établissement avait exigé des punitions sévères, que peut-être on avait mal choisies. On flétrissait à l'égal des voleurs ou des assassins des malheureux, qui, accablés d'impôts et de besoin, se soustrayaient à une partie des charges, ou obéissaient avec lenteur aux lois qui les avaient établies. Ces abus furent détruits par le nouveau code peu de temps après. En infligeant la honte et l'infamie, les juges doivent être d'accord, et secondés par l'opinion publique. Si la nation ne voit pas la honte et l'infamie où les lois les dispensent, les lois sont tyranniques, immorales et dangereuses. Aussi, en Hollande, plus qu'ailleurs peut-être, la police devait et pouvait être réunie à la justice. On ne voyait jamais

jamais de punitions graves infligées par la première, et sans l'aveu et la surveillance des tribunaux permanents et légitimes.

Une visite domiciliaire en Hollande était un malheur public.

Les passeports dans l'intérieur gênent dans un pays de commerce ; ils étaient inutiles.

Les obligations des Hollandais sous le rapport de la guerre étaient nulles, et il ne fallut pas long-temps au Roi pour se convaincre que la conscription eût causé la ruine du pays. Jadis il arrivait chaque année en Hollande de Westphalie et des autres contrées allemandes, vingt à trente mille ouvriers pour aider les Hollandais dans leurs travaux.

Malgré la population de la Hollande, on conçoit aisément qu'un peuple à qui une industrie *incessante* et supérieure est de toute nécessité ; qui doit travailler sans cesse pour conserver son territoire et le défendre contre les ravages des grandes rivières et ceux de la mer ; qui a besoin de plus de peine qu'un autre pour cultiver et rendre fertile un sol si coûteux ; un peuple dont le commerce et la navigation

navigation font la principale ressource, dont la mer par conséquent est le premier et le véritable sol; peuple qui a besoin pour lui-même du secours d'un grand nombre de bras étrangers, eût été bientôt ruiné de fond en comble, si on l'eût privé des siens mêmes.

D'ailleurs, les seuls soutiens de ce peuple furent de tout temps un travail excessif, la sobriété, la liberté. *Un travail excessif*, parce que cela seul pouvait lui donner les moyens de vivre dans la contrée la plus stérile et la plus ingrate de l'Europe, et le mettre ainsi au niveau des autres. *La sobriété*, parce qu'elle seule pouvait lui donner les moyens de faire face aux malheurs et désastres continuels auxquels le pays est sujet.

La liberté, parce qu'elle seule, un bien-être réel seul, pouvait donner aux habitans le désir de préférer un climat aussi mal partagé du ciel, et les dédommager de tant de désavantages.

Les Hollandais n'eurent donc jamais de conscription, et le Roi se promit de ne jamais l'établir. Mais ils n'avaient point de garde bourgeoise,

bourgeoise, et cela lui parut fâcheux et contradictoire avec l'aversion pour la conscription. Il existait bien une sorte de bourgeoisie armée, mais elle était fort mal organisée, et n'en méritait pas le nom. Elle était en géneral composée des oisifs de bonne volonté, mal armés, mal équippés et peu nombreux : on eût dit qu'on faisait semblant d'en avoir une.

On peut juger d'après ce court exposé qu'avec des soins et un peu de génie on pouvait aisément faire de la Hollande même, sous le rapport de l'aisance, de la liberté et du bonheur, la contrée la plus remarquable de l'Europe.

Sous le rapport de la santé et de la salubrité, chaque province avait une commission de médecine soumise à un commissaire général, établi près du Ministre de l'intérieur ; mais quoique ce commissaire fût un des premiers médecins du pays, il se faisait obéir malaisément : les commissions de chaque province traitaient avec le gouvernement, d'après les anciennes habitudes, comme de collége à collége.

collége. On eût dit que pour eux, le point central du ministère était uniquement destiné à réunir l'expression de la volonté des provinces : ils perdaient trop de temps à délibérer.

Le Roi projetait des améliorations quant à la santé et à salubrité du pays. Atteint par une maladie lente, extraordinaire, depuis l'âge de 22 ans, il eut l'occasion de réfléchir sur cet objet important, et de se convaincre de quelques vérités certaines à cet égard. La médecine existe, les plantes en grand nombre ont des vertus réelles, il existe des remèdes pour une foule de maladies chroniques, tandis que celles de ce genre que l'on ne peut guérir, ou sont supportables, comme la goutte, le rhumatisme, etc. ; ou sont en très-petit nombre et se réduisent à des vices organiques ; mais l'observation est difficile. Quand un médecin est assez instruit pour pouvoir être utile, il meurt. Les maladies et les effets des remèdes diffèrent sur chaque individu. Combien il faut de soins et de peine pour ne pas se tromper aux symptômes et

pour

pour les bien distinguer! Le raisonnement est souvent en défaut et démenti par l'expérience, parce qu'il y a dans notre admirable organisation des secrets et des subtilités qui échappent et échapperont toujours au raisonnement et à ses recherches. Malgré cela, les médecins agissent comme si leur science était certaine. Rousseau avait raison de dire, *que la médecine vienne sans les médecins*, mot plein de sens, qui explique parfaitement la difficulté de cet art. Le meilleur moyen de l'exercer, à l'exception de quelques maladies aiguës qui ont des règles certaines, et que l'on gouverne pour ainsi dire, ce n'est point de partir des principes de l'art comme dans les sciences exactes, mais d'étudier l'effet des remèdes et leur différence dans le même cas sur les diverses constitutions.

Il aurait voulu établir un collége, chargé de recueillir de toutes les parties du monde connu tous les remèdes possibles, et de les faire connaître et publier dans le royaume. Il pensait que l'on aurait dû faire pour les maladies en temps ordinaire, ce que l'on

pratique

pratique dans les temps de contagion, et établir des maisons de convalescence, où il fût impossible de s'écarter du régime et de la diète nécessaires au rétablissement du malade, et cela même pour les premières classes. Il voulait aussi établir une critique sévère des médecins, juger leur conduite, et la publier dans un journal exprès, toutes les fois qu'un homme mourait ; et au contraire récompenser tous ceux qui auraient guéri des maladies remarquables ; diminuer le nombre des médecins, défendre toutes les drogues qui ne seraient pas de la première qualité ; les faire donner gratis par l'état aux pauvres et aux villages : il avait commencé à établir à Amsterdam une pharmacie royale, etc.

On ne peut s'empêcher de remarquer quelques contradictions ou inconséquences sociales : par exemple, y a-t-il rien de plus essentiel dans la société que d'avoir de bons médecins ? cependant ceux qui exercent l'art de guérir sont si nombreux ! Combien ne serait-il pas avantageux d'en diminuer considérablement le nombre ! Il faudrait établir entre

entre eux plusieurs classes, et indiquer au public quels sont réellement les meilleurs, ce qui empêcherait les malades de placer souvent si mal leur confiance. Deux autres projets l'intéressaient vivement, et eussent attiré un jour toute son attention. 1°. Débarrasser le pays petit à petit, autant que possible, des estropiés, bossus, rachytiques, et de tous les enfans mal conformés, en facilitant leur établissement aux colonies. Empêcher les mariages entre de semblables gens, et empêcher l'établissement de tels malheureux étrangers dans le royaume, et même leur séjour prolongé.

2°. S'entendre avec les autres pays pour extirper de l'Europe les maladies vénériennes, peste, fièvre jaune, petite vérole, etc.; établir pour cela des lazarets, et prendre des mesures analogues à celles que l'on prend contre la peste. La société, n'est elle pas établie pour l'adoucissement du sort des malheureux mortels de cette race, visiblement dégénérée, et mise ici bas comme dans un lieu d'épreuves et d'épuration?

Dans

Dans les sept mois de l'an 1806, qui s'écoulèrent depuis son avénement, il passa le mois d'Août et presque celui de Septembre aux eaux, ceux d'Octobre et de Novembre à l'armée, et le mois de Décembre à la Haye.

Avant tout il fallut pourvoir au plus pressé, aux besoins imminents du trésor. Il y avait, comme on l'a dit plus haut, six millions par mois à payer pour les dépenses courantes, sur lesquels près de trois pour les intérêts de la dette, mais ceux-ci étant retardés depuis trois mois, cela faisait

	Millions.
	9
Dépenses courantes de Juillet environ	6
Dépenses courantes arriérées indépendantes des dettes, soit pour la guerre, la marine, etc., y compris l'affaire de la Cie Wils	35
A payer en Juillet . . . . Total	50 Millions.

et dans les caisses quelques centaines de mille florins.

Il passa plusieurs jours à écouter et à discuter les ressources et moyens de salut encore possibles. Il déclara d'abord à ses ministres, que

que quand même on ne lui eût pas fait promettre de respecter la dette publique, en lui faisant accepter la constitution, jamais il n'eût souffert qu'on y portât la moindre atteinte; qu'il jugeait de son premier devoir de maintenir intacts l'honneur et le crédit de la nation, que sans cela tout serait infailliblement perdu sans ressource.

" *Mais*, dit-il encore au Ministre des finan-
" ces, qui s'obstinait à vouloir lui peindre la
" situation des finances comme désespérée,
" *vous me promettez d'élever les revenus à 55*
" *millions, et vous dites que nous sommes per-*
" *dus; dites plutôt que nous sommes sauvés:*
" Voici ma résolution définitive:

" L'intérêt de la dette publique est de 34
" millions et demi, qu'il faut compter à 35 mil-
" lions; il nous restera 20 millions pour les
" dépenses publiques, si vous me tenez la pa-
" role donnée *d'augmenter les revenus de cinq*
" *millions.* Il faut donc, Messieurs, réduire les
" dépenses de ces six derniers mois de 1806 à
" 10 millions. Je sais que cela est très-dif-
" ficile, mais non impossible. J'espère obtenir
de

" de la France le renvoi des troupes françaises,
" et la diminution des armements maritimes.
" Ainsi je m'en rapporte à vous pour renfer-
" mer les dépenses de 1806 comme il suit :

" Liste civile	750,000
" Gouvernement	75,000
" Marine	1,000,000
" Finances	1,000,000
" Affaires étrangères	175,000
" Intérieur, justice et police	2,000,000
" Guerre	5,000,000
" Commerce et colonies (ce ministère " doit se pourvoir sur ses propres re- " venus).	
Total	10,000,000"

Chacun se récria sur l'impossibilité de faire ces réductions. Mais déjà le Roi avait envoyé un courrier à Paris, par lequel il mandait à son frère qu'il abdiquait sur-le-champ s'il ne voulait ni lui rendre ce qu'il devait à la Hollande, ni prendre les troupes françaises à sa solde, et permettre qu'on diminuât les armements. Puis, sans attendre la réponse, il ordonna les désarmements qui étaient en son pouvoir, comme celui de la flottille et bâ-

 timents

timents de transport de Flessingue et du Helder.

Après avoir entrevu et indiqué le seul moyen de salut qui existât pour l'avenir, il arrêta, pour acquitter les dépenses arriérées de l'ancien gouvernement, les mesures suivantes.

1°. Que l'on créerait 500,000 florins de rentes nouvelles à 2½ pour cent, ce qui ménagé prudemment, pouvait fournir de 16 à 18 millions en numéraire, avec lesquels le Ministre des finances se chargeait de liquider les 35 millions de dettes courantes.

2°. Que les trois mois de rentes arriérées resteraient arriérés jusqu'à ce que ce qu'on eût trouvé moyen d'amortir considérablement la dette publique.

En examinant avec soin si tous les revenus arriérés étaient perçus, on découvrit qu'une grande partie de la première moitié de 1806 était encore à rentrer pour environ le total de six millions, qu'on ne compta qu'à quatre, dont on augmenta le budget des derniers six mois de 1806, ce qui le porta aux sommes suivantes:

Liste

Liste civile	750,000
Gouvernement	600,000
Marine	1,880,000
Finances	1,500,000
Affaires étrangères	175,000
Intérieur, justice et police	3,000,000
Guerre	6,000,000
Colonies	175,000
Total	14,080,000

Mais en même temps il déclara qu'à partir du 1 Janvier 1807, le budget précédemment arrêté de vingt millions annuels serait le budget fixe et permanent, jusqu'à ce que l'on fût arrivé, par un grand amortissement de la dette publique, à un résultat considérable, ce qu'on estimait devoir exiger 20 années.

En comparant maintenant le budget ainsi réglé à celui du gouvernement précédent, on trouve une différence prodigieuse; en effet, le premier s'élève avec les intérêts, y compris les 500,000 florins de rente créés pour solder les dépenses arriérées, à 55,000,000, ce qui est l'équivalent des revenus, tandis que l'autre s'élevait à 78,000,000. La différence était

donc de 23 millions. Il reçut peu de temps après une réponse favorable de Paris, on envoya l'ordre de départ aux troupes françaises, à l'exception de deux régiments et de deux états-majors généraux, y compris celui de Flessingue.

Il donna en secret l'ordre de faire venir petit-à-petit la flottille de Boulogne, sous prétexte de réparations, et il renvoya un grand nombre de matelots. Et tandis que chacun cherchait avec curiosité comment il se tirerait d'un état de finances presque désespéré, on dut apprendre avec étonnement, non-seulement qu'on avait fait face aux besoins du moment, mais encore qu'on avait pourvu à l'avenir. En effet, en maintenant inviolablement ce système d'épargnes, l'état était sauvé. On lui objectait méchamment et faussement que le rang et les relations de la Hollande nécessitaient un budget de plus de 20 millions; il répondit que cette somme devait suffire, puisque d'autres états bien plus peuplés n'avaient pas un revenu plus considérable.

Marine,

Marine, 1806.

Quant à la marine, il sentit d'abord que dans la situation des finances, il fallait opter entre elle et l'armée de terre, et il donna la préférence à celle-ci, puis qu'elle lui donnait la possibilité d'écarter les troupes étrangères du pays, et de commencer son indépendance. Il se borna donc, quant à la première, à conserver un bon noyau, à chercher une bonne organisation, en attendant que l'amélioration des finances et la paix maritime donnassent au trésor les moyens de supporter conjointement une marine et une armée de terre plus considérables. Le premier corps reçut le titre de Corps Royal.

Il établit des équipages permanents sous le nom de grenadiers royaux de la marine, chacun desquels contenait le nombre d'officiers, sous-officiers, canonniers et gabiers nécessaires pour monter un vaisseau; par là on pouvait en temps de guerre équiper un vaisseau de suite, en ajoutant au cadre des matelots ordinaires, ce qui n'était ni long, ni difficile.

Il y avait en outre des compagnies. Comme les

les équipages étaient commandés par un Colonel au moins, et un Contre Amiral au plus, les compagnies l'étaient par un Lieutenant-colonel au moins, et un Colonel de la marine au plus. Les premiers étaient destinés à servir et à équiper les vaisseaux de ligne, les seconds devaient monter les frégates.

Quant à l'armée de terre, les régiments capitulaires de Waldeck et de Saxe-Gotha furent supprimés. On voulait rendre l'armée nationale sans conscription; on ouvrit la carrière aux jeunes gens les plus distingués, en leur donnant des places de lieutenants, et en établissant une école militaire, d'abord à Honslardyck, château voisin de la Haye, et ensuite à la Haye même. Les meilleurs officiers furent recherchés et avancés rapidement. Une école expérimentale fut aussi établie auprès de la garde royale, sous le titre de corps de *sous-officiers élèves*. Ces institutions réussirent, et dans peu de mois l'instruction militaire de la garde devint générale dans l'armée hollandaise.

Jusqu'en 1806, il y avait en Hollande une garde

garde de huit cents hommes, trois régiments de troupes à cheval, et sept d'infanterie ; un régiment d'artillerie, deux compagnies d'artillerie légère, et un corps d'ingénieurs.

La force des régiments de cavalerie fut augmentée ; l'un fut transformé en hussards et l'autre en cuirassiers. La garde fut composée de deux régiments d'infanterie, un de cavalerie, et une compagnie d'artillerie légère. Puisqu'il ne voulait pas de conscription, il encouragea le recrutement volontaire par tous les moyens possibles.

Il destina tous les orphelins au service militaire, du moins ceux qui étaient élevés et entretenus aux frais du public. Comme son but était de rendre inutile la conscription, il était persuadé que tous concourraient en Hollande à remplir ses vues, mais il ne savait pas qu'il y a bien loin entre un consentement passif, et une obéissance réelle. Ceux qui sentaient le véritable état des choses ne s'en laissaient pas moins entraîner par leur intérêt personnel, leurs préjugés et leurs habitudes. Rien n'est plus important pour les Hollandais

dais que le moindre changement; si un jour ne ressemble pas entièrement à la veille, ils s'étonnent, et cela seul les fait sortir de leur caractère patient et flegmatique. Le Roi disait: " Si l'on voulait payer les intérêts de " la dette en ducats, les Hollandais crieraient " d'abord à l'injustice, parce que ce serait une " nouveauté:" tellement ils ont le caractère constant et équitable, mais frondeur.

La formation d'une armée nationale était aussi nécessaire que difficile.

Un petit pays est bien malheureux, s'il ne peut se défendre et agir comme état indépendant; mais un état de deux millions d'habitants, comme la Hollande, n'est pas un petit pays, et a droit à l'indépendance, à cause de sa population, comme par sa situation, son importance, son industrie, sa civilisation et sa richesse. Or, pour qu'un état de médiocre étendue se maintienne toujours indépendant, il ne faut pas qu'il ait besoin, pour se défendre, de ses puissants voisins; d'un autre côté, il ne peut entretenir une armée formidable qui ruinerait le

pays,

pays, quand même il pourrait en supporter les frais : une armée étrangère finit par s'emparer du pays tôt ou tard.

Il ne reste donc qu'un seul parti, et c'est celui d'armer toute la population et de l'exercer aux armes, ce qui est facile et formidable où la force publique est réellement nationale, et ne peut être employée qu'à défendre l'indépendance du pays ainsi que les propriétés et le bien-être de chacun : c'est pourquoi un état médiocre a plus besoin qu'un autre de liberté et de prospérité.

Un bon système de bourgeoisie armée, ou de garde nationale, n'est point une chose aisée à établir dans toutes sortes de pays. Il faut d'abord qu'on arme réellement, et qu'on exerce réellement la population aux armes, si l'on veut qu'elle soit réellement utile dans les moments de crise. Pour cela, il faut que le gouvernement n'en ait rien à craindre, et qu'il n'arme pas la bourgeoisie seulement pour la forme, ou qu'il ne se repente pas de cette institution dès qu'elle commence à se réaliser. Presque toutes les affaires de ce monde réussiraient

siraient si l'on voulait sérieusement et toujours ce que l'on veut; mais nous sommes tellement comédiens de notre nature, que la plupart du temps nous ne savons pas ce que nous faisons, ni même ce que nous voulons.

Pour qu'une bourgeoisie armée soit réellement utile, il faut principalement qu'elle soit intéressée à la défense du pays. L'on a eu tort de dire de nos jours *qu'il fallait tout faire pour le peuple, et rien par lui;* je pense qu'il serait plus juste de dire, *qu'il faut tout faire par le gouvernement, mais rien pour lui,* car le gouvernement doit être obéi, mais il n'est et ne doit être que l'agent de la société.

Pour armer réellement toute la bourgeoisie, pour qu'elle veuille bien se défendre, pour que le gouvernement n'en ait jamais rien à redouter, que faut-il? une seul chose, et c'est une monarchie libre et constitutionnelle, sous un chef qui soit au-dehors pour les étrangers, comme pour chaque individu de la nation au-dedans, le représentant de la majesté nationale, mais qui soit seulement le premier ministre de la nation et des lois.

Heureuses

Heureuses donc, trois fois heureuses les nations d'une médiocre étendue, puisqu'elles ont un besoin absolu de bien-être, et d'une liberté sage!

Après cet exposé, on sentira aisément pourquoi une bourgeoisie armée est difficile à organiser quand elle n'est pas la conséquence d'un tel système; on a beau planter de belles plantes, et semer des graines choisies, si le terrain ne leur convient pas, ou qu'il soit mal préparé, rien ne peut réussir.

Persuadé qu'un gouvernement monarchique peut être aussi libre, et peut-être plus libre que tout autre gouvernement, s'il est réglé par les lois, le Roi voulait procurer tous ces avantages au pays par une bonne constitution, après cela la bourgeoisie n'aurait plus été difficile à former. Elle devait être divisée en trois corps. 1°. Les volontaires: c'eût été la réunion de tous les jeunes gens qui consentiraient à servir un certain nombre d'années pour la défense du royaume; ils devaient jouir de grands priviléges, et le projet du Roi était de joindre à ce corps tous les orphelins capables

capables de porter les armes. Nul n'aurait pu obtenir des charges ou emplois salariés par l'état, s'il n'avait servi dans ce corps quelque temps. 2°. Le second corps, celui de la *garde nationale* proprement dite (Schuttery). Ce devait être le corps de bataille destiné à défendre les villes d'abord, et en cas de besoin extrême à aller renforcer l'armée *permanente ou volontaire.* 3°. *L'arrière-ban* était le troisième corps; il devait être formé de tous les hommes âgés de plus de 50 ans, et de tous les hommes jeunes encore, et exclus des deux premiers corps en temps ordinaires, mais qui devaient être forcés de se réunir à *l'arrière-ban* quand celui-ci était convoqué, c'est-à-dire, dans les cas d'un péril extrême. Ni les prêtres, ni les employés de l'état, ni les nobles, ne devaient être exempts de *l'arrière-ban.* La destination de ce corps était d'abord la garde des villes, et en cas de péril la défense des frontières.

Le Roi devait être le chef naturel de toute la bourgeoisie; ni lui, ni aucun prince de sa famille, ne devaient être exemptés de la bourgeoisie,

geoisie, au contraire ils devaient être obligés d'en faire toujours partie, etc. etc.

Voilà quelles étaient les principales bases de son système sur ce sujet essentiel qui dépendait de la constitution, comme on vient de le voir, et ne pouvait pas bien réussir sans elle.

En s'occupant des premières affaires du pays, il sentit la nécessité de l'économie et la suppression des dépenses inutiles. Il écrivit d'abord au gouvernement français pour lui peindre l'état affreux des finances : il ne pouvait comprendre que l'Empereur ne fît rien pour la Hollande. Mais il ne reçut pas d'autre réponse que celle de faire *imposer fortement les rentes. Ce n'est pas vous*, lui écrivait-il, *qui pouvez sauver la Hollande ; mais que les Hollandais eux-mêmes s'arrangent*, etc.

On lui refusa également le traité de commerce si formellement promis. L'Empereur voulut aussi que l'on ajournât le couronnement et la fondation d'un ordre dont lui-même avait donné la première idée à son

frère,

frère, quand celui-ci lui demanda plusieurs grands cordons de la légion d'honneur.

Le gouvernement français n'aurait certainement pas retiré ses troupes de la Hollande, sans les dispositions hostiles de la Prusse, et les mouvements de ses troupes, qui obligèrent la France à grossir les différents corps de l'armée française en Allemagne.

Le Général Dupont n'était pas encore accrédité auprès du nouveau gouvernement; avant une lettre à présenter au Roi, il la lui remit sans aucune formalité à un dîner; elle fut reçue sans défiance: on ne vit dans cette négligence impardonnable qu'une suite de l'intimité de famille.

Après avoir mis ordre aux affaires les plus pressantes du gouvernement, il songea à sa santé; il fit alors toutes les tentatives possibles pour la rétablir.

On lui prescrivit les bains de Visbaden près de Mayence; il s'y rendit. Mais avant de partir, il règla les instructions des divers ministres. Celui de la justice et police était responsable

responsable de l'exacte et impartiale administration de la justice, de l'observation des lois. Il devait veiller à ce qu'aucune condamnation à mort ne fût exécutée qu'autant que lui ni aucun des neuf membres de la Haute Cour, que la constitution obligeait le Roi de consulter avant d'accorder grâce, ne trouvât aucun motif de pardon, de commutation ou de diminution de peine. Dans le cas où une seule de ces dix personnes pensât qu'il y eût quelque considération en faveur du coupable, on devait demander la grâce, parce qu'il était résolu de l'accorder toujours. Il ne pouvait comprendre comment on accordait grâce sur les larmes, les plaintes et les sollicitations de la famille intéressée. " En " l'accordant ainsi," disait-il, " je croirais être " responsable de la mort de tous ceux qui " n'ont pas eu la possibilité de recourir, ou " qui ne l'ont pas fait. Puisque je ne puis " renoncer à la plus belle prérogative de la " couronne, je veux au moins l'exercer en " conscience. Ne voulant et ne pouvant " être juge moi-même, je me reposerai à

" l'égard

" l'égard des droits de grâce sur la Haute
" Cour et sur le Ministre de la justice. C'est
" sur leurs consciences que peseront les
" injustices qui pourront être commises à
" cet égard."

Cette conduite n'était point dictée par une manie d'humanité, comme lui écrivait son frère ; mais parce qu'il se croyait responsable de la vie de chaque Hollandais. Un colonel doit compte au gouvernement des hommes qui lui sont confiés ; un Roi doit compte à Dieu, à la postérité et à la nation, de tous les individus qui lui sont soumis. Cette suspension n'entravait l'administration de la justice qu'en apparence, parce qu'il y avait peu ou point de condamnations à mort dans un si court période de temps. Ce n'était de la part du Roi qu'un surcroît de précautions sur un article aussi important en des temps de guerre et d'animosités extraordinaires. On verra par la suite qu'il réussit à établir l'uniformité dans tout le pays, en créant un code criminel à la discussion duquel il prit une part active. Il est vrai que la peine

peine de mort était conservée, mais il projetait de la supprimer à la paix maritime, quand on pourrait penser à établir solidement la constitution du pays.

Sans doute on doutera d'abord de cette intention secrète, parce que rien ne la prouve; mais si l'on réfléchit que pendant cinq années de règne, dans les circonstances les plus pénibles, il n'a voulu approuver aucune sentence portant la peine capitale; qu'il a accordé la grâce de la vie à tous ceux dont on lui a présenté les demandes; qu'aucune condamnation à mort ne fut exécutée sans que le coupable se fût pourvu en grâce et sans que sa demande fût examinée par la Haute Cour et le Ministre, on conviendra bientôt qu'il ne pouvait avoir d'autres mobiles secrets que l'horreur pour la peine de mort, qu'il croyait au-dessus du pouvoir de la société, et son désir de parvenir un jour à la gloire de l'effacer du code de la Hollande; et certes, si un pays pouvait réussir à s'en passer, ce ne pouvait être qu'un peuple comme celui-là. Le nom d'aucun condamné à mort n'est

jamais parvenu à son oreille durant son règne. Le droit de grâce est sans doute un beau privilége ; mais il n'est pas aisé de bien l'exercer en conscience, afin de le concilier avec l'équité.

Il recommanda aux ministres et agents à l'étranger de rechercher tous les moyens possibles de plaire aux souverains près desquels ils étaient accrédités ; de se ranger toujours parmi les partisans de leur gouvernement, et de faire tous leurs efforts pour acquérir à la Hollande et au Roi l'estime et l'amitié des autres nations.

Le ministre Gogel promit de porter les revenus à cinquante cinq millions, en achevant l'introduction de son système, et en augmentant tous les impôts de cinq millions. Il devait solder les trente-cinq millions de dépenses arriérées, au moyen de cinq cent mille florins de dette crée ; il devait veiller à la rentrée des impôts arriérés, et préparer l'introduction du budget permanent de 30 millions, pour le 1 de Janvier 1807.

Après avoir pourvu aux principaux objets d'administration,

d'administration, il se rendit aux bains de Visbaden près de Mayence. Il espérait recouvrer l'usage entier de sa main droite, et arrêter le malaise général qu'il éprouvait depuis plusieurs années.

Il profita de son séjour à Mayence pour acquérir quelque connaissance de la langue hollandaise. Il recevait journellement des rapports sur l'exécution des ordres qu'il avait donnés avant son départ.

Il avait recommandé surtout à ses ministres d'avoir les plus grands égards et de témoigner le plus grand respect aux gouvernements étrangers et à leurs agents, et de veiller à ce que les journalistes hollandais n'imitassent pas plusieurs gazetiers français, lesquels ne manquaient point de régenter les Rois et les gouvernements du haut de leurs presses. Aussi il vit, avec autant de peine que de surprise, que le journal d'Amsterdam s'était permis d'injurier l'Autriche et la Prusse; il fit supprimer ce journal et donner satisfaction aux ministres de ces deux puissances, ou du moins à leurs agents.

Il nomma ambassadeur à Paris le Général

Dumonceau, qui avait fait la campagne de 1805 sous l'Empereur, comme la personne qui devait être le plus agréable; mais on le refusa vertement, et l'on voulut conserver le vieux Brantzen.

Sur de nouvelles instances, l'Empereur écrivit à son frère : *Vous perdez vos colonies, je ne ferai rien pour la Hollande si vous diminuez vos forces de terre et de mer. Il faut avoir* 50 *mille hommes et* 20 *vaisseaux de ligne, et imposer fortement vos rentes. Ce n'est pas vous qui pouvez sauver la Hollande, de quoi vous mêlez-vous?* etc. Je ne veux pas du *Général Dumonceau*, etc.

L'Emperur conseillait à son frère de ne point écrire aux cours étrangères; mais ce conseil ne fut point suivi.

Flessingue est indivis, écrivait-il encore, *ainsi vous devez en retirer l'administration hollandaise. Je ne veux pas d'autre commandant que le mien.* Je veux *y faire de grands travaux, et cela tournera à l'avantage du pays et de l'administration intérieure, dont je ne veux pas me mêler.*

Par

Par un hasard singulier, le Ministre de la marine Verhuel fit, sans y être autorisé, et dans le même temps que l'Empereur s'exprimait ainsi, des propositions réitérées pour transporter à Helvoetsluys les établissements de la marine de Flessingue.

Le Général Van Gueryck, que le Roi avait nommé commandant à Flessingue, ne fut point reconnu des Français. Il fallut enfin consentir à ôter de cette ville les établissements de la marine hollandaise.

Le Roi, dans ses relations avec l'Empereur, ne séparait pas le frère du chef du gouvernement, tandis qu'on ne lui tenait compte dans la correspondance familière que de ce qui était à la charge de la Hollande; on considérait ce que l'on y promettait d'avantageux au pays comme nul, parce que cela s'était passé confidentiellement. De cette manière, le Roi de Hollande ne pouvait qu'être toujours dupe. Il aurait dû borner ses relations particulières à ses sentiments et à ses affaires de famille, et ne jamais parler à son frère de la moindre affaire que par ses ministres; regarder

garder tout ce qui lui parvenait autrement comme non avenu. Il est vrai que les Hollandais se confiant dans quelque influence fraternelle, eussent blâmé cette réserve excessive, et lui eussent attribué les non succès ou les malheurs de la Hollande; mais il n'y avait point d'autre parti à prendre, d'autant plus que depuis le moment de son avénement il n'avait cessé et ne cessait de ne pouvoir comprendre les contradictions inexplicables de la conduite que l'on tenait à son égard.

C'est à-peu-près à cette époque que l'Empereur d'Allemagne abdiqua, et prit le titre d'Empereur d'Autriche.

L'Empereur Napoléon avait parlé à son frère, à l'époque de son élévation, des inconvénients pour la Hollande de n'avoir point de conscription; il avait voulu l'y introduire depuis long-temps. Cependant il lui écrivait: *Je vous dirai mon avis sur le meilleur moyen de vous recruter, quand j'aurai le mémoire que je vous ai demandé à ce sujet. Je crois que vous n'avez pas de conscription en Hollande; nous verrons d'arranger les choses*

de

de manière à ce que vous ayez des soldats, et non pas de la canaille, etc.

Il revenait à la charge, à chaque lettre, pour la banqueroute.

Souvent le Roi ne pouvait se défendre d'un pénible pressentiment sur les intentions et les bons sentiments de son frère à son égard ; cependant il cherchait en vain à en découvrir l'objet. La pensée qu'il voulait peut-être réunir la Hollande par lui, en le sacrifiant, lui revenait toujours à l'esprit ; mais il ne pouvait se confirmer dans cette idée ; comment croire qu'il voulût faire de son nom, de son frère, de son ouvrage, un instrument de perfidie et de mort pour tout un peuple !!! Il chercha d'autres raisons, et se persuada qu'une telle conduite avait des causes secrètes. D'abord la ressemblance des Hollandais avec les Anglais pouvait rendre l'Empereur ennemi des premiers. 2°. Il veut, se disait-il, la conscription, pour que les Hollandais ses voisins ne jouissent pas d'un avantage que les Français n'ont pas ; enfin il veut la banque-

route,

route, parce qu'il croit qu'alors la Hollande pourra fournir à la France beaucoup de troupes, de vaisseaux et d'argent.

Le 15 Août, la fête de l'Empereur fut célébrée à la Haye, dans l'absence du Roi, par les officiers de la cour et tous les Français qui se trouvaient en Hollande, mais elle ne le fut par aucune des solennités officielles en usage pour le souverain du pays.

La Prusse fit des mouvements sur les frontières ; elle n'avait point encore reconnu le nouveau gouvernement, non plus que l'Autriche.

Il écrivit donc à Paris, et s'étonna de n'en recevoir aucune communication ; il réunit toutes ses troupes au camp de Zest, près d'Utrecht, sous les ordres du Général Dumonceau, et aussitôt qu'il fut convaincu de la probabilité de la guerre, il quitta les bains et retourna à la Haye.

A peine arrivé, il porta tous ses soins à former et à grossir son corps d'armée ; mais d'abord, il rencontra à Bois-le-Duc le Minis-

tre

tre Gogel, qui vint à sa rencontre, lui annoncer que la situation des finances était désespérée. Cependant on était accoutumé aux trois mois arriérés des intérêts, qu'on avait résolu de laisser ainsi ; la création de 500 mille florins de dette avait presque entièrement comblé les dépenses arriérées, les augmentations d'impôts étaient en activité, et le système nouveau des finances en exécution, si ce n'est en totalité, au moins en grande partie. Mais Gogel voyant approcher la guerre se décourageait. Le Roi n'ajouta foi aux discours de Gogel qu'en ce qui avait rapport à la banqueroute ; il se fortifia lui-même et fortifia son ministre dans l'opinion que l'imposition de rentes équivaudrait à la dissolution de la société.

Cependant il fallait presser les armements ; d'abord parce que la France avait tout l'air de ne point se soucier de garnir la Hollande durant la lutte sérieuse qui s'approchait, ni même de lui laisser son armée ; et en second lieu, parce que sous le prétexte de couvrir la Hollande dégarnie, on pouvait très-bien occuper

occuper le pays à la première occasion. Il ne se dissimula point que la nécessité, et non le désir de soulager la Hollande, avait porté la France à diminuer le nombre de ses troupes.

Il choisit le Colonel français Tavayre pour lui donner le commandement de sa garde: cet officier s'était distingué au siége de St. Jean d'Acre par un trait de bravoure; il était instruit et adroit. Il donna le commandement de sa garde à cheval au Capitaine Travers du 5e régiment de dragons, autrefois le sien; c'était un officier de cavalerie qu'il avait toujours distingué et protégé.

On était à la fin du mois de Septembre; la guerre n'était point encore déclarée entre la France et la Prusse, mais les armées étaient en mouvement; elles se mettaient en ligne l'une et l'autre sur la rive droite du Rhin.

Vers les frontières de la Hollande, les Prussiens faisaient aussi des démonstrations: ils se rassemblaient en Ost-Frise, et menaçaient la province limitrophe de Groningue.

Les lettres de l'Empereur devinrent alors plus

plus consolantes pour la Hollande. Mais on exigeait les plus grands efforts et les plus grands armements possibles, promettant d'amples dédommagements.

Le Roi redoubla d'activité, en conséquence de ces promesses, et aussi dans la crainte que durant la lutte qui allait s'engager, le pays ne restât à découvert.

Le trésor public ne put se procurer des fonds à Amsterdam ou à Rotterdam ; on ne voulait ni ne pouvait renoncer au système d'économie que l'on venait d'adopter, seul moyen de salut qui restât encore ; on ne voulait point non plus de contribution volontaire, ni d'emprunt forcé, mesure illégale et désastreuse, surtout en Hollande, où le crédit public est la base du système de finances, ou du moins doit l'être. Il ne lui restait donc que les anticipations, et c'est à quoi il eut recours pour fournir aux préparatifs de la guerre, espérant qu'elle serait heureuse, que dès lors l'armée pourrait se suffire à elle-même, et qu'ainsi l'on resterait même au-dessous du budget

budget décrété pour l'année. On exigea de plus le paiement de l'impôt foncier d'avance, par forme d'acompte, sur les anciennes bases, les nouvelles n'étant pas encore déterminées.

Il forma deux corps de ses troupes, l'un de 15 mille hommes devait marcher avec lui et se rendit à Wesel, sa première position; le second, formé de sa garde non encore organisée entièrement, et de quelques autres détachements, devait rester au camp de Zest sous les ordres du Général français Michaud. Quoique ayant peu de troupes, et qu'il fût d'une mauvaise santé, il se réjouissait extrêmement de marcher avec un corps d'armée nationale; son zèle se communiquait à l'armée et aux jeunes gens du pays, dont un bon nombre le suivit comme officiers d'ordonnance ou gardes d'honneur.

Tout se préparait de cette manière pour la campagne, lorsqu'un officier d'ordonnance de l'Empereur, M. de Turenne, arriva à la Haye, et porta au Roi de longues dépêches.

C'était

C'était sur la fin de Septembre. Il lui faisait part de ses plans de campagne, l'assurait et lui prouvait qu'il avait inutilement tout tenté pour conserver la paix avec la Prusse. Ces dépêches suffiraient, s'il était nécessaire, pour démontrer le génie profond de l'Empereur, et remplir ses ennemis mêmes d'admiration.

Vous ferez une diversion utile à Wesel, lui écrivait-il, *où je vous prie de réunir votre armée grossie de troupes françaises. Cette armée portera le nom d'Armée du Nord. Vous ferez en sorte qu'on la croie beaucoup plus forte qu'elle ne l'est. Si les Prussiens se jettent vers la Hollande et prennent le change, ils sont perdus. S'ils ne le font pas, ils le sont encore. Tandis qu'ils croient que j'établis ma ligne d'opérations parallèlement à eux et au Rhin, j'ai déjà calculé que peu d'heures après la déclaration, ils ne peuvent m'empêcher de déborder leur gauche et de porter sur elle plus de force qu'ils ne pourront en opposer, et qu'il n'est nécessaire pour sa destruction. La ligne rompue, tous les efforts qu'ils feront pour secourir*

leur

leur gauche tourneront contre eux ; séparés, coupés dans leur marche, ils tomberont successivement dans mes lignes. Les résultats sont incalculables. Peut-être serai-je à Berlin avant six semaines. Mon armée est plus forte que celle des Prussiens, et quand même ils me battraient d'abord, aussitôt après ils me trouveront sur leur centre avec cent mille hommes de troupes fraîches, poursuivant mon plan, etc. etc.

Il est impossible de donner une idée précise du *grandioso*, de la vérité, de la science de ses calculs. Les cartes sous les yeux, le Roi suivit d'avance les projets de l'Empereur, et dit à ses aides-de-camp Caulincourt et de Broc, en sortant de son cabinet : " Les Prus-" siens sont perdus."

Malheureusement deux articles essentiels le blessèrent dans ces communications, et lui ôtèrent tout-à-coup l'ardeur qu'il avait montrée jusqu'alors. L'Empereur voulut que ses troupes ne fussent point réunies en corps d'armée, ni même en divisions, ni en brigades ; chacune de celles-ci devait être composée d'un régiment français, d'un autre hollandais

commandé

commandé par un Général français. L'artillerie entièrement hollandaise devait être commandée par un Général français.

En second lieu, son frère lui faisait part " qu'il voulait chasser l'Electeur de Cassel " de son pays; que le Maréchal Mortier, " commandant le 8eme corps de la grande " armée, stationné près de Mayence, était " chargé de cette expédition; mais comme " il avait peu de troupes, il était indispensa- " ble que l'armée hollandaise se tînt à portée " de secourir le Maréchal Mortier, et contri- " buât à chasser l'Electeur, qui, Général prus- " sien, ne voulait rester neutre que pour " mieux nuire à l'armée française sur les der- " rières de laquelle il se trouvait."

Ce projet l'affligea et acheva de lui ôter l'enthousiasme militaire qu'il avait éprouvé d'abord. Il n'y avait pas long-temps qu'il avait reçu et accueilli le Baron de Beaublet, Ministre de l'Electeur, et qu'il l'avait assuré de ses dispositions amicales. Il aurait bien voulu se dégager de sa promesse, mais il était trop

trop tard ; l'Empereur sollicita son départ, et il dut promettre de se trouver à Wesel le premier Octobre avec ses troupes.

Cependant, il se consola de l'obligation dans laquelle il se voyait engagé, par l'espérance de ranimer l'esprit national dans l'armée ; et quant à l'affaire de Cassel, il se flattait, au moyen de quelque retard, de pouvoir éviter d'y prendre part ; comme il commandait ses troupes en personne, il crut que les événements lui faciliteraient les moyens de prendre une autre direction que celle de la Hesse.

Il eut beaucoup de peine aussi à se résoudre à amalgamer, pour ainsi dire, ses propres troupes avec les troupes françaises. Comment leur rendre de cette manière l'esprit national, ranimer leur orgueil, les rendre enfin ce qu'elles étaient jadis ?

Il laissa au camp de Zest le Général hollandais Dumonceau, auquel il confia en outre le commandement des troupes qui restèrent dans le pays. Il partit ensuite pour réjoindre l'armée avec le Général Michaud, général brave,

brave, loyal, éclairé, honnête, et fort aimé et estimé en Hollande, où il avait long-temps commandé les troupes françaises.

Le corps d'armée hollandais prit position à Wesel. Le Roi ranima l'esprit des officiers et des soldats en améliorant leur sort, et en faisant de grandes promotions. Cette armée devait protéger les frontières, et celles de la France, dans le cas où celle-ci resterait à découvert pendant les grandes manœuvres qui allaient avoir lieu.

Il fit construire un pont de bateaux à Wesel, afin de s'assurer une prompte communication entre les deux rives du Rhin.

Le Général Loison commandait à Wesel; il l'attacha à son corps d'armée, et l'emmena en Allemagne.

Il fit approvisionner la place de Wesel avec une grande activité; et défendit, pour faciliter cette opération, l'exportation des grains par cette partie des frontières de l'empire.

Il réunit à son corps d'armée le 22eme régiment de ligne français, commandé par le Co-

lonel Clément, et demanda en France, d'après l'autorisation qu'il en avait eue de l'Empereur, les troupes qui se trouvaient disponibles à Paris, et la gendarmerie des départements voisins.

D'après le plan de campagne que l'Empereur Napoléon lui avait communiqué par M. de Turenne, son officier d'ordonnance, il était probable qu'il aurait à soutenir le premier choc de l'armée prussienne; et les discours, comme les mouvements des Prussiens en Ost-Frise, donnaient quelque poids à cette opinion.

Tout ce qui dépendait de la Hollande, ou du Roi, réussit dans l'organisation de l'armée.

Lorsque vers le 15 d'Octobre, il quitta Wesel pour se porter en Westphalie, il avait près de vingt mille hommes, trois mille chevaux et quarante pièces de canon. Wesel était approvisionné, le pont achevé, les communications établies de ce point central sur les deux rives, d'un côté avec la Hollande; de l'autre avec Mayence. Il avait même fait

fait filer jusque sur cette place des chaloupes canonnières : une petite flottille était aussi stationne devant Wesel.

La célèbre bataille de Jena se donna le 14 Octobre.

L'armée hollandaise, autrément appelée l'armée du Nord, se répandit en Westphalie ; elle occupa Munster et les deux abbayes qui avaient été un sujet de discussion entre le Roi de Prusse et le Grand Duc de Berg.

Les deux abbayes furent remises de suite aux agents du Grand-Duc de Berg.

Osnabruck et Paderborn furent occupés également.

L'Ost-Frise fut envahie par la division hollandaise du Général Daendels.

Ces pays furent occupés au nom de l'armée franco-hollandaise.

Les Prussiens évacuèrent cette partie de l'Allemagne, à l'exception des places fortes d'Hameln et de Nienbourg, que l'armée du Nord se disposait à attaquer. Lorsque l'avant-garde, commandée par le Général Michaud, arriva à Paderborn, un aide-de-camp du Ma-

réchal Mortier vint pour demander du secours. Le corps de ce Maréchal, fort seulement de deux régiments d'infanterie légère, allait en venir aux mains avec l'Electeur. Les Hessois étaient en force très-supérieure; on ne pouvait se dispenser d'envoyer tous les secours possibles au 8e corps, et par conséquent, le Roi dut marcher lui-même sur Cassel, à moins de rester seul, et d'envoyer ses troupes au Maréchal, qui ne les eût certainement pas rendues. Il n'y avait donc pas à balancer, d'autant plus que s'il fût arrivé un malheur au 8eme corps, on ne l'eût jamais pardonné au Roi ni à la Hollande. Il marcha donc en diligence sur la Hesse, et ajourna les opérations sur Hameln et Nienbourg.

En approchant de Cassel le 1 Novembre, il rencontra le Baron de Gilsa, écuyer de l'Electeur, qui venait le complimenter de la part de son maître. Le Roi savait que l'Empereur considérait l'Electeur comme un général ennemi, qu'il ne voulait pas l'avoir sur ses derrières comme neutre, et qu'il serait fort aise de trouver un prétexte pour occuper son pays; qu'il

qu'il désirait en conséquence que l'Electeur se sauvât. D'après cela, quand le Baron vint au-devant du Roi, celui-ci le chargea de dire à l'Electeur; *que c'était malgré lui qu'il avait envahi son territoire; mais qu'ayant dû prendre part à cette guerre, et se trouvant lui-même à la tête d'un corps français, il était obligé de se conformer aux dispositions de la grande armée; mais qu'en qualité de voisin et de souverain, il croyait pouvoir sans trahir ses devoirs de général allié, lui conseiller de rester dans sa capitale, que sans cela on s'emparerait de son pays, tandis que s'il persistait, les choses pouvaient encore s'arranger, puisqu'il avait déclaré vouloir rester neutre.* Mais pendant qu'il faisait cette déclaration de bonne foi, le chargé d'affaires de France en faisait de toutes contraires à Cassel, où le Maréchal Mortier était déjà entré, de sorte que le 1 Novembre, lorsque l'armée hollandaise s'approcha de Cassel, elle trouva des postes français qui lui apprirent que le 8eme corps était entré dans la ville depuis la veille, et que l'Electeur s'était enfui. Alors il donna l'ordre à ses troupes de s'arrêter sans entrer à Cassel. Il eut une confé-

rence

rence avec le Maréchal Mortier, dans laquelle il vit avec étonnement que ce Général avait l'ordre de prendre toutes les troupes hollandaises sous ses ordres. Il annonça au Maréchal que comme celui-ci n'avait pas besoin de ses troupes, il allait retourner en Westphalie, mal assurée par les courses de la garnison nombreuse du camp de Hameln, et de la place de Nienbourg. Il partit en effet le lendemain, après avoir passé de sa personne la nuit à Cassel dans la maison du ministre de France, il fut rendre visite à l'Electrice, et refusa de loger au palais.

Il envoya un aide-de-camp à son frère, qui était déjà à Berlin, pour se plaindre, et annoncer qu'il voulait s'en retourner, parce que les affaires de la guerre allant si bien, on n'avait nul besoin de lui.

L'Empereur lui écrivit une lettre aimable, dans laquelle il l'assurait de son amitié et de son intérêt pour la Hollande. Quand il reçut cette réponse, il était déjà de retour et proche de Hameln; les Prussiens y avaient un corps de dix à douze mille hommes. Une division était sortie pour faire des excursions dans le

pays

pays de Munster et d'Osnabruck qu'elle parcourait alors.

En partant de Cassel, le Roi invita le Général Dupont Chaumont, Ministre de France auprès de l'ancien gouvernement de Hollande, qui l'avait suivi en Westphalie, à monter dans sa voiture. C'est alors qu'il commença à bien comprendre sa véritable position et la politique du gouvernement français envers la Hollande.

Le Général Dupont Chaumont était bon diplomate, mais très-éclairé, très-honnête et très-modéré. Le Roi comprit par ses réponses quelquefois confidentielles et échappées dans des conversations qui duraient la journée entière, que s'il n'y avait pas encore de Ministre de France auprès du nouveau Roi de Hollande, *c'était parce que les affaires de ce pays n'étaient pas terminées;* que par cette raison, on ne considérait à la *grande armée* le Roi de Hollande que comme Prince français; que l'ordre de l'union, le couronnement etc. ne convenaient point à l'Empereur; que les troupes hollandaises ne pouvaient rester ensemble

semble en corps d'armée ; qu'on ne les laisserait pas seules dans les pays occupés par l'armée combinée sous les ordres du Roi. Enfin l'établissement de la royauté en Hollande n'était pas une chose définitive.

Il est difficile de se faire une idée du sentiment pénible que produisit cette conviction. Il n'en fut que plus décidé à prendre ouvertement à cœur les intérêts de la Hollande, sans qu'aucune considération l'arrêtât. *Ne pouvant ni ne voulant*, se disait-il, *tenir tête à la France à force ouverte, il faut au moins que le public connaisse la vérité, qu'il soit convaincu que si j'ai pu être trompé, rien ne pourra me détacher d'un pays devenu le mien, auquel me lient les devoirs et les serments les plus sacrés.*

Ainsi la vérité fut enfin dévoilée ; alors il comprit la contradiction des ordres et des lettres qu'il avait reçus relativement à Cassel ; mille réflexions, mille circonstances depuis son avénement revinrent dans sa mémoire confirmer toutes ses craintes, et il s'étonna de n'avoir pas deviné depuis long-temps ce qui était devenu incontestable. Il apprit

enfin

enfin qu'il devait agir et se considérer uniquement comme Roi de Hollande, et son impatience fut extrême de retourner à la Haye, de changer de système, et d'empêcher l'effet de mille petites dispositions que jusque-là il avait prises dans un esprit trop confiant pour rapprocher les deux pays, mais qui pouvaient, d'après ce qu'il venait d'apprendre, devenir funestes à la Hollande et à lui-même. Il y avait sur son chemin, en retournant, les deux places fortes occupées par les Prussiens, Hameln et Nienbourg; il forma le projet de les bloquer sans les prendre, afin de pouvoir tenir ses troupes occupées non loin de la Hollande, et de n'être pas obligé de les envoyer en Prusse. Quant à lui, il résolut de rentrer, après avoir obligé le corps de troupes qui était sorti de Hameln et courait le pays, de rentrer dans la place. Ce corps rentra aussitôt qu'il eut avis de l'approche de l'armée hollandaise. Celle-ci se présenta devant Hameln, il s'engagea un combat dans lequel la garde hollandaise à cheval et les hussards hollandais prirent seuls part. Les

Prussiens

Prussiens furent repoussés dans leurs retranchements et perdirent cent hommes, tués, blessés, ou prisonniers ; les Hollandais eurent une vingtaine d'hommes mis hors de combat ; le Colonel Loyer, adjutant du palais, fut du nombre des morts, et parmi les blessés, Laatz, Lieutenant colonel aux gardes à cheval.

Le Général Daendels occupa Reinteln, place située sur le Weser entre Hameln et Nienbourg, nécessaire pour appuyer le blocus de ces deux forteresses et pour en interrompre les communications.

Le lendemain on investit la place, et l'on s'établit sur la montagne de la citadelle. La nuit suivante, il arriva plusieurs couriers de l'Empereur, avec l'injonction de se rendre dans le Hanovre pour en prendre possession ; le Maréchal Mortier devait se rendre à Hambourg avec la moitié des troupes du Roi ; on ne devait point s'occuper d'Hameln et de Nienbourg.

Mais l'armée prussienne était dispersée, Blucher venait d'être forcé à Lubeck ; le Roi voyait

voyait maintenant assez clairement qu'on voulait faire de lui un simple officier de la grande armée. Il eût été inexcusable, s'il se fût laissé entraîner encore à une commission semblable à celle de Cassel, après l'expérience qu'il avait eue. Il mit donc toutes les troupes françaises sous les ordres du Maréchal Mortier; il fit venir de Hollande le Général Dumonceau, auquel il confia le commandement de toutes ses troupes qu'il chargea du blocus des places fortes du Weser. Il refusa même de traiter pour la capitulation, comme on le lui offrit peu de temps avant son départ. Il écrivit à son frère qu'il était obligé de retourner de suite en Hollande, et qu'il ne pouvait plus se rendre en Hanovre et à Hambourg, comme l'Empereur le voulait. Il rentra donc ainsi avec la triste conviction qu'il était sur le trône contre l'intention secrète du pouvoir qui devait être son appui.

Peu de jours après, les places de Hameln et de Nienbourg se rendirent sur la simple sommation

sommation du Général Savary, aide-de-camp de l'Empereur.

C'est dans ce temps-là que les journaux firent connaître les détails des négociations avec Lord Lauderdale. Parmi les pièces publiées sur ces négociations, on remarqua en Hollande l'article suivant. (Voyez la réponse à la 1ère note de Lord Lauderdale du 7 Août 1806). " Ainsi donc sans la resti-
" tution de ses colonies, la Hollande devien-
" drait forcément une province de l'Empire
" français; car en acceptant la couronne de
" Hollande, le prince Louis a déclaré for-
" mellement son intention d'y renoncer, si
" les colonies hollandaises n'étaient resti-
" tuées à la paix générale," etc.

L'on s'imaginera aisément l'étonnement de celui-ci à cette lecture. Non-seulement il ne manifesta pas à son avénement cette intention *formelle*, comme on le dit dans cette note, mais il n'en eut connaissance que lorsque ces pièces furent publiées par les journaux. Bien loin de là, il déclara à son avénement

ment aux cinq députés hollandais, " qu'il " s'expatriait malgré lui, qu'il n'avait point " une grande ambition, mais qu'il n'était " point insensible à l'honneur de commander " à deux millions de ses semblables; qu'il " ferait tous ses efforts pour justifier leur " confiance, pour remplir la glorieuse des- " tinée d'être utile à une nation aussi esti- " mable. Qu'ils pouvaient compter qu'en " arrivant sur les frontières, il serait déjà " Hollandais; avant tout, quel que fût l'état " de souffrances de la nation, il mettrait son " bonheur et sa gloire à les adoucir," etc.

Cette déclaration, comme on voit, est bien différente de celle qu'on lui prêta: il avait dit aussi à l'Empereur le jour de sa proclamation: " C'est en devenant Hollandais, " c'est en me vouant avant tout aux intérêts " et au bien-être de ma nouvelle patrie, que " je chercherai à me rendre digne de votre " nom et à prouver que j'ai toujours été bon " Français."

Mais combien une assertion aussi fausse dut lui donner à penser, et ajouter à ses tristes

tristes pressentiments sur le but de son élévation, et aux idées qui lui étaient venues à cet égard après ses entretiens avec le Général Dupont! On pouvait dire que cette assertion n'était mise en avant que pour engager les Anglais à la paix, que ce n'était qu'une ruse diplomatique; mais il ne put s'empêcher d'y voir une idée nuisible à la stabilité de son gouvernement dans l'esprit de son peuple, un levain jeté en avant pour l'avenir, et une nouvelle preuve de la justesse de ses craintes sur les secrètes intentions du gouvernement français. Car alors il se rappela la manière dont il avait été proclamé le 5 Juin; le silence de son frère; le propos échappé au Ministre Talleyrand, *que sans le prince Louis il n'aurait pu rien conclure avec les Hollandais*, etc., tout concourut à soulever le voile entièrement, mais six mois s'étaient passés, il était trop tard! . . . . . .

Les Hollandais virent le retour du Roi avec plaisir, car ce qu'ils redoutent le plus, c'est un gouvernement militaire et des chefs qui se plaisent à la guerre. Ils furent charmés du

du spectacle nouveau du retour dans le pays des fonds que la trésorerie nationale avait envoyés à Wesel pour l'entretien de l'armée. Celle-ci ayant occupé des pays ennemis, devait s'entretenir à leurs dépens, et le Roi ne laissa pas échapper cette occasion de soulagement. Tandis que celui-ci ne voyait à regret dans cette épargne qu'un bien faible adoucissement pour l'état, la nation y vit avec joie une première preuve des bonnes intentions et du dévouement du Roi au pays.

C'est alors que fut imaginé le système du blocus, qui, avec l'augmentation des armements à laquelle on obligeait la Hollande, semblait tripler le danger imminent de ce pays sous le rapport des finances. Cependant il se tira encore de cette crise, mais avec des peines, des angoisses, pour ainsi dire, continuelles et incroyables.

Cette fatale mesure jeta le Roi dans la consternation, il ne sentit que trop bien, que d'une part elle ruinerait la Hollande de fond en comble, et de l'autre quel levier elle pouvait donner contre elle. D'ailleurs, cette mesure

mesure lui paraissait aussi révolutionaire et singulière que le mot nouveau de *dénationaliser*. Comment peut-on cesser d'appartenir à son pays, d'être ce qu'on est, d'être soi-même? Il osa écrire à l'Empereur qu'il croyait cette mesure gigantesque, impossible, et propre à ruiner entièrement la France, le continent, et d'abord les pays commerçants, tels que la Hollande, avant de ruiner l'Angleterre!

Cependant il satisfit promptement à la demande de la France, mais sans déclarer que les Iles Britanniques étaient mises en état de blocus par lui, chef d'un petit état, et surtout sans professer les principes faux de cet acte, celui de la dénationalisation, etc. Il se persuadait que cette mesure violente ne pouvait durer long-temps; il chercha par des dispositions régulières à remplir le même but que la France, mais sans professer une doctrine qui ne lui paraissait pas juste; sans prendre un ton qu'il croyait trop impérieux et trop militaire. Il ordonna que le décret de l'Empereur serait publié et exécuté tel quel

dans

dans la province d'Ost-Frise qu'on pouvait regarder encore comme conquise; mais pour le reste du royaume, il ordonna que le décret ne serait exécutoire qu'autant que les mesures déjà en vigueur ne seraient pas suffisantes; et en vérité elles l'étaient assez, par la raison qu'on n'avait pas manqué de la part de la France, depuis la guerre maritime, de profiter de toutes les occasions pour écraser le commerce de la Hollande, sous prétexte de nuire à l'Angleterre.

Les gouvernements précédents n'avaient jamais cessé depuis plusieurs années d'augmenter la rigueur et la gêne du commerce et de la navigation : il leur importait essentiellement d'obéir à la France, leur seul soutien au milieu des factions. Le décret du 1 Décembre excita le mécontentement de l'Empereur, peut-être seulement parce qu'il conservait un air d'indépendance; quelque chose devait cependant distinguer les actes d'un pays différent. Mais les agents français en Hollande trouvaient enfin avec joie l'oc-

 casion

casion de se venger de la suppression des rétributions illégales.

Il est nécessaire d'examiner ici les divers actes de cette mesure importante du blocus qui a eu des suites si funestes pour le commerce de tous les peuples, et qui a ruiné tant d'honnêtes commerçants; qui a imprimé à la guerre un caractère d'aigreur et de vengeance qu'elle n'avait pas encore eu; qui enfin a donné à l'immoralité et à l'avarice un essor dont les peuples ressentiront encore long-temps les effets.

A la réception du décret du 21 Novembre, le Roi témoigna à ses Ministres la plus vive douleur. D'abord, il ne voulait pas y souscrire: "On peut," disait-il, "dans l'aveuglement de la passion se jeter dans un précipice afin d'y entraîner aussi son ennemi; "mais comment un homme préposé à la "garde et au bien-être de tant de familles "peut-il se laisser persuader par une force "étrangère de précipiter les siens dans l'abîme?" On eut beaucoup de peine à

vaincre

vaincre sa résistance; il céda enfin, mais avec les modifications qu'on va lire et celles dont on a déjà parlé.

Mais avant de faire connaître l'édit hollandais, il semble nécessaire et convenable de faire connaître aussi le décret de Berlin en date du 21 Novembre 1806. En voici la teneur: "Attendu que nous avons délibéré: "1°. Que l'Angleterre ne reconnaît point le "droit des gens que toutes les nations civi-"lisées observent. 2°. Que non-seulement "elle traite en ennemi tout ce qui tient aux "états avec qui elle est en guerre, et ainsi "non-seulement les équipages des vaisseaux "de guerre, mais encore ceux des vaisseaux "marchands, déclarant même prisonniers de "guerre les commis et négociants qui, obli-"gés de voyager par mer pour leurs affaires, "tombent dans ses mains. 3°. Que le droit "de conquête est appliqué par elle aux vais-"seaux marchands et aux propriétés parti-"culières, tandis qu'il ne doit concerner "uniquement que les propriétés de l'état enne-"mi. 4°. Qu'elle applique le droit de blocus

" tant aux places fortifiées et villes de com-
" merce qu'aux golfes et embouchures des
" rivières, tandis que, suivant le droit des gens
" et les usages des peuples civilisés, il ne
" peut s'appliquer qu'aux places fortifiées.
" Qu'elle déclare une place bloquée, lors
" même qu'elle n'a aucun vaisseaux de
" guerre qui la bloque réellement, tandis
" qu'une place ne peut être considerée telle
" que lorsqu'elle est tellement investie qu'on
" ne peut l'approcher ni en sortir sans dan-
" ger. Qu'il est du même ordre de choses
" de ne pouvoir constituer en état de blocus
" ce qui, avec la réunion de toutes les forces
" navales, ne saurait être bloqué ; des côtes
" entières et un état même dans toute son
" étendue. 5°. Qu'il est inoui d'abuser du
" droit de blocus, dans le dessein seulement
" d'empêcher la communication entre les na-
" tions et d'établir l'industrie anglaise sur
" les débris de celle des peuples du con-
" tinent. 6°. Que le but de l'Angleterre est
" que tout ce qui fait commerce dans le con-
" tinent avec elle, favorise ses vues et de-
" vienne

" vienne son complice. 7°. Que cette con-
" duite de l'Angleterre, digne des siècles les
" plus barbares, n'est utile qu'à elle, et porte
" préjudice à toutes les autres puissances.
" 8°. Qu'il est du droit naturel d'opposer à
" l'ennemi les mêmes armes dont il se sert,
" et, lorsqu'il écarte tous sentiments libéraux,
" résultat du progrès des lumières, de les
" mettre aussi de côté contre lui.

" Nous avons ainsi résolu d'opposer à l'An-
" gleterre les mêmes maximes qu'elle a con-
" sacrées dans son code maritime.

" Les dispositions du présent décret seront
" considérées comme une des lois fondamen-
" tales de l'Empire jusqu'à ce que l'Angleterre
" soit convenue que le droit de la guerre est
" le même sur mer comme sur terre, qu'il ne
" s'étend pas sur les propriétés particulières,
" qu'il peut encore moins s'attacher aux per-
" sonnes des particuliers qui ne sont point pris
" les armes à la main, et encore, que le droit
" de blocus ne peut s'étendre que sur les places
" investies par des forces suffisantes pour
" l'opérer entièrement.

" Nous

" Nous avons décrété ce qui suit :

" Art. I. Les Iles Britanniques sont dé-
" clarées en état de blocus.

" II. Tout commerce et toute correspon-
" dance avec lesdites îles sont interdits.

" III. Les lettres et paquets, adressés en
" Angleterre, ou à un Anglais, ou écrites en
" anglais, seront arrêtées aux bureaux des
" postes.

" IV. Tout sujet anglais, de quelque état
" et condition qu'il puisse être, qui se trou-
" vera dans nos états, ou dans ceux de nos
" alliés, sera fait prisonnier de guerre.

" V. Tout magasin, ou propriétés appar-
" tenant à un sujet anglais, est déclaré de
" bonne prise.

" VI. Le commerce des marchandises de
" l'Angleterre est prohibé ; et ce qui pro-
" vient de ses fabriques ou de ses colonies
" sera déclaré de bonne prise.

" VII. La moitié du produit des sommes
" provenant de la confiscation de ces mar-
" chandises, sera appliquée aux commerçants
" dont les navires ont été pris par les vais-

" seaux

" seaux ou corsaires anglais, et pour leur
" servir de dédommagement.

" VIII. Tout vaisseau venant directe-
" ment de l'Angleterre ou de ses colonies,
" ou qui s'y rendra après la publication con-
" nue de notre décret, ne pourra entrer dans
" aucun port.

" IX. Tout navire qui par une fausse dé-
" claration contreviendra au présent décret,
" sera arrêté, et sa cargaison confisquée
" comme propriété anglaise.

" X. Notre conseil des prises à Paris est
" chargé de décider de toutes contestations
" qui pourront s'élever au sujet des prises,
" qui, en vertu du présent décret, pourront
" être faites tant dans notre empire que dans
" les pays occupés par nos troupes. Notre
" haute cour de justice à Milan sera chargée
" de prononcer sur toutes les contestations qui
" s'éleveront à ce sujet dans notre royaume
" d'Italie.

" XI. Le présent décret sera communiqué
" par notre Ministre des relations extérieures
" aux Rois d'Espagne, de Hollande, de
" Naples

" Naples et d'Etrurie, ainsi qu'à nos autres
" alliés, dont les sujets ainsi que les nôtres,
" sont les victimes des injustices que les An-
" glais exercent sur mer."

C'est-à-dire, en d'autres termes, que les Rois de ces quatre pays seront tenus d'obéir aux dispositions de ce décret ; et cela parut aussi injuste qu'impolitique. On aurait pu obtenir de bonne foi, de bon gré, l'assentiment de ces quatre gouvernements, en ménageant leur amour-propre, en les flattant, en observant les formes et quelques procédés ; bien mieux qu'en les traitant à l'égal de subordonnés et en cherchant à les humilier. Ou cette conduite était un commencement d'empire universel, et la chose était mal commencée et intempestive ; ou ce projet d'empire universel n'existait pas, et c'était une fausse politique.

La première phrase porte : *attendu que nous avons délibéré ;* expression aussi injuste qu'impropre ; on ne peut pas délibérer que des faits existent.

On remarque sur les différents considérants :

rants : 1°. Qu'un oubli du droit des gens d'une partie est un motif de déclaration de guerre, mais non de l'imiter, car suivre un mauvais exemple c'est en quelque sorte le justifier. 2°. Etait-ce une raison pour faire encore pis ? 3°. La même observation s'applique à l'article troisième. 4°. Quant au quatrième, il semble porter la condamnation du but de ce décret, car une nation dont les vaisseaux peuvent se porter loin de ses frontières jusque dans les eaux des pays ennemis, est sans contredit plus en droit de dire qu'elle bloque des ports et des côtes, qu'une nation sans marine ne peut raisonnablement dire qu'elle bloque une île entourée de flottes nombreuses. Dans ce cas c'est la puissance continentale qui se met elle-même en état de blocus. Le 5ème considérant n'est pas même un sujet de plainte, tous les états sont autorisés à chercher uniquement leur intérêt, les moyens seuls font la différence. 6°. Si elle peut y réussir elle n'a pas tort, le mal ne consiste comme ci-dessus que dans les moyens. 7°. Une puissance n'a pas le

droit

droit de parler et de se plaindre pour les autres, car quant à la Hollande, les mesures anglaises lui faisaient moins de tort que celles prises en France. Quant au 8ème considérant, il semble comme on l'a dit pour le 1er que ce principe est faux ; le mal ne saurait autoriser le mal, ni l'injustice l'injuste.

Venons maintenant à l'examen des articles du décret.

Le premier tombe de lui-même, car on ne peut mettre une île en état de blocus qu'en ayant assez de vaisseaux pour empêcher les habitants de cette île de sortir. Empêcher les siens de sortir c'est se bloquer soi-même. Et d'ailleurs, le blocus parfait, lequel est mathématiquement possible, est inexécutable dans la pratique, comme le fait l'a démontré ; quand même une puissance humaine pourrait maîtriser tous les pays, comment être sûr de la foule innombrable des subordonnés et sous-ordres nécessaires, et par quel moyen exercer une surveillance parfaite et incessante ! Le défaut de ce système est celui de toutes les choses absolues, qui ne sont point

de

de ce monde. Il suffisait qu'il manquât dans un très-petit nombre d'endroits, pour devenir non-seulement inutile au but qu'on se proposait, mais encore éminemment nuisible au commerce qu'on voulait protéger par lui.

L'article second interdit tout commerce; à la bonne heure, puisque c'était dans le but prétendu; mais pourquoi interdire toute correspondance, ce qui était aussi cruel que nuisible, et annonçait l'aveuglement et la passion qui ont dicté cette mesure exagérée?

L'article 3eme semble inconcevable, et tout-à-fait inutile au but du blocus. Pourquoi interdire l'usage de la langue anglaise, comme si elle eût été une marchandise?

On doit s'abstenir de toute observation sur les articles révoltans 4eme et 5eme. Quoi! parce que les Anglais arrêtent des commis voyageurs, qu'il font subir de mauvais traitements aux bâtiments des particuliers, l'on osait, dans le siècle où nous vivons, s'emparer de tout Anglais, et des propriétés de tous les Anglais qu'on pouvait saisir!!! Certainement ce n'était pas là se dédommager du mal

causé

causé par le gouvernement anglais, c'était l'augmenter, et par là le justifier. L'article 6eme est barbare; par lui l'on s'empare d'un trait de plume des propriétés de tous les Français qui jusque-là s'étaient livrés au commerce des marchandises anglaises. L'article 8eme est encore pis, car on refuse l'entrée dans un port à tout bâtiment venant d'Angleterre; il aurait donc fallu laisser périr les vaisseaux jetés sur les côtes par la tempête.

En voilà assez pour justifier la répugnance extrême que ce décret causa au Roi. Cependant, obligé de se prêter à ces mesures sous peine d'une rupture entière avec la France, il voulut le faire de la manière la moins illégale possible, et la plus indépendante, non pas autant par amour-propre, par le sentiment des convenances, et de ce qui était dû à un pays indépendant, tel que la Hollande, mais principalement par les deux considérations suivantes. 1°. Parce qu'il ne voulait pas professer des principes qu'il n'adoptait point, et qui lui paraissaient injustes et antisociaux. 2°. Parce qu'il voulut se laisser la liberté de faire

cesser

cesser ces mesures extrêmes, aussitôt qu'il serait convaincu qu'elles auraient manqué leur effet en France, et qu'on y aurait tacitement renoncé dès qu'on en aurait reconnu l'impossibilité. Il était persuadé, ce que l'expérience n'a démontré que trop tôt, que même lorsque la France aurait renoncé au but chimérique du blocus, sous ce prétexte, c'est-à-dire, sous celui d'agir contre l'ennemi commun, on se servirait du système dit continental pour favoriser le commerce de la France au détriment des pays alliés plus foibles, lesquels n'auraient pas la liberté de s'écarter des règlements français, s'ils les adoptaient tels quels, tandis que sous main le gouvernement français aurait la facilité de se relâcher autant qu'il voudrait de la rigueur du blocus envers ses négociants. Ainsi le Roi de Hollande ne voulait pas absolument, et ne pouvait pas adopter littéralement les mesures adoptées en France, mais il rendit le 1 Décembre le décret suivant.

" Art. I. Le décret de sa Majesté l'Empe-
" reur des Français, Roi d'Italie, du 21 No-
" vembre,

vembre, sera exécuté dans toutes ses parties dans les pays occupés par nos troupes; savoir, dans la *Frise-orientale*, le pays d'*Oldenbourg* et de *Delmenhorst*, de *Jever*, de *Kniphausen* et de *Varel*.

" II. Le décret sera exécuté dans toute l'étendue du royaume, pour autant que les mesures déjà ordonnées ne seront pas suffisantes pour effectuer le blocus général du pays ennemi.

" III. Les marchandises et autres propriétés qui seront saisies en vertu de l'application du décret impérial, dans les pays nommés dans l'article 1er, seront vendus au profit du trésor public.

" IV. Le Ministre des finances donnera à ses agents les instructions nécessaires pour l'exécution du présent décret. Ces instructions seront présentées à notre approbation sous le plus bref délai."

Au premier aspect, ce décret semble éluder le blocus, puisqu'il ne rend celui de l'Empereur exécutoire que dans les pays conquis de l'est-Frise et de Varel, tandis que dans le royaume

royaume il n'ajoutait rien aux mesures déjà existantes sur cet objet; mais toutes les mesures humainement possibles furent prises non-seulement pour suivre exactement les stipulations du décret français; mais encore pour les surpasser, afin d'ôter même tout prétexte de mésintelligence, et ne point donner occasion à la France de faire éclater les projets secrets qu'on lui croyait sur la Hollande. Cependant le Roi ne voulût prendre ces mesures que par des instructions que le Ministre des finances donna à ses agents, afin de pouvoir les changer et les modifier sans que cela retentît dans les autres pays, et surtout en France. Il est vrai que sur la grande étendue des côtes de la Hollande, il échappait souvent des bâtiments à la surveillance de la douane et de la police, que quelque contrebande avait lieu; mais comment empêcher hermétiquement toute communication par mer, quand la Hollande était privée de toutes ses troupes; quand toutes les côtes étaient pour ainsi dire assiégées par la foule des bâtiments ennemis, lesquels achetaient au poids

de

de l'or la plus petite négligence ou complaisance de la part des gardes et agents? Comment l'empêcher surtout, quand les agents français étaient intéressés aux contrebandes, et que pour cacher leur jeu, ils accusaient hautement en France des infractions qu'ils encourageaient secrètement?

On ne peut faire connaître les instructions données sur cet objet aux agents de la douane et de la police, parce que cet écrit est rédigé en grande partie de souvenir sans le secours de tous les actes et papiers nécessaires; mais il suffira de dire, que ces instructions et le règlement intérieur relatif au blocus, non-seulement furent communiqués aux agents français, mais ils furent rédigés de concert avec eux: on les renouvelait, modifiait, renforçait, selon leur bon plaisir, à la première demande qu'ils en faisaient. On peut donc assurer en conscience que nul pays, sans en excepter la France, n'a suivi les mesures du blocus avec autant de rigueur, et qu'aucun n'en a autant souffert à beaucoup près; quelque contrebande a eu lieu sans doute, mais

elle

elle y a été bien moins considérable qu'en France, et partout ailleurs, malgré la position géographique de la Hollande, l'étendue de ses côtes, la privation de la plus grande partie de ses troupes, et les habitudes du peuple.

Mais quelque sincères que fussent les mesures adoptées, quelque justes que fussent les plaintes du pays, quelque incontestables que fût l'efficacité des mesures en vigueur, on ne cessa d'accuser le Roi ; parce qu'on ne tarda pas à s'apercevoir de l'utilité de ce fameux blocus pour avancer le succès des projets secrets que l'on avait sur le royaume. A la moindre contrebande, à la moindre barque, on criait au scandale! à la trahison !

Vainement le Roi réclamait contre l'injustice de ces accusations, en vain il cherchait à démontrer l'impossibilité de fermer hermétiquement des plages aussi étendues ; indigné de tant d'injustices et de tracasseries, il répondait, lorsqu'on lui faisait de nouvelles réclamations injustes : *empêchez donc la peau de transpirer !*

Heureux de trouver au pays un côté dou-

blement foible, par le mal qu'on lui faisait, et par celui que cet état de choses faisait au gouvernement dans l'esprit de la nation, on se garda bien d'abandonner une attaque aussi précieuse. Plus le gouvernement faisait d'efforts pour la faire cesser, moins il réussissait. Il prit le parti de continuer à faire ce qu'il croyait devoir faire sans s'embarrasser des *aboiements* qu'il était impossible d'empêcher.

Cependant, dès qu'on eut reconnu en France le système du gouvernement hollandais sur cet objet, on insista pour qu'il se servît des propres termes du décret de Berlin, précisément par les mêmes motifs qui l'en empêchaient; mais on ne put l'obtenir. Comme les récriminations et les plaintes se renouvelèrent encore plus vivement, le 15 Décembre, il prit le parti de fermer les ports du royaume à tous les vaisseaux sans exception; il espéra par là en imposer à la calomnie, et lui ôter tout prétexte.

Il refusa à cette époque de séquestrer les fonds que les Anglais avaient en Hollande. Il refusa de même de séquestrer les rentes

que

que le Prince d'Orange avait sur les fonds publics; il les fit déposer à la caisse d'amortissement, avec l'ordre de ne pas les annuller, et d'y ajouter annuellement les rentes.

Il ne voulut point accepter un régiment de Hessois qu'on lui offrait de prendre à sa solde, mais il enrôla un grand nombre de prisonniers de guerre; il est de fait que dans l'hiver de 1806 à 1807, l'armée hollandaise passa l'effectif de 50,000 hommes; armée prodigieuse, si l'on songe à tout ce qu'on a déjà dit sur la situation du pays.

L'Empereur Napoléon témoigna un nouveau mécontentement dans ses lettres particulières, sans que le Roi pût en deviner le motif; il avait répondu aux actes relatifs au blocus, et on paraissait très-satisfait; il n'était rien survenu de nouveau dans le pays, cependant l'Empereur menaçait la Hollande de visites domiciliaires. Sans doute les agents français, par leurs calomnies et leurs exagérations sur quelques contrebandes impossibles à empêcher entièrement dans un pays maritime, entretenaient le mécontentement de

l'Empereur sur le projet gigantesque de bloquer sans vaisseaux une île maîtresse de la mer!

Quoi qu'il en soit, la situation de la Hollande, éminemment dangereuse depuis plusieurs années, le devenait encore plus par la prolongation de la guerre, et par la mesure barbare du blocus. L'erreur croissante du gouvernement français la rendait irrémédiable. La Hollande se trouvait la dupe des grands armements qu'on l'avait forcée de faire, en lui promettant d'amples dédommagements, auxquels les querelles successives ne donnaient plus lieu d'espérer.

Hogendorp fut nommé au ministère de la guerre: c'était un homme d'esprit, et d'une activité prodigieuse, mais bouillant, peu économe; ses principes étaient exagérés. Il avait été Gouverneur d'un établissement à Java, où il avait montré du courage comme capitaine. Le rang de Gouverneur civil donnant le grade de Lieutenant Général, ou de Général de division, il reçut ce rang en entrant au ministère.

Pour

Pour suivre l'exemple des autres pays alliés de la France, la Hollande envoya alors au quartier général de l'Empereur une députation chargée de le complimenter sur ses succès. Cette députation était composée des personnages suivants :

Du Comte de Bylandt Halt, qui revint de Berlin, l'Empereur se trouvant déjà plus loin ; Goldberg, conseiller d'état ; Van Styrum, membre de LL. HH. PP. ; Bangeman Huyghens, Ministre du dernier gouvernement à Copenhague.

Bylandt Halt était ferme, éclairé, parfaitement honnête ; c'était un homme de bien, ami de son pays, et l'un des plus riches. Ancien Contre-Amiral, il était connu par un combat glorieux, où il s'était emparé du vaisseau ennemi.

Les autres députés sont connus, à l'exception du dernier, jeune diplomate qui se présentait fort bien, et avait de l'esprit et de l'instruction.

Le Roi écrivit à son frère par la députation, " Qu'il avait à considérer que la suppression

" de

" de tout commerce et de toute navigation,
" qui n'était qu'une grande perte pour la
" France, était pour la Hollande égale à la
" privation de son sol pour un autre pays.

" Que non-seulement le territoire était
" petit, mais artificiel en partie, qu'il néces-
" sitait des digues coûteuses, des fondements
" d'or, pour ainsi dire.

" Que non-seulement il était très-coûteux à
" entretenir et très-peu étendu, mais encore
" couvert en grande partie de marais ou de
" lacs, et de bruyères ou de sables incultes.

" Que par conséquent ce peuple avait
" besoin de gagner sur la mer par son indus-
" trie, non pas de quoi s'enrichir, mais
" d'abord de quoi soutenir, affermir son sol,
" ensuite de quoi suppléer à la subsistance
" que son sol ne pouvait lui fournir suffisam-
" ment.

" Qu'ainsi après l'air, ce dont il avait le
" plus besoin, c'était la navigation et le
" secours des bras étrangers.

" Que tout le monde en France comme
" en Hollande soutenait à l'époque de son
" avénement

" avénement que le pays ne pourrait subsister
" trois mois; qu'il était parvenu cependant
" à passer l'année, à armer 50,000 hommes,
" à entretenir douze vaisseaux de ligne, et
" cela pour le seul intérêt de la France, pour
" satisfaire au désir de l'Empereur.

" Que celui-ci avait promis par l'acte con-
" stitutionnel, un traité de commerce avan-
" tageux; que non-seulement on le refusait
" maintenant, mais qu'encore on forcerait les
" habitants à des représailles, à une sorte de
" petite guerre sur les frontières, par les
" courses et les tentatives vexatoires des
" agents de la douane.

" Enfin, il priait son frère de l'aider, parce
" qu'il était son ouvrage, de protéger un pays
" dont l'assistance lui manquerait d'autant
" moins que son frère y serait établi et con-
" solidé," etc. etc.

L'Empereur des Français reçut les députés avec des menaces, des plaintes, et par des sorties violentes contre la Hollande et contre le Roi, qui fut fort étonné de ce résultat, et de cette

cette récompense, pour tout ce que la Hollande et lui avaient fait depuis six mois.

Il comprit que lui, tendant toujours à réunir tous les partis, à consolider son gouvernement, à chercher le bien-être du peuple et le soulagement du pays, ne pouvait jamais, quelque chose qu'il fît, ne pas heurter la politique du jour, consistant à déconsidérer la Hollande, à la gêner, à l'appauvrir, à la désespérer, enfin à la réduire au point de tomber entre les bras de la France. Si l'on songe à la position particulière du Roi, on concevra aisément quelle peine profonde cette conviction dut lui causer.

Cependant il ne cessa de s'occuper de l'arrangement et de l'établissement de toutes les institutions nécessaires à son gouvernement. Il chercha et adopta des mesures promptes et infaillibles, pour avoir promptement un code civil et un code criminel uniformes : il en chargea des jurisconsultes renommés qui s'en occupèrent en silence, et dont les projets devaient ensuite être discutés doublement

doublement au Conseil d'état et au Corps Législatif.

Le plus pressé était de complèter le nouveau système de contributions.

Deux objets principaux restaient à régler à cet égard : l'impôt foncier, et les règlements sur les corporations et maîtrises.

Les corporations et maîtrises étaient entièrement opposées au nouveau plan de finances basé sur l'unité générale des contributions dans tout le pays, et l'abolition de toute sorte de priviléges.

L'impôt foncier était fort sensible aux propriétaires des provinces agricoles, principalement à la noblesse qui trouvait autrefois mille moyens de se soustraire à une partie des charges, et les faisait tomber sur leurs *onderdeen* ou vassaux qu'ils appelaient *sujets*.

Il était vrai que par le nouveau et unique système d'impositions, les propriétaires des provinces agricoles se trouvaient plus grévés que ceux des provinces maritimes, parce qu'ils devaient payer environ le quart du revenu

revenu de la terre, non compris une autre contribution annuelle, qu'on renouvelait toujours, dite *personnelle*, et s'élevant au dixième du revenu total du contribuable ; tandis qu'ils étaient en outre obligés et soumis aux mêmes contributions indirectes que les autres habitants des côtes et villes maritimes.

Ce raisonnement principal des propriétaires était cependant spécieux ; car si les négociants et les autres habitants des villes maritimes n'étaient presque pas atteints par les taxes directes, les autres n'étaient pas soumis à plusieurs impôts indirects très-gênants pour les commerçants. Le Roi reconnut que dans ce système lourd, très-pénible pour tous les habitants, principalement dans les circonstances de la guerre, tout serait assez bien compensé, du moins beaucoup plus que par d'autres systèmes, si l'exécution en était impartialement et doucement suivie ; mais quelque onéreux qu'il fût, il devenait, par ce qu'on a vu, la seule planche de salut du pays.

Désirant donc convaincre les interessés des deux partis de cette vérité, il se servit pour

la

la première fois à cette occasion du grand nombre de Conseillers d'état extraordinaires qu'il avait établis, et lesquels devaient se réunir en grande assemblée aux Conseillers d'état ordinaires, lorsqu'ils seraient demandés, pour faire connaître au gouvernement l'esprit et le vœu de la nation, comme pour éclairer celle-ci, et lui faire partager les vues et les secrètes pensées du gouvernement pour le bien-être de la nation. C'était une sorte de chambre haute ou d'états généraux non souverains.

Mais d'abord il réduisit de moitié les droits de mouture sur le seigle et la farine, afin de soulager les classes moins fortunées des Hollandais, et rendre les nouvelles lois de finances moins pénibles pour eux. La grande assemblée se tint au palais de la Haye le 4 Décembre. Le Roi prononça le discours suivant :

« Messieurs ; j'ai besoin d'avoir votre opi-
« nion sur deux questions importantes, le
« projet de loi relatif au mode de perception
« de

" de l'impôt territorial, et celui relatif aux
" corporations et maîtrises. Nous allons
" nous occuper du premier objet. J'aspire
" au jour où je pourrai diminuer le fardeau
" énorme des impôts, et où la situation du
" royaume me permettra de proportionner
" enfin les dépenses aux revenus, et de régler
" ceux-ci sur des bases moins onéreuses aux
" particuliers. Mais pour parvenir à ce but
" constant de ma pensée et de mes efforts, à
" une époque où les événements de la guerre
" nous conduiront peut-être bientôt, il faut
" que le système d'impositions soit général et
" uniforme, que tout esprit de province, de
" ville, tout intérêt particulier, disparaissent
" et soient confondus dans l'intérêt commun.

" Prévoyant qu'il vous serait peut-être dif-
" ficile de me conseiller un autre mode d'im-
" position foncière, qui s'adaptât au système
" général que j'ai trouvé établi, qui ne fût
" sujet à plus d'inconvénients encore, j'ai
" cherché à l'améliorer d'abord en diminuant
" de la moitié l'impôt actuel sur la mouture
" du seigle, diminution qui sera proposée

" dans

" dans peu de jours au Corps Législatif. Au
" moyen de ce changement et de ceux que
" vous apercevrez dans la nouvelle rédaction,
" je crois le projet convenable; au reste
" j'ouvre la discussion sur les différents arti-
" cles de ce projet.

" Il n'y a point d'imposition qui ne pèse
" sur tous, et souvent ne lèse davantage un
" petit nombre par la difficulté qu'il y a à
" prévenir parfaitement les inégalités, surtout
" quand les besoins sont pressants. Vous me
" rendrez un grand service, vous en rendrez un
" grand à vos concitoyens, si vous pouvez
" indiquer des modifications à faire au projet,
" qui ne diminuent pas le produit de l'impôt,
" et qui en fassent disparaître le plus grand
" inconvénient, et peut-être le seul, celui de
" produire du changement dans la valeur
" réelle de quelques propriétés.

" En motivant vos avis, en me faisant vos
" propositions, ressouvenez-vous, Messieurs,
" qu'en renversant cette base du système
" général d'impositions, on ébranle tout l'édi-
" fice, et qu'en conséquence ce n'est pas sur
" l'impôt

« l'impôt lui-même que je demande vos avis,
« mais sur les modifications dont les diffé-
« rents articles vous paraîtront susceptibles."

Cette assemblée remplit ce but; elle discuta avec vivacité le projet, mais ne pouvant toucher au fond, toutes les modifications furent adoptées, et procurèrent des adoucissements justes et utiles, qu'aveuglé par l'esprit de parti, l'auteur, le Ministre de finances, n'eût jamais crus possibles.

Des députations des principales villes furent appelées de plus pour les discussions sur les maîtrises et corporations; on délibéra sur le fond de cette question comme sur les détails, mais les partis étant en présence et fort animés, le Roi se trouva fort indécis, ne connaissant pas assez à fond la situation du pays et les règlements particuliers; d'ailleurs il avait pris pour but de respecter les priviléges des villes et même des individus le plus possible, c'est-à-dire toutes les fois qu'il ne les trouverait pas entièrement contraires à l'existence et au bien-être général du pays.

Pour

Pour terminer cette grande question, il nomma une commission dans chaque parti, il leur donna l'instruction d'entendre plus en détail les députés des maîtrises, et de chercher s'il n'y aurait pas moyen de les laisser subsister encore, en attendant que le temps prouvât leur utilité ou leur incompatibilité absolue avec les nouvelles lois financières. Elles devaient proposer les changemens à faire généralement, et les précautions à prendre pour qu'elles n'entravassent pas la perception des impôts.

C'est en effet ce qui fut fait par les deux commissions, et ensuite approuvé par le Roi, et converti en loi par le Corps Législatif.

Durant cette année, on entreprit la discussion et l'examen du projet de code criminel uniforme basé sur le droit romain.

On discuta sur les principales bases, on finit par conserver la peine de mort à l'unanimité des suffrages; les confiscations, la question, et la nullité de tout autre tribunal que celui reconnu par la constitution et les lois fondamentales de l'état, furent consacrés;

après

après cela, les rédacteurs, à la tête desquels était M. Reuwens, homme de mérite et fort attaché aux idées les plus libérales, demandèrent un an pour achever la rédaction.

Le Corps Législatif était assemblé. Dans la constitution, il est appelé alternativement de ce nom et par celui de Hautes Puissances. D'abord le Roi ne fit aucune difficulté de lui donner ce titre, mais depuis son retour de l'Allemagne, il ne tarda pas à s'apercevoir que dans la constitution rédigée sans aucune participation de sa part, on avait eu des raisons pour jeter de l'incertitude sur l'état du Corps Législatif; ne pouvant, dans le temps, concevoir pourquoi on avait conservé dans la rédaction cette double dénomination. En Décembre 1806, il comprit le but qu'on avait eu, et il chercha à couper dans son principe un germe de discussions, de mésintelligences et de fausses prétentions dont les suites pouvaient être fâcheuses. Il en parla franchement aux membres du Corps Législatif, et leur fit sentir les graves inconvénients de ce levain de division, d'autant plus ridicule que

si

si cette dénomination pouvait rester, c'est l'assemblée législative qui aurait été effectivement le Souverain, etc. etc. Ils sentirent la chose, ils en délibérèrent et arrêtèrent entre eux que leur assemblée s'en tiendrait désormais au titre de Corps Législatif.

En cela, comme en plusieurs autres choses, le Roi sentit avec plaisir quel puissant levier lui donnait sur la nation le bon sens, le sentiment de justice et de raison inné dans le cœur des Hollandais plus que dans celui de tout autre peuple. Ils aiment la vérité et l'équité, ils veulent être mis au fait franchement et parfaitement; cela fait, si le parti qu'on leur propose est le meilleur, c'est-à-dire le plus juste et le plus raisonnable, on n'a rien à craindre, ils discuteront, tarderont, délibéreront, mais finiront par consentir, quoique avec beaucoup de peine, si la chose contrarie les intérêts particuliers.

Il prit la résolution de rendre compte chaque année à la nation, par un message au Corps Législatif, de tout ce qui avait été fait dans l'année et de tout ce qui restait à faire.

Prévoyant combien sa position allait empirer, combien il aurait à souffrir, et combien il lui serait difficile de soutenir le fardeau des affaires publiques au milieu de tant d'embarras et d'ennemis, il sentit la nécessité de marcher d'accord avec l'opinion publique, et plutôt de faire céder ses sentiments particuliers et de suspendre ses projets pour le bien-être de la nation, si elle n'y était pas disposée, afin de gagner sa confiance et son attachement, sûr de regagner ensuite le temps perdu, s'il pouvait obtenir ces sentiments d'elle et lui faire connaître un jour ses véritables intérêts, où, et comment elle devait chercher son bonheur.

Voici le premier compte qu'il rendit à la nation à la fin de 1806 en s'adressant au Corps Législatif.

" 1 Decembre.

" Messieurs ; vous allez commencer votre
" session annuelle : avant de vous parler des
" objets qui seront présentés à vos délibéra-
" tions, nous allons encore nous entretenir
" de

" de la situation du royaume depuis le mois
" de Juillet.

" La conviction que le repos est le premier
" besoin de notre peuple, nos devoirs envers
" lui, et les sentiments de justice et de bien-
" veillance qui doivent faire et feront toujours
" la base de notre conduite, nous ont fait
" vivement désirer de conserver cette paix
" dont nous avons un si grand besoin.

" Déjà, dès notre avénement, nous n'avons
" cessé de témoigner ces sentiments en toute
" occasion, principalement en donnant satis-
" faction sur l'heure aux chargés d'affaires de
" deux grandes puissances (l'Autriche et la
" Prusse), dont quelques journalistes avaient
" parlé sans égard, et même sans respect.
" Peu de temps après, des armements con-
" sidérables eurent lieu non loin de nos fron-
" tières, nous y fîmes peu d'attention, en
" voyant l'attitude tranquille et pacifique de
" notre puissant allié; mais aussitôt qu'en
" conformité des traités d'alliance, on nous
" demanda de mettre nos troupes sous les
" armes, nous y mîmes toute l'activité pos-

" sible, et nous ne perdîmes pas un instant,
" pour préparer les moyens de défense et
" répondre aux menaces d'un voisin auquel
" la Hollande n'avait donné aucun sujet de
" plainte.

" C'est alors, Messieurs, que vous vous
" assemblâtes extraordinairement. Vous
" vous souvenez qu'à cette époque même
" nous ne croyions pas la guerre assurée;
" nous espérions encore qu'elle n'éclaterait
" pas. Cependant nous étions à peine sur
" les frontières que la guerre se déclara.
" Notre chargé d'affaires reçut le 8 Octobre
" des passeports et l'ordre de partir. Nous
" répondîmes à cette déclaration en faisant
" donner à la Haye des passeports au chargé
" d'affaires de S. M. Prussienne. Cette
" guerre, vous le savez, a été si prompte,
" que la déclaration, les hostilités, et peut-être
" la fin seront l'ouvrage de quelque mois.
" Nous vous disions le 29 Septembre: la
" guerre, lorsqu'elle est légitime, inspire une
" confiance que nous avons bientôt sentie.
" Elle n'a point été trompée cette confiance,

" et

" et les succès inouis de notre auguste frère,
" leur rapidité font que nous avons peu à
" nous plaindre du sang qui a coulé. Nous
" pouvons espérer des résultats de la guerre
" de justes avantages pour nos sujets, des
" dédommagements pour tant de pertes,
" tant de maux accumulés. En vous faisant
" part de la déclaration de la guerre avec la
" Prusse, nous vous faisons part en même
" temps de la cessation des hostilités, en con-
" séquence de l'armistice signé à Charlotem-
" bourg le 16 Novembre. Nous serons
" heureux le jour où nous pourrons vous an-
" noncer la paix générale, le repos du monde
" entier, et le retour à des sentiments équita-
" bles de ceux qui par leur ambition et par
" leurs caprices causent les maux de tout
" genre qui accablent l'Europe depuis si
" long-temps.

" Nos troupes sont réunies à la *grande armée*
" et en suivront la glorieuse destinée ; leur
" position et la rapidité de cette guerre ne
" leur ont pas permis de prendre une grande
" part aux opérations militaires, mais dans
" toutes

" toutes les occasions où elles ont rencontré
" l'ennemi, elles ont prouvé qu'elles sont
" dignes de soutenir l'honneur et la gloire de
" leur pays : c'est à elles que se sont rendues
" les deux seules places fortes que la Prusse
" conservait encore en Allemagne. L'armée
" combinée a occupé la Westphalie et tous
" les pays en deçà du Weser. La Frise
" orientale est aujourd'hui occupée par nos
" troupes et en notre nom. Nous lui avons
" continué la jouissance des priviléges dont
" elle jouissait précédemment, et nous espé-
" rons que ses liaisons de commerce, la con-
" formité de mœurs et d'intérêts avec le reste
" du royaume, dédommageront cette pro-
" vince, et principalement la ville d'Embden,
" des pertes considérables qu'ont dû lui cau-
" ser les derniers évènements.

" Ces derniers évènements, Messieurs, sont
" glorieux, ils doivent nous inspirer une
" juste confiance ; ils nous conduiront à une
" paix honorable et solide. Espérons que
" les vœux des hommes sages et sans passions
" seront enfin remplis ; alors les traités ne
" seront

" seront plus des trèves dont les ennemis du
" continent ne profitent que pour achever
" la ruine totale de leurs victimes ; alors nous
" arriverons à un ordre de choses tel que
" l'équilibre politique de l'Europe sera as-
" suré, que toutes les nations mettant moins
" d'activité et de soins à entretenir des ar-
" mées formidables, s'occuperont davantage
" d'assurer le repos des peuples et le bonheur
" des individus. Cependant, nous ne nous
" dissimulons pas qu'indépendamment des
" charges énormes qui rendent si triste la
" situation momentanée de nos sujets, la
" suppression de tout pavillon neutre, et
" surtout les mesures du blocus général, ont
" anéanti les dernières ressources du com-
" merce. Mais il nous faut souffrir encore
" pour arriver à un temps plus heureux.
" Nous espérons que notre situation s'amé-
" liorera bientôt, du moins nos efforts seront
" toujours dirigés vers ce but, tant que nous
" n'aurons pas perdu totalement l'espérance.

" Après notre situation politique, il nous
" reste à vous parler des diverses branches
" de

" de l'administration publique et des améliora-
" tions dont elles sont susceptibles.

" Nous commencerons par nos lois. Elles
" sont encore loin d'avoir l'uniformité désira-
" ble ; un projet de code criminel est rédigé,
" et la discussion en commencera aussitôt
" que les affaires du budget et différentes
" lois importantes qui forment le complément
" du système général d'impositions seront
" terminées. Des hommes éclairés s'occupent
" dans le silence sur plusieurs points du
" royaume de la rédaction du projet de code
" civil, mais ce travail long et difficile ne
" pourra être fini de si tôt. Un code judi-
" ciaire sera entrepris aussitôt après.

" Des projets de loi sur l'administration
" générale des départements et des villes
" seront présentés pendant cette session à vos
" délibérations. L'esprit particulier de pro-
" vince ou de ville entrave la marche des
" affaires. En examinant attentivement la
" situation réelle de cet état, l'on s'étonne
" avec raison qu'il ait pu résister si long-
" temps aux révolutions, à la guerre et aux
" malheurs

" malheurs qu'elles entraînent; des admini-
" strations qui ne considèrent pas avant tout
" l'intérêt général de leur pays, mais celui de
" leur province, de leur ville, et souvent le
" leur propre, et qui se succèdent sans cesse,
" ne peuvent avoir la force, la persévérance
" et l'impartialité non moins nécessaire dans
" l'exécution des lois que dans leur confec-
" tion. Aussi plusieurs parties essentielles
" se ressentent de cet état de choses, et dans
" un pays où les sciences fleurissent, on voit
" avec surprise que leur application aux arts
" et métiers ait été si négligée; peut-être
" est-ce aussi une des causes de la décadence
" d'un si grand nombre de fabriques, manu-
" factures et ateliers.

" L'on ne peut se dissimuler le danger
" dans lequel les inondations et les débacles
" placent le pays presque chaque année; ces
" dangers peuvent être fortement diminués
" et peut-être détruits. Cependant il n'y a
" rien d'entrepris pour une grande amélio-
" ration générale physique, d'autant plus ur-
" gente que le lit des rivières qui s'exhausse
" constamment,

" constamment, et les grandes exploitations
" de tourbières basses, augmentent nécessaire-
" ment de jour en jour les dangers du pays.
" Il est urgent que de grandes entreprises
" dignes de la nation dont elles assureront
" l'existence, et de l'importance de la chose,
" soient commencées au plus tôt. Et quand
" même il s'agirait de porter le Leek sur
" l'Yssel, et d'agrandir en conséquence le lit
" de cette rivière, de creuser des canaux de
" réserve dans le Brabant et d'autres contrées,
" de dessécher le Lac d'Harlem, et d'abord
" ceux qui avoisinent Rotterdam, qu'auraient
" ces opérations d'impossible pour un peuple,
" pour une nation qui a mis des bornes à la
" mer, et habite son lit malgré elle?

" Les lois administratives ne sont pas les
" seules qui aient besoin d'être revues; nous
" avons plusieurs fois sollicité l'exécution du
" dernier traité, et nous espérons qu'un jour
" enfin on pourra établir des relations de
" commerce avec la France, avantageuses
" aux deux nations.

" Celles de nos colonies que nous avons
" conservées

" conservées sont encore en bon état. Selon
" les derniers rapports de Java, les mesures
" prises par le gouvernement de Batavia
" avaient réussi; la culture se perfectionne,
" et la meilleure intelligence règne entre nos
" colons, les princes et les peuples de Java.
" Les plantations de Banda prospèrent; les
" récoltes de 1805 sont entrées dans les ma-
" gasins de Batavia.

" D'après le dernier rapport, les îles d'Am-
" boyne et de Ternate, et les établissements
" sur les îles Célèbes et de Bornéo étaient
" dans la meilleure situation. Curaçao est
" en état de défense; les derniers rapports de
" cette île, des établissements environnants
" et des côtes de Guinée, sont rassurants.
" Quant aux colonies occupées par l'ennemi;
" on n'a aucunes nouvelles de Ceylan, de la
" côte de Coromandel, de Cochin, ni de
" Surate. On mande de Malaca que les
" Anglais projètent d'abandonner cet éta-
" blissement après l'avoir ruiné. L'ennemi
" s'est emparé le 8 Janvier de cette année
" du Cap de Bonne Espérance. Ce poste a
" été

« été attaqué par des forces considérables, « les troupes chargées de sa défense ne se « sont pas également bien conduites : le Gou- « verneur a fait son devoir.

« Il résulte, Messieurs, de cet état de « choses, que nous devons faire les plus grands « efforts pour maintenir nos armements de « terre et de mer sur le même pied où ils ont « été jusqu'ici ; il faut les augmenter le plus « possible. Ainsi que toutes les branches « d'administration, celles de la guerre et de la « marine ont besoin d'institutions capables « de leur donner la considération et le lustre « qu'elles avaient autrefois, et qu'elles peu- « vent aisément regagner. Ces deux dé- « partements peuvent atteindre ce but et « s'améliorer par le moyen de la guerre « même. Quant aux autres parties, tous nos « efforts tendront à leur restauration ; mais « il ne faut se flatter d'aucun changement « notable avant la paix maritime ; c'est alors, « Messieurs, que tout devra prendre un « nouvel essor, c'est alors seulement que « nous pourrons espérer des dédommage-

« ments,

" ments, des réparations, du soulagement à
" tant de maux.

" La Hollande a été chaque année à la
" veille de perdre son existence politique et
" physique ; l'admirable persévérance de ses
" courageux habitants, en remédiant presque
" journellement aux dégâts des éléments,
" comme aux désastres des événements pu-
" blics, a prolongé l'existence de la patrie ;
" mais nous ne devons pas nous le dissimuler,
" elle ne sortira de cet état de crise, que
" lorsque nous aurons les moyens d'adopter
" un grand système d'amélioration, et que
" nous pourrons l'entreprendre et le continuer
" avec calme et persévérance. Quoique loin
" de cette époque heureuse, c'est cependant
" dans cette vue que plusieurs projets de lois
" seront présentés à vos discussions. Vous
" remarquerez entre autres, après le budget,
" les lois relatives aux finances, et un projet
" de loi portant création d'un grand ordre de
" l'Union, et d'un ordre du mérite.

" Il est essentiel, Messieurs, que tout
" esprit de parti, tout esprit de province et
" de

" de ville cesse, que l'esprit public renaisse,
" qu'on soit fier d'être Hollandais, qu'on se
" confie entièrement à nous pour le salut
" public. Que ce bon peuple soit convaincu,
" *qu'aussi long-temps que nous serons au poste*
" *où la Divine Providence nous a placés*, ni
" une santé pénible, ni aucune autre consi-
" dération, ne nous empêcheront de veiller
" constamment à ses intérêts et à son salut,
" *aussi long-temps que nous le pourrons.*"

Le 7 Décembre, il institua les grands officiers du royaume, Maréchaux et Colonels Généraux, etc., à l'imitation de ce qui s'était fait en France. Le 11, il proposa au Corps Législatif une loi portant création de l'ordre de l'Union et de l'ordre du mérite, avec une dotation de 60,000 florins annuels.

A cette époque, le Ministre d'Espagne, le Chevalier d'Anduaga, homme probe, doux, conciliant et éclairé, lui présenta ses lettres de créance. Le Portugal le reconnut aussitôt après, le Chevalier Bezerra, Ministre du Prince Régent, fut présenté en cette qualité, en même temps que le Comte de Lowendal,

Ministre

Ministre de Danemarck. La Prusse et l'Autriche n'avaient pas encore répondu, mais celle-ci avait un chargé d'affaire, et annonçait l'envoi d'un Ministre.

L'armée française triomphante se trouvait en Pologne, et tout semblait annoncer le rétablissement de cet ancien royaume. Les Français venaient d'établir à Warsovie une administration de gouvernement dans laquelle se trouvait l'illustre Général, Prince Joseph Poniatowsky.

L'Electeur de Saxe, à la suite de la paix signée avec la France à Posen, le 11 Décembre, venait de prendre le titre de Roi, et d'entrer dans la confédération du Rhin formée depuis plusieurs mois. Cette confédération non-seulement soustrayait les états de l'Allemagne au pouvoir de l'Autriche et de la Prusse, mais encore elle les plaçait sous l'influence immédiate de la France.

Le Maréchal Masséna venait d'être appelé de Naples en Pologne.

Le Prince Jérôme Napoléon commandait les troupes Wurtembergeoises en Silésie, poussait

poussait vivement le siège des places fortes, il venait de s'emparer de Breslau.

Le corps d'armée hollandais commandé par le Général Dumonceau occupait Hambourg et les villes Anséatiques; il faisait partie de la grande armée, et se trouvait soumis au Maréchal français Brune.

Un officier prussien, le partisan Schill, s'empara du Maréchal Victor lorsque celui-ci se rendait à son corps d'armée.

Le Prince Primat venait d'être installé comme Grand Duc de Francfort.

NOTES

NOTES ET SUPPLÉMENT.

NOTE 1.

L'HISTOIRE du sac de Rome dans le 16e siècle fut écrite par Jacques Bonaparte, gentilhomme toscan; on en trouve encore des exemplaires. Voici l'extrait de la préface qu'on lit dans celui que nous avons maintenant sous les yeux.*

" La famille des Bonaparte, de la ville de St. " Miniato, est une des plus célèbres familles " non-seulement de cette ville, mais encore de " toute l'Etrurie. Lorsque St. Miniato formait " une république, elle était du nombre des " familles

* " *Al Legitore.*

" La famiglia dei Buonaparte, della città di S. Miniato al Tedesco, è una delle più conspicue, non solo in detto luogo, ma eziandio della Toscana. Questa verità si ritrae dal vedere, che la famiglia sudetta, in quel tempo che S. Miniato si reggeva in forma di republica, fu una di quelle, che vi

" familles qui occupaient toujours les charges
" suprêmes. On la comptait entre les mai-
" sons les plus nobles et les plus puissantes.
" Elle avait, d'après le témoignage des histo-
" riens de ce temps-là, le premier rang dans
" les guerres entre St. Miniato et Florence.
" Tous ceux qui sont versés dans notre his-
" toire, et qui connaissent nos archives, savent
" qu'elle jouissait des premiers honneurs, et
" qu'elle fut une des principales familles de
" Florence, de sorte que nous croyons inutile
" d'alléguer d'autres preuves. C'est dans les
" archives particulières de cette illustre fa-
" mille que j'ai trouvé le manuscrit auto-
" graphe de l'intéressante histoire que je
" vous

vi godevano sempre i posti supremi, e fu tra le case grandi e magnati; e come tale ancora nell'occasioni delle guerre coi Fiorentini; ce la dimostrano gli storici; dicendo di più, che anco nella città medesima di Firenze godè i primi onori, e fu considerata come una delle famiglie magnatizie Fiorentine: lo che ai pratici delle nostre storie, e de' nostri archivi costa per indubitato, senza necessità di dimostrazioni e di prove.

" Dall' archivio privato di questa illustre famiglia, mi è riuscito di avere l'autografo della storia interessantissima, che

" vous présente ici. Jacques, auteur de cette
" histoire, vivait du temps du sac, c'est-à-
" dire en 1527, à la cour de Rome. Je me
" suis assuré par d'autres ouvrages inédits de
" cet auteur, ouvrages de beaucoup de goût
" et d'érudition, que c'était un gentilhomme
" très-savant et bien informé des affaires du
" monde. Il y eut toujours dans cette famille
" des personnes très-marquantes en littéra-
" ture; c'est ce qu'on voit dans l'histoire du
" célèbre professeur Etienne Fabrucci, im-
" primée dans la collection Calogerani; on
" y parle avec de grandes louanges de Nico-
" las Bonaparte et d'autres littérateurs célè-
" bres,

che io qui vi presento venendo anco assicurato, che Jacopo, autore della medesima, viveva al tempo del sacco, cioè nel 1527, e dimorava nella corte di Roma, e da altre di lui opere inedite di sommo gusto, ed erudizione, io sono fatto certo che egli era un gentiluomo assai dotto, ed informato assai delle cose del mondo. Di fatto in questa famiglia furono sempre soggetti insigni per letteratura; e può aversene notizia nell' istorie dello studio Pisano del celebre professore Sig. Stefano Fabrucci, impressa nei tomi Calogerani, dove si ramentano con somma lode Nicolò Bonaparte, (primo introduttore della giurisprudenza culta

" bres, qui fleurirent aux différentes époques
" de cette maison. Ce Nicolas Bonaparte
" introduisit le premier la jurisprudence polie
" dans les écoles de Pise, d'après le témoi-
" gnage de Chesio dans ses interprétations.

" On ne doit pas omettre l'inscription sé-
" pulchrale suivante, gravée sur une magni-
" fique table de marbre dans l'église de St.
" François à St. Miniato: *Clarissimo suæ ætatis*
" *et patriæ viro Joanni Jacobi Muccij de Bona-*
" *parte, qui obiit anno MCCCCXXXXI die*
" *XXV Septembris. Nicolaus de Bonaparte*
" *apostolicæ cameræ clericus fecit genitori be-*
" *nè merenti et posteris. A Jean Jacques*
" *Mucci de Bonaparte, l'homme le plus distin-*
" *gué de son temps et de sa patrie, mort l'an*
" 1441 *le 25 Septembre. Nicolas Bonaparte,*
" *clerc*

nello studio di Pisa, al riferire del Chieso nelle sue interpretazioni) e altri varii litterati di grido, che fiorirono in diversi tempi di una tal casa.

" Non si vuol tralasciare la seguente iscrizione sepolcrale scolpita sopra un magnifico lastrone di marmo, che si osserva nella chiesa di S. Francesco di S. Miniato.

" *Clarissimo suæ ætatis et patriæ viro Joanni Jacobi Mucij de Bonaparte, qui obiit anno MCCCCXXXXI. die XXV*

" *clerc de la chambre apostolique, érigea ce* " *monument à son père bienfaisant et à la pos-* " *térité.*"

On voit par là que ce Nicolas Bonaparte occupait un rang très-distingué à Rome, de même que d'autres prélats de cette illustre maison,

XXV Septembris. Nicolaus de Bonaparte, apostolicæ cameræ clericus, fecit genitori benè merenti et posteris.

" Da questo monumento si raccoglie ancora quanto in Roma si distinguessero ed il nominato Nicolò Bonaparte, ed altri illustri prelati, ed il nostro scrittore ancora, i quali godevano oltre a varie cariche, e dignità, l'onore d'essere affezionatissimi amici, ed intrinseci della famiglia degli Orsini, presso dei quali ci viene detto, che stasse Jacopo scrittore di questo minutissimo storico ragguaglio del sacco di Roma, che sì giudiziosamente individua, e rileva ogni circonstanza giorno per giorno, il che da niun altro scrittore è stato fatto con tanta diligenza, prudenza, circospezione, e veracità, e quel che è più senza soverchia esagerazione, maldicenza, e livore. Tutte queste circostanze la rendono molto pregievole, e ce la fanno passare per vera, e molto più che combina nella sostanza con le storie di quei tempi che abbiamo alla luce. Oltre di ciò qual stima non merita per essere di uno trovatosi presente al sacco, e di un uomo tale; ci si aggiunga da doversi considerare, che quel memorabilissimo fatto è stato bensì descritto da molti, ma la maggior parte erano da Roma lontani, o scrissero assai dopo, e mescolano la

maison, comme aussi l'auteur de cette histoire, lequel occupa différentes charges et dignités. Jacques Bonaparte était intime ami de la famille

la loro narrativa con altre cose affatto diseparate. Livio Gregorio Geraldi nella prefazione alli Ecatommiti fa una lunga e patetica descrizione di quel funestissimo avenimento. Per altro non è che una declamazione, senza accennare li successi giorno per giorno seguiti, nè le persone di quelli che operarono, o come attori, o come pazienti in quella miserabile e luttuosa catastrofe. Il Guicciardini anch'egli ne ragiona, ma non è commendabile, nè per l'esatezza nè per la precisione. Benvenuto Cellini si stende molto nella sua vita sopra una tale istoria lugubre; ma egli vi mescola molti tratti di bravura che sono incredibili (come di avere egli ucciso Borbone) ed oltre a ciò egli che era in castel S. Angelo, nè tutto vide nè tutto racconta.

" Altrimente come il Paninio, il Gionio, il Giacconio, l'Oldonino, scrivono o troppo sommariamente, o spezzatamente, con niun ordine, anzi con molta confusione. In somma (per restringersi in breve) molti generalmente sono per la troppa passione se non intieramente falsi almeno in molte parti sospetti; dove che dal nostro scrittore, senza far torto alla verità, si rispettano i supremi capi della Chiesa, e dell' Imperio; e se talvolta si rimonta fino a loro nell' origine dei disordini, non si confondono le imprudenze dell'arte del regnare, o le vedute politiche coi vizi privati della persona o col livore dell' istorico. In fine il Buonaparte fa una giudiciosa premessa alla sua istoria col racconto delle ragioni, motivi, e delli antecedenti

che

famille des Ursins, chez laquelle il demeurait toujours dans ses voyages à Rome, etc.

Il y a des membres de cette famille établis à

che vi influirono con dipingere lo stato dell' Europa di allora, e gli interessi dei principi, e i caratteri dei primarii personaggi che si figurano sulla scena. Niuno istorico quasi di quelli che trattarono un tale argomento, ha un merito simile in questa parte. E pure è certo che quel grande avenimento è collegato intimamente con la costituzione del sistema politico di quei tempi, e non solo meritano di essere valutate tali circostanze; ma se si tralascia di porle avanti gli occhi dei leggitori, resta un accidente sì strepitoso quasi che effetto del caso congiurato al danno degli uomini.

" Coll' occasione di parlare del Buonaparte daremo notizia di un altro scrittore, Francesco Vettori, fiorentino; il cui dialogo sopra il sacco di Roma l'anno 1527, si trova nel Pluteo xxxxii codic. cartac. 29 (scrittore dello stesso secolo) della biblioteca Medico-Laurenziana. Questo dialogo è molto breve, e scritto semplicemente e famigliarmente. Egli è compreso in 191 carte e mezzo di 4°. Vi s'introducano a parlar due ignoti personaggi, coi nomi di Antonio e di Basilio. L'intreccio del dialogo consiste nel rappresentare Antonio tornato da Roma, ed a caso incontrato da Basilio; il quale godendo di rivedere un amico di cui per sei mesi non aveva avuta contezza l'aveva pianto estinto, o da ferro, o da peste nel sacco di Roma, ove allora dimorava il detto Antonio; quindi all' udire Basilio che il detto Antonio ha tanto patito nella persona, e nella

à Sarzane, dans l'état de Gènes. Le neveu du Pape Nicolas V. qui était de ce pays, avait pour femme une Jeanne Bonaparte, dont le portrait se trouvait dans la galerie de Florence

e nella roba, che avrebbe piutosto desiderato di morire, gli propone il tema di raggionare un poco insieme del detto sacco, distribuito in due parti, 1° come passò la rovina di Roma; 2° dei casi che ad Antonio accadero. Egli dice in breve, e con maggior riforma, le stesse cose le quali racconta il Buonaparte. Sul primo è osservabile, che egli dà un tocco, che per intendere bene la storia del sacco, duopo sarebbe cominciare da tempi di Leone X. In fatto del sacco ne discorre poco, o nulla, fermandosi piuttosto ad esaminare le cagioni per le quali avvenne tal disgrazia: è sono, l'ignoranza del Cardinale di Cortona nel non sapere governare Firenza, quella di Clemente VII. nell' esacerbare i Colonesi, e nel mandare un ordine che nessuno uscisse, nè colle robe, nè colle persone di Roma; la malizia di Borbone, l'imperizia di Renzo, e Cetazio Baglioni capitani, che non seppero fare il loro dovere, e il giusto gastigo di Dio.

" Ciascuno s'accorge subito quanto maggiormente sia prezzabile il nostro codice, che ora per la prima volta si manda in luce, contenente una parte sì memorabile, ma luttuosa ed orribile, della storia d'Italia."

Voyez l'ouvrage intitulé: *Ragguaglio storico di tutto l'occorso giorno nel sacco di Roma dell'anno MDXXVII; scritto da Jacopo Buonaparte, gentiluomo samminiatese, che vi si trovò presente. Trascritto dall' autografo di esso, ed ora per la prima volta dato in luce. In Colonia* 1756.

rence du temps de la Reine d'Etrurie, Marie-Louise, et fut envoyé par cette princesse à l'Empereur Napoléon. Voici ce qu'on lit dans un ouvrage italien, publié à Venise en 1787, sous le titre suivant, et que nous avons sous les yeux dans ce moment *.

" Istoria

* " Nobilissima fu la prosapia ed antica dei Dalla parte in Trevigi, per le fazioni Guelfe e Ghibelline dette Malaparte e Bonaparte. Nordiglio, uomo di dottrina ed autorità, nel anno 1272, fu pretore in Parma, e compiendo gloriosamente il suo governo fu ivi fatto cavaliere Gaudente. Questo è il primo cavaliere Gaudente Trevigiano di cui abbiasi notizia, e sembra ch' ei nè fosse con Fr. Corradino di Piombino, il propagatore nella patria. Ei fu figlio di Giovanni, e fu *uxorato*, la di cui moglie, benemerita della milizia, fu Marmagna. Ebbe figlio Pietro, uomo celebre nella storia della Marca Trevigiana, da cui Odorico, e da questo Nicolò e Servadio, che furono nel 1350 Cavalieri Gaudenti, così trovandosi appresso il Mauro, del primo nelle sue genealogie Trevigiane: " *Frat.* Nicolaus ordinis militiæ fil. q. D. Odorici q. Petri q. fratris Nordigli de Bonaparte:" e dell' altro nei documenti della nostra storia. Nordiglio all' anno 1264 fu uno dei giudici delegati assieme del fratello *Bonsembiante*, che fu pure Cavaliere Gaudente, per decidere il litigio nato fra i Camminensi per la eredità di Gabrielo da Camino. Nel 1267 fu sindaco del commune con Filippo Bocasino per comporre la sempre intralciata materia di dazi coi Veneziani. Fu eletto più fiate nelle controversie piu difficili arbitro e compromissario:

" Istoria de Cavalieri Gaudenti di T. Dom.
" Maria Federici di Trevigi, 4°. Venezia,
" 1787."

La

sario: Tale si vede nel 1285, dalle città di Trevigi, Feltre, e Bellune per contrastati diritti sopra il sopresso Vescovato di Oderzo, e la chiesa di Mussolente, affare compiuto felicemente, che fece tante vicende, scomuniche, e litigii sofrire ai Trevigiani, del quale si parla nella sentenza del 1286, 13 Febrajo cod. Ecclem. Docum. 295; e Nordiglio pronunziò la sentenza alla presenza del Prence Gherardo da Camino, registrata nel volume secondo della celebre raccolta Scotti. Fu procuratore generale della propria milizia, e tale lo era all' anno 1289. I Bonaparte quasi tutti sono sepolti onorevolmente appresso de' predicatori, e di essi nel necrologio antico del convento si serba onorata memoria. Nell' anno 1290, 3 Aprile, morì fr. Nordiglio. Fondò un ospedale per gli infermi, e lo donò ai cavalieri di San Giacopo della Spata. Quest' ospedale con chiesa era poco lungi dalla città di Trevigi, fuori della porta detta ora di St. Tomaso. I cavalieri di St. Giacopo della Spata furono nel secolo XIII. istituiti in Ispagna per difesa della religione. La famiglia Bonaparte ebbe sempre di quella chiesa ed ospedale il jus patronato. Nel 1342, 23 Settembre, Odorico q. Pietro q. fr. Nordiglio Bonaparte n'investì f. Enrico dell' ordine della milizia di S. Giacopo, sindaco e procuratore di fr. Falerio gran maestro della religione, per nome suo, e di tutti gli altri consorti. Pietro, figlio di fr. Nordiglio, fu cogli Azzoni e Beraldi

unito

" La famille des Bonaparte, très-ancienne et très-noble, était établie à Trevise en 1272.

" Il est question de cette famille dès les anciens temps. On sait que Nordius ou Nordilius Bonaparte, après avoir été *Podestat* à *Parme* pendant un an, reçut à la fin de son gouvernement, comme récompense, la croix de l'ordre de Gaudenti *. L'ancienne chronique

unito per distruggere l'impero de' Caminesi in Ricciardo e Guercellone all' anno 1312, sostenendo la patria libertà. Per il merito di Pietro e de' suoi maggiori oltre al castello di S. Zenone dato a' Buonaparti, unitamente a Caminesi, Collalti, Tempesta, Avogari, Azzoni, Calza, Caseri, Beraldi si permettè portar armi in città e fuori (N. R. Calogeriana opusc. Azzoni, Avogato, tom. 36.) Bonsembiante eziandio Bonaparte fu secondo il Mauro cavaliere Gaudente, de' conjugati, la di cui moglie fu Elica, figlia di fr. Costantino del Pero, benefatrice illustre de' predicatori. Intervenne Bonsembiante nel 1279 nella lega fatta coi Padovani, Vicentini, e Trevigiani, e pacificò alcuni sedizioni di Padova. Beneficò l'ospedale di Trevigi, dove anche esiste il di lui testamento, &c. &c." Pour le reste, voyez l'ouvrage même, Tome I. pages 203, 205, 206, 255, 256, 346, 347. Tome II. pages 36, 43, 44, 84, 101.

* Cet ordre, établi à Toulouse en 1229, sous la dénomination de Soldats de Jésus-Christ, fut ensuite propagé en Italie en 1233, et Parme en fut le berceau. S'étant presque

nique de cette ville publiée par Muratori (Rer. It. Scr. T. 9. p. 786.) en parle ainsi: *L'an 1272, D. Nordius Bonaparte de Trevise fut Podestat de Parme, et à la fin de son gouvernement, il fut fait chevalier Gaudente.* Rentré chez lui, Nordius fut un des plus grands propagateurs de cet ordre dans la Marche Trevisane avec Conradin de Piombino. Et comme c'était un personnage d'un grand crédit, sa patrie le choisit en 1283 pour son plénipotentiaire dans le traité solennel conclu entre Trevise et Bellune; elle l'avait déjà expérimenté en 1267, lorsqu'on le chargea avec Philippe Bocassin de concilier un autre différent.

presque éteint, il fut rétabli le 25 Mars 1261, à Bologne. Ce fut alors qu'on changea de constitution, et que les membres de l'ordre prirent le nom de Chevaliers de la bienheureuse Marie glorieuse, et vulgairement Chevaliers Gaudenti. Leur but était de combattre les hérésies et l'usure, et de défendre l'église. Pour être Chevalier, il fallait être noble, riche, vertueux, etc. Leur uniforme était une tunique blanche et un manteau noir, sur lequel on voyait cette ✠. Les Comtes de Montfort, de Dreux, de Montmorenci, de Levis, de Chartres, de Mauléon, de Boulogne, de Clermont, de Vendôme, de Couci, de Courtenay, etc., étaient membres de cet ordre.

En

" En 1285 N. Bonaparte fut élu arbitre par les villes de Trevise, Feltre et Bellune, pour les droits que chacune de ces villes prétendait avoir sur l'évêché supprimé d'Oderzo et l'église de Mussolente, prétentions qui causèrent aux Trévisans tant de troubles et d'excommunications.

" Non-seulement il était chargé des affaires publiques, mais son crédit et la considération dont il jouissait firent qu'il décida souvent des affaires particulières. On le trouve *Fideicessor* dans la cause célèbre des Princes Caminèse pour l'héritage de Gabriel de Camine en 1264. On le trouve témoin en 1280 dans le testament de Pierre Calza, etc. Cette considération, dont il jouissait dans les affaires publiques et particulières, il en jouissait aussi dans l'ordre de chevalerie, auquel il appartenait. En effet, en 1288, il était déjà syndic, il bâtit une église, entretint des chevaliers conventuels et des prêtres. L'année suivante, en 1289, il fut fait procureur-général, et en cette qualité il prit possession, le 10 Juillet, des biens de l'ordre. Un hôpital pour les malades fut érigé par Nordius Bonaparte à

ses

ses dépens, avec une église à peu de distance de Trevise, hors de la porte de St. Thomas, et il le mit sous la direction des Chevaliers de St. Jacques de la Spata, qui en furent ensuite investis, en 1342, par son petit-fils Oderic Bonaparte. La famille Bonaparte conserva son droit de maîtrise sur cette église, et sur cet hôpital. C'est dans cette église que Nordius Bonaparte fut enterré en 1290, car le vieux nécrologe de l'église de St. Nicolas de Trevise contient cet article : *Le 3 Avril* 1290, *mourut M. Le Chevalier Nordius de Bonaparte, chevalier de la Bienheureuse Vierge Marie, enterré dans l'église de St. Jacques de la Spata ; il fit bâtir l'église des malades.* La femme de Nordius se nommait Marmagne ; elle avait une terre qui était située entre le monastère de Ste. Marie Nouvelle de Trevise, le fleuve Silère, la voie publique, et la place aux moulins. Elle vendit ensuite, en 1290, cette terre aux Chevaliers Gaudenti, comme il apparaît par un acte de vente.

" Bonsemblant Bonaparte fut tout aussi célèbre que son frère, et comme lui chevalier ;

il

il fut collègue de son frère dans l'affaire des Princes de Camine, en 1264. En 1279, il fit partie de la ligue entre les Padouans, les Vicentins, et les Trevisans, et pacifia les mutins de Padoue. Il fit des dons à l'hôpital de Trevise, où son testament existe. D'après le nécrologe ancien déjà cité, il mourut le 10 Juin, 1308, et fut enterré dans l'église des Jacobins de Trévise, comme presque tous les autres membres de sa famille. Sa demeure était aussi dans la rue St. André, comme celle de son frère, puisque dans l'acte de vente de Marmagne, cité ci-dessus, on dit, " *Acte fait à Trevise dans la contrée ou rue* " *St. André, sous le portique du Chevalier Bon-* " *semblant Bonaparte.*"

" La femme de Bonsemblant était Elica, fille de Constantin del Pero, la plus illustre famille de Trevise, et bienfaitrice des Dominicains.

" Dans la ville de Bologne, à l'église de Ste. Egide ou Ste. Marie Solaire, on trouve le corps du Bienheureux Bonaparte, avec cette inscription latine : *Cette urne contient le corps du*

du Bienheureux Bonaparte ; il guérit beaucoup de monde, il prouva qu'il était saint.

Arca Bonapartis corpus tenet ista beati:
Multos sanavit, se sanctum esse probavit *.

" Pierre Bonaparte, fils de Nordius déjà mentionné, joua un grand rôle dans l'histoire de Trevise. Secondé par les Azzoni et les Beroalde de Trevise, il détruisit, en 1312, la tyrannie que les Princes Caminesi Richard et Guerullon exerçaient sur sa patrie. C'est pourquoi les Bonaparte, outre le Château de St. Zénon, reçurent des Trevisans le droit exclusif de porter les armes dans la ville et au-dehors. Après la chûte des Caminesi, Pierre Bonaparte se ligua avec les Scaligères, maîtres de Veronne, et fut Podestat de Padoue. A sa mort, Pierre laissa deux fils, dont un s'appelait Oderic, qui exécuta les dispositions de son aïeul à l'égard des Cheva-

* Maintenant le corps de ce Bienheureux se trouve dans l'église de *Santa Maria della vita*, dans la chapelle de St. Jérôme, appartenant à la famille Ghisilieri. Louis fut le visiter le 3 Septembre 1817 à son passage à Bologne.

liers

liers de St. Jacques della Spata, comme on a déjà dit ; et l'autre fils de Pierre fut Servadius Bonaparte, lequel en 1352 fut élu prieur de l'ordre des Gaudenti, comme il paraît par l'article suivant : *Au nom du Christ, amen. Les nobles du premier rang ont présenté à Mr. le Capitaine et Podestat de Trevise, Mr. le Chevalier Servadius de Bonaparte, élu par eux comme leur prieur, demandant selon l'usage qu'il soit confirmé. Mr. le Podestat l'a confirmé de suite publiquement, ainsi que le Grand-Maître de l'ordre.* Il vécut fort long-temps au milieu des troubles et des guerres, et mourut en 1397.

NOTE 2.

Proclamation faite en Hollande le 9 Juin 1806.

« Louis Napoléon, par la grâce de Dieu et « les lois constitutionnelles de l'état, Roi de « Hollande; à tous ceux qui la présente « liront ou entendront lire, salut.

« Savoir faisons par la présente procla- « mation à tous en général et à chacun en « particulier, que nous avons accepté et ac- « ceptons la couronne de Hollande, conformé- « ment au vœu du pays, aux lois constitu- « tionnelles, et au traité muni des ratifications « réciproques, lequel nous a été présenté « aujourd'hui par les députés de la nation « hollandaise.

« A notre avénement au trône, notre soin « le plus cher sera de veiller aux intérêts de « notre peuple. Nous prendrons toujours à « cœur de lui donner des preuves constantes « et multipliées de notre amour et de notre « sollicitude; nous maintiendrons la liberté « de

" de nos sujets et leurs droits, et nous occu-
" perons sans cesse de leur bien-être.

" L'indépendance du royaume est garantie
" par l'Empereur notre frère, les lois consti-
" tutionnelles garantissent également à cha-
" cun ses créances sur l'état, sa liberté per-
" sonnelle, et sa liberté de conscience. C'est
" après cette déclaration que nous avons dé-
" crété et décrétons ce qui suit.

" 1°. Les Ministres de la marine et des
" finances, par décret de ce jour, entreront
" en fonctions: les autres Ministres con-
" tinueront les leurs jusqu'à nouvel ordre.

" 2°. Toutes les autorités constituées,
" quelles qu'elles soient, civiles et militaires,
" continueront leurs fonctions, jusqu'à ce
" qu'il en soit autrement ordonné.

" 3°. Les lois constitutionnelles de l'état,
" le traité conclu à Paris entre la France et
" la Hollande, seront immédiatement publiés,
" ainsi que le présent décret, de la manière
" la plus authentique.

" Donné à Paris ce 5 Juin de l'an 1806 et
" de notre règne le premier.

" (Signé) LOUIS."

LOIS CONSTITUTIONNELLES.

SECTION PREMIÈRE.

Dispositions Générales.

" 1°. Les lois constitutionnelles actuelle-
" ment en vigueur, en particulier la constitu-
" tion de 1805, ainsi que les lois civiles, poli-
" tiques et religieuses présentement en acti-
" vité dans la République Batave, et dont
" l'exercice est conforme aux dispositions du
" traité conclu le 24 Mai de la présente an-
" née entre S. M. l'Empereur des Français,
" Roi d'Italie, et la République Batave,
" seront conservées intactes, à l'exception
" seulement de celles qui seront abolies par
" les présentes lois constitutionnelles.

" 2°. L'administration des colonies hol-
" landaises est réglée par des lois particu-
" lières. Les revenus et les dépenses des
" colonies seront regardés comme faisant
" parti des revenus et des dépenses de l'état.

" 3°. La dette publique de l'état est garantie
" par les présentes.

" 4°. La

" 4°. La langue hollandaise continue à " être employée exclusivement pour les lois, " les publications, les ordonnances, les juge- " ments, et tous les autres actes publics sans " distinction.

" 5°. Il ne sera fait aucun changement dans " le titre ou le poids des espèces monnayées, " à moins que ce ne soit en vertu d'une loi " particulière.

" 6°. L'ancien pavillon de l'état sera con- " servé.

" 7°. Le conseil d'état sera composé de 13 " membres. Les Ministres auront rang, " séance et voix délibérative au conseil " d'état."

SECTION SECONDE.

De la Religion.

" 1°. Le Roi et la loi accordent une égale " protection à toutes les religions qui sont " professées dans l'état. Par leur autorité " est déterminé tout ce qui est jugé néces- " saire

" saire à l'organization, la protection et l'e-
" xercice de tous les cultes. Tout exercice
" de la religion se borne à l'intérieur des tem-
" ples de toutes les différentes communions.

" 2°. Le Roi jouit dans ses palais, ainsi que
" dans tous les lieux où il résidera, de l'exer-
" cice libre et public de sa religion."

SECTION TROISIÈME.

Du Roi.

" 1°. Le Roi a exclusivement et sans re-
" striction l'entier exercice du gouvernement,
" et de tout pouvoir nécessaire pour assurer
" l'exécution des lois et les faire respecter.
" Il nomme à toutes les charges et à tous les
" emplois civils et militaires qui, d'après les
" lois précédentes, étaient à la nomination du
" Grand Pensionnaire. Il a l'entière jouis-
" sance des prééminences et prérogatives
" attachées jusqu'ici à cette dignité. Les
" monnaies de l'état seront frappées à son
" effigie. La justice est rendue en son nom.

" Il

" Il a le droit d'accorder grâce, abolition ou
" rémission des peines portées par sentences
" judiciaires ; néanmoins il ne peut exercer
" ce droit qu'après avoir entendu en conseil
" privé les membres de la cour nationale.

" 2°. A la mort du Roi, la garde du Roi
" mineur sera toujours confiée à la Reine mère,
" et à son défaut, à telle personne qui sera
" désignée à cet effet par l'Empereur des
" Français.

" 3°. Le Régent sera assisté par un conseil
" de nationaux, dont la composition et les at-
" tributions seront déterminées par une loi
" particulière. Le Régent ne sera pas per-
" sonnellement responsable des actes de son
" gouvernement.

" 4°. Le gouvernement des colonies et tout
" ce qui est relatif à leur administration in-
" térieure, appartient exclusivement au Roi.

" 5°. L'administration générale du royaume
" est confiée à la direction immédiate de
" quatre Ministres nommés par le Roi, savoir,
" un des Relations extérieures, un de la
" Guerre et de la Marine, un des Finances,
" et un de l'Intérieur.

SECTION

SECTION QUATRIEME.

De la Loi.

" 1°. La loi est faite en Hollande par le " concours du Corps Législatif formé de l'as- " semblée de LL. HH. PP. et du Roi. Le " Corps Législatif sera composé de trente huit " membres nommés pour cinq ans, dans les " proportions suivantes, savoir : pour le dé- " partement de Hollande dix-sept membres ; " pour la Gueldre quatre ; pour le Brabant " quatre ; pour la Frise trois ; pour la Zé- " lande deux ; pour Groningue deux ; pour " Utrecht deux ; pour Drenthen un ; pour " l'Over-Issel trois. Le nombre des membres " de LL. HH. PP. pourra être augmenté par " la loi en cas d'augmentation de territoire.

" 2°. Pour cette fois, afin de procéder à la " nomination des dix-neuf membres de LL. " HH. PP. par lesquels le nombre déterminé " par l'article précédent sera porté au com- " plet, l'assemblée de LL. HH. PP. présentera " au Roi une liste de deux candidats pour " chacune des places à remplir. L'assemblée

" départementale

" départementale de chaque département
" présentera également une liste double de
" candidats. Le Roi fera l'élection parmi
" les candidats proposés.

" 3°. Le Grand Pensionnaire actuel pren-
" dra le titre de Président de LL. HH. PP.,
" et restera en fonction en cette qualité sa
" vie durant. Le choix de ses successeurs
" aura lieu de la manière déterminée par la
" constitution de 1805.

" 4°. Le Corps Législatif élira hors de son
" sein un greffier à la pluralité des suffrages.

" 5°. Le Corps Législatif se réunira à l'or-
" dinaire deux fois par an, savoir depuis le
" 15 Avril jusqu'au 1er Juin, et depuis le 15
" Novembre jusqu'au 15 Janvier. Il pourra
" être convoqué extraordinairement par le
" Roi. Le 15 Novembre, le plus ancien cin-
" quième des membres formant le Corps Lé-
" gislatif sortira de ce corps. La première
" sortie aura lieu le 15 Novembre 1807, et
" pour cette fois, le sort décidera des pre-
" mières sorties. Les membres sortants
" seront toujours rééligibles."

SECTION

SECTION CINQUIEME.

Pouvoir Judiciaire.

" 1°. Les institutions judiciaires seront con-
" servées telles qu'elles ont été établies par
" la constitution de l'an 1805.

" 2°. Le Roi exercera, relativement au pou-
" voir judiciaire, tous les droits et toute l'au-
" torité qui ont été attribués au Grand-Pen-
" sionnaire par les articles 49, 51, 56, 79, 82,
" et 87 de la constitution de l'an 1805.

" 3°. Tout ce qui a rapport à l'exercice de
" la justice criminelle militaire sera réglé
" séparément par une loi ultérieure."

TRAITÉ

TRAITÉ

Entre l'Empereur des Français, Roi d'Italie, et la République Batave, représentés d'une part par Ch. M. Talleyrand, Ministre des affaires étrangères, et de l'autre par Messieurs Verhuel, Gogel, Van Styrum, Six et Gerard Brantzen, conclu à Paris le 24 Mai 1806.

" Considérant,

" 1°. Que vu la disposition générale des " esprits et l'organisation actuelle de l'Europe, " un gouvernement sans consistance et sans " durée certaine ne peut remplir le but de " son institution.

" 2°. Que le renouvellement périodique du " chef de l'état sera toujours en Hollande " une source de dissentions, et au-dehors un " sujet constant d'agitations et de discorde " entre les puissances amies ou ennemies de " la Hollande.

" 3°. Qu'un gouvernement héréditaire peut " seul garantir la tranquille possession de " tout ce qui est cher au peuple hollandais,

" le

" le libre exercice de sa religion, la conserva-
" tion de ses lois, son indépendance politique,
" et sa liberté civile.

" 4o. Que le premier de ses intérêts est de
" s'assurer d'une protection puissante, à l'abri
" de laquelle il puisse exercer librement son
" industrie, et se maintenir dans la possession
" de son territoire, de son commerce et de
" ses colonies.

" 5o. Que la France est essentiellement in-
" téressée au bonheur du peuple hollandais, à
" la prospérité de l'état, et à la stabilité de
" ses institutions, tant en considération des
" frontières septentrionales de l'Empire ou-
" vertes et dégarnies de places fortes, que
" sous le rapport des principes et des intérêts
" de la politique générale, ont nommé à, etc.
" etc. et sont convenus :

" 1o. Sa Majesté l'Empereur des Français,
" Roi d'Italie, tant pour lui que pour ses
" successeurs à perpétuité, garantit à la Hol-
" lande le maintien de ses droits constitu-
" tionnels, son indépendance, l'intégrité de
" ses possessions dans les deux mondes, sa
" liberté

" liberté politique, civile et religieuse, telle
" qu'elle est consacrée par les lois actuelle-
" ment établies, et l'abolition de tout privi-
" lége en matière d'impôt.

" 2°. Sur la demande formelle faite par leurs
" Hautes Puissances, représentant la répu-
" blique batave, que le Prince Louis Napoléon
" soit nommé et couronné Roi *héréditaire* et
" constitutionnel de Hollande, sa Majesté dé-
" fère à ce vœu, et autorise le Prince Louis Na-
" poléon à accepter la couronne de Hollande,
" pour être possédée par lui et sa descendance
" naturelle, légitime et masculine, par ordre de
" primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des
" femmes et de leur descendance. En consé-
" quence de cette autorisation, le Prince
" Louis Napoléon possédera cette couronne
" sous le titre de Roi, et avec tout le pouvoir
" et toute l'autorité qui seront déterminés
" par les lois constitutionnelles que l'Empe-
" reur Napoléon a garanties dans l'article
" précédent; néanmoins il est statué que les
" couronnes de France et de Hollande ne
" pourront jamais être réunies sur la même tête.

" 3°. Le

" 3o. Le domaine de la couronne comprend,
" 1o. Un palais à la Haye, qui sera destiné au
" séjour de la maison royale. 2o. Le palais
" du Bois. 3o. Le domaine de Soestdyck.
" 4o. Un revenu en biens-fonds de cinq cents
" mille florins. La loi de l'état assure au Roi
" une somme annuelle de quinze cents mille
" florins, argent de Hollande, payables chaque
" mois par douzième.

" 4o. En cas de minorité, la régence appar-
" tient de droit à la Reine, et à son défaut,
" l'Empereur des Français, en sa qualité de
" chef perpétuel de la famille impériale,
" nomme le Régent du royaume. Il choisit
" parmi les princes de la famille royale, et à
" leur défaut, parmi les nationaux. La mi-
" norité des Rois finit à 18 ans accomplis.

" 5o. Le douaire de la Reine sera déterminé
" par son contrat de mariage. Pour cette
" fois, il est convenu que ce douaire est fixé
" à la somme annuelle de deux cents cinquante
" mille florins, qui sera prise sur le domaine
" de la couronne. Cette somme prélevée, la
" moitié du restant du revenu de la couronne
" servira

" servira aux frais de l'entretien de la maison
" du Roi mineur; l'autre moitié sera affectée
" aux dépenses de la régence.

" 6°. Le Roi de Hollande sera à perpétuité
" grand dignitaire de l'Empire, sous le titre
" de Connétable. Les fonctions de cette
" dignité pourront néanmoins être remplies,
" au gré de l'Empereur des Français, par un
" prince vice-connétable, lorsqu'il jugera à
" propos de créer cette dignité.

" 7°. Les membres de la maison régnante
" en Hollande resteront personnellement sou-
" mis aux dispositions du statut constitution-
" nel du 30 Mars dernier, formant la loi de la
" famille impériale de France.

" 8°. Les charges et emplois de l'état, autres
" que ceux tenant au service personnel de la
" maison du Roi, ne pourront être conférés
" qu'à des nationaux.

" 9°. Les armes du Roi seront les armes
" anciennes de la Hollande, écartelées de
" l'aigle impérial de France, et surmontées de
" la couronne royale.

" 10°. Il sera incessamment conclu entre les
" puissances contractantes un traité de com-
" merce,

" merce, en vertu duquel les sujets hollandais
" seront traités en tout temps dans les ports
" et sur le territoire de l'Empire Français
" comme la nation la plus spécialement favo-
" risée. S. M. l'Empereur et Roi s'engage
" de plus à intervenir auprès des puissances
" barbaresques pour que le pavillon hollandais
" soit respecté par elles à l'égal de celui de
" S. M. l'Empereur des Français.

" Les ratifications du présent traité seront
" échangées à Paris dans l'espace de dix
" jours."

" Paris," etc. etc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

LONDRES:
DE L'IMPRIMERIE DE T. DAVISON,
WHITEFRIARS.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410